



**ACTES DU SÉMINAIRE
SUR LES INVESTIGATIONS FINANCIÈRES
ET L'ANALYSE FINANCIÈRE CRIMINELLE
AU SERVICE DE LA LUTTE
CONTRE LE TERRORISME**

Université de Strasbourg (France)
28 octobre 2016

1. Toute reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable. Une copie par xérogaphie, photographie, film, support magnétique ou autre constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi, du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1995, sur la protection des droits d'auteur.

N°1- 2018 Parution - Gratuite - ISSN 2272-981X



Chantal CUTAJAR, Directrice générale du CEIFAC

Le CEIFAC a décidé de consacrer son second séminaire de clôture de la 2ème session de formation du CEIFAC FSI, au thème « Les investigations financières et l'analyse financière criminelle au service de la lutte contre le financement du terrorisme ».

Pour être efficace, la lutte contre le terrorisme doit faire l'objet de politiques élaborées à l'échelle internationale, européenne et nationale. Il doit s'agir de politiques globales, capables de couvrir toutes les composantes d'une politique criminelle efficace, c'est-à-dire de la prévention à la répression en intégrant l'aide aux victimes.

Le prisme de l'investigation financière et de l'analyse financière criminelle doit être au cœur de cette politique parce que ces techniques permettent d'agir sur toutes les composantes de la politique criminelle de lutte contre le terrorisme.

Il est en effet nécessaire de développer une analyse systématique du financement du terrorisme parce que si l'on comprend le financement on comprend la menace et les moyens de la circonscrire. L'investigation financière conduite de manière systématique et proactive permet non seulement de circonscrire les réseaux mais également de mettre en évidence l'ensemble des biens susceptibles de faire l'objet d'une confiscation.

Nous remercions l'ensemble des intervenants qui ont permis, par leurs contributions, d'ouvrir de nouveaux champs de recherche pour le CEIFAC dont la mission fondamentale est de promouvoir les investigations financières et l'analyse financière criminelle comme outil de lutte, à part entière, contre la criminalité organisée, le terrorisme et la fraude aux intérêts financiers de l'Union européenne.

Sommaire

ÉDITORIAL	3
LISTE ALPHABÉTIQUE DES INTERVENANTS :	5
SÉMINAIRE SUR « LES INVESTIGATIONS FINANCIÈRES ET L'ANALYSE FINANCIÈRE CRIMINELLE AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME »	6
OUVERTURE PAR MME CHANTAL CUTAJAR, DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CEIFAC	
PRÉSENTATION : FINANCIAL INVESTIGATION, A TOOL IN THE FIGHT AGAINST TERRORISM	16
PAR TIN KAPELANOVIC ET JAN HERM-LENTERS	
POINT SUR LA RECHERCHE SUR LE TERRORISME ET SON FINANCEMENT	31
PAR ELENA ADDESA-PELLISER	
TABLE RONDE : LES INVESTIGATIONS FINANCIÈRES ET L'ANALYSE FINANCIÈRE CRIMINELLE AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME	35
LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME	54
PRÉSENTATION DE SÉBASTIEN DUPENT	
L'UTILISATION DES MONNAIES VIRTUELLES PAR LES ORGANISATIONS TERRORISTES	59
PAR SÉBASTIEN DUPENT	

SÉMINAIRE SUR LES INVESTIGATIONS FINANCIÈRES ET L'ANALYSE FINANCIÈRE CRIMINELLE AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

**Sous la direction du Dr Chantal CUTAJAR, Doctorat en droit (1996) :
La société écran - Essai sur sa notion et son régime juridique,
obtenu avec mention Suma cum laude**

Directrice de recherche, Directrice du laboratoire de recherche, le GRASCO (Groupe de recherche-actions sur la criminalité organisée), Directrice de la revue scientifique du GRASCO, Directrice générale du CEIFAC (Collège européen des investigations financières et de l'analyse financière criminelle), expert auprès de la Commission européenne sur la saisie et la confiscation des avoirs et les investigations financières à l'échelle européenne, Directrice du Master 2 « Responsable conformité/Compliance officer » et « Lutte contre la criminalité organisée dans ses aspects économiques et financiers », Responsable d'enseignement pour les étudiants étrangers dans le cadre du programme d'échanges ERASMUS/SOCRATE.

Auteur de très nombreuses contributions, articles, actes de colloques et conférences, coordinatrice d'ouvrages scientifiques collectifs sur le thème de la lutte contre la criminalité financière, criminalité organisée, lutte contre le blanchiment et la corruption.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES INTERVENANTS :

ADDESA-PELLISER Elena, Doctorante en Droit pénal et Sciences criminelles sur le thème « Investigations financières dans l'UE : état des lieux et préconisations ». 2013 : Master 2 en Droit des Affaires - Lutte contre les fraudes et le blanchiment (Université de Strasbourg), 1994 : diplômée de HEC Jouy-en-Josas (majeure : Audit, conseil, expertise), 1992 : DESS Relations internationales (Université de Dauphine), 2014 : formation courte en renseignement forensique criminel, à l'Université de Lausanne. Auteur du Vademecum de l'investigation financière et de l'analyse financière criminelles, sous la direction de Chantal Cutajar.

DALLES Bruno, Directeur de TRACFIN (Cellule de renseignement financier française)

DUPENT Sébastien, ingénieur de recherches au CEIFAC, doctorant à l'Université de Strasbourg.

KAPETANOVIC Tin, analyste financier au sein de la police néerlandaise, PAYS-BAS.

LENTERS Jan-Herm, chef d'équipe opérationnelle de surveillance financière de l'Est des PAYS-BAS, Police.

ROMANET Laure, Doctorante à l'Université de Strasbourg.

SIMON Marc, Commissaire Divisionnaire, Chef de l'Unité Centrale d'Analyse Criminelle Opérationnelle, Direction de la lutte contre la criminalité grave et organisée, Police Judiciaire Fédérale de Belgique, Licencié en Criminologie avec participation aux programmes EU Falcone « Conceptualisation et développement de l'analyse financière criminelle - AFC » et EU Agis « Mise en œuvre d'un programme de formation à l'analyse financière criminelle » & Coauteur d'un « Modèle européen de schéma directeur de formation à l'Analyse Financière criminelle ».

OUVERTURE PAR MME CHANTAL CUTAJAR, DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CEIFAC

Après vous avoir souhaité la bienvenue, je suis vraiment très heureuse de vous accueillir ce matin pour ce séminaire sur les investigations financières et l'analyse financière criminelle au service de la lutte contre le financement du terrorisme. Nous le savons, la lutte contre le terrorisme a été, sous la pression des attentats dont l'Europe est le théâtre, au cœur des discussions du Sommet européen de Bratislava du 16 septembre 2016.

D'ailleurs la Déclaration de Bratislava, qui a ponctué le Sommet, constate que « L'Union européenne n'est pas parfaite mais qu'elle est le meilleur instrument dont nous disposons pour relever les nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés. Nous avons besoin de l'Union européenne non seulement pour garantir la paix et la démocratie mais aussi pour assurer la sécurité de nos peuples ».

Le programme de la présidence slovaque, du 1er juillet au 31 décembre 2016, réaffirme que le défi que doit relever l'Europe, c'est de rendre la lutte contre le terrorisme plus efficace, ce qui requiert une approche collective et coordonnée des Etats membres. La présidence slovaque s'est engagée également, bien sûr, à déployer tous ces efforts pour progresser dans la recherche de solutions européennes communes, notamment en matière d'échange de renseignements entre les autorités compétentes des Etats membres.

Nous le savons sans doute mieux que quiconque : appréhender la lutte contre le terrorisme sous l'angle financier s'impose parce qu'il est indispensable de connaître,

de comprendre, comment les terroristes obtiennent des places et dépensent des fonds ; nous avons besoin de le connaître pour mieux prévenir le passage à l'acte.

Un rapport norvégien réalisé par Emilie Oftedal a été publié en janvier 2015 ; il porte sur le financement des attaques terroristes en Europe de l'Ouest sur les vingt dernières années (1994-2013). Ce rapport montre que le financement provient essentiellement des salaires et des économies réalisées par les terroristes eux-mêmes. Il montre que la majorité des cellules djihadistes en Europe obtiennent elles-mêmes l'argent dont elles ont besoin ; et près de 50 % d'entre elles s'autofinancent. Bien sûr le rapport confirme le faible coût des actions terroristes djihadistes en Europe. Les trois quarts de celles qui ont été analysées ont coûté moins de 10 000 dollars.

Le rapport n'accrédite pas l'analyse selon laquelle le crime organisé a évolué pour devenir un outil important et presque généralisé pour les terroristes. Selon ce rapport, il n'y aurait pas de preuve que les cellules djihadistes européennes se soient davantage tournées vers des activités illégales. Au contraire, les données montrent plutôt une augmentation nette des activités légales. Cette controverse sur le rôle de l'argent sale dans le financement du terrorisme n'est pas nouvelle. En effet, au lendemain des attaques du 11 septembre 2011, certains constataient que les actes terroristes ne nécessitaient pas de moyens financiers importants et que tels que l'utilisation de fonds propres ou les dons de certaines organisations caritatives suffisaient

pour perpétrer des attentats. D'autres, au contraire, avançaient que les organisations terroristes recouraient à des activités illicites pour les financer. Le terrorisme perpétré par l'Etat islamique donne raison aux seconds. Outre des revenus de source légale comme des ressources naturelles (le pétrole, le gaz naturel, les phosphates, l'agriculture et l'eau), l'Etat islamique tire d'importants revenus d'activités illicites telles que le racket des populations des territoires qu'il occupe, le trafic d'œuvres d'art, d'antiquités, les rançons, l'ensemble des trafics illicites (trafic d'êtres humains, trafic d'organes, d'espèces animales protégées et bien sûr trafic de drogue). La part des ressources d'origine criminelle qui financent le terrorisme représenterait, en 2015, 38 % des revenus de l'Etat islamique alors qu'en 2014, elle s'élevait à 20 %.

En outre, dans son rapport de 2015 sur les risques émergents en matière de financement du terrorisme, le GAFI différencie les sources de financement selon qu'il s'agit d'organisations terroristes qui contrôlent un territoire, de combattants terroristes étrangers ou de petites cellules. Cette différenciation va permettre, en fait, de concilier les deux analyses. En effet, s'agissant du financement des organisations terroristes qui contrôlent un territoire comme l'Etat islamique et puis ses groupes affiliés en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest, au Pakistan, en Afghanistan, dans la Péninsule arabique, pour ce financement-là, les opérations militaires que ces organisations conduisent nécessitent un besoin important de fonds et de revenus stables pour entretenir les infrastructures, payer les personnes et réaliser les actions terroristes. Donc, on

a mis en évidence une centralisation extrêmement poussée des finances de l'Etat islamique et qui sont d'ailleurs contrôlées par une instance exécutive. Les combattants terroristes étrangers constituent une menace en raison du soutien matériel qu'ils apportent aux groupes terroristes et là la levée des fonds destinés aux combattants terroristes étrangers repose sur l'autofinancement par des individus et sur le financement par des réseaux de recrutement ou de facilitation. Les fonds qui sont déposés sur des comptes bancaires sont déplacés vers la zone de conflit en espèces après avoir été retirés à des distributeurs automatiques de banque ou encore par l'intermédiaire d'organismes de transfert de fonds internationaux.

Enfin il y a les petites cellules terroristes. Les attentats de Paris de novembre 2015 ont révélé la dangerosité de ces cellules terroristes de petite taille. Contrairement aux grandes organisations, ces petites cellules voire même les cellules mono-terroristes qui agissent seules n'ont pas besoin d'importants financements. Les fonds proviennent de salaires, de prestations sociales mais également de l'utilisation à des fins illicites des cartes prépayées.

Alors quelles politiques les Etats mettent-ils en œuvre pour lutter contre le financement du terrorisme ? Le GAFI en a fait une priorité depuis les attentats de 2001 et cet organisme intergouvernemental qui n'a pas de pouvoir normatif mais dont les normes sont considérées comme étant le standard devant être appliqué par l'ensemble des Etats, a élaboré un cadre global de normes qui doivent être complétées par des mesures d'ordre national qui doivent s'adapter au contexte local - le GAFI contrôlant, par l'intermé-

diaire d'évaluations mutuelles, l'efficacité de la mise en œuvre.

La stratégie du GAFI tient compte des politiques des Nations Unies, de celles du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et du Groupe Egmont et bien sûr d'Interpol. L'Union européenne, quant à elle, met en œuvre les recommandations du GAFI dans le cadre de directives qui doivent être ensuite transposées par les Etats membres dans leur droit national. L'Union européenne soutient également la stratégie antiterroriste des Nations Unies et contribue à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle collabore aux travaux du G20 avec un focus sur les flux financiers liés au terrorisme.

Au lendemain des attentats de Paris, la Commission européenne a élaboré un plan d'action destiné à renforcer la lutte contre le financement du terrorisme qui a été rendu public le 2 février 2016 et dont Jan-Herm Lenters nous parlera tout à l'heure. Globalement, il faut retenir que le plan a été largement inspiré des propositions faites par la France, comme nous le dira sûrement Bruno Dalles. Il comporte deux volets visant d'une part à renforcer la détection et la prévention des mouvements de fonds terroristes et d'autre part à mieux désorganiser les sources de financement des organisations terroristes en agissant sur leur capacité à lever des fonds en ciblant les sources de financement. Pour détecter les mouvements de fonds terroristes, il faut identifier, évaluer, comprendre les risques liés au financement du terrorisme. Chaque Etat doit comprendre, doit connaître et doit se donner les moyens de connaître et de comprendre

les techniques utilisées par les groupes terroristes pour lever les fonds et les canaux qu'ils utilisent pour les déplacer. Des travaux sont actuellement en cours au sein du GAFI pour actualiser les informations et les analyses relatives notamment à l'Etat islamique.

Dans le prolongement des recommandations du GAFI, la quatrième Directive de l'Union européenne a institué un dispositif pyramidal de l'évaluation des risques. Au sommet, c'est la Commission européenne qui évalue les menaces transfrontalières spécifiques qui sont susceptibles d'affecter le marché intérieur et qui ne peuvent pas être ni identifiées ni combattues efficacement par les Etats membres pris isolément. Au deuxième niveau, les Etats membres doivent également identifier, évaluer, comprendre et atténuer les risques de financement du terrorisme et ils doivent le faire au vu du rapport, des conclusions du rapport élaboré par la Commission européenne. Bien sûr, cette évaluation doit être tenue à jour. Enfin, au bas de la pyramide, les établissements qui sont visés par le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme doivent détecter, identifier les mouvements de fonds terroristes et doivent se doter de dispositifs préventifs. On y reviendra tout à l'heure, ces dispositifs reposent sur l'obligation des professionnels assujettis d'identifier le client et de s'assurer de la licéité des opérations qu'il effectue ; et en cas de doute, une déclaration doit être faite auprès de la cellule de renseignements financiers.

S'agissant de cibler les sources du financement, le plan prévoit qu'il faut incriminer le financement du terrorisme, qu'il faut se doter de sanctions financières ciblées ainsi que d'un mécanisme de gel des avoirs et doter les services répressifs et les cellules de

renseignements financiers de tous les pouvoirs et de toutes les ressources nécessaires.

On voit donc que l'accès à l'information financière est une condition de l'efficacité de la lutte contre le financement du terrorisme. Il est donc indispensable de pouvoir collecter des informations qui soient fiables et complètes - ça se fait notamment au moyen des déclarations de soupçon mais également à partir de fichiers tels que les registres centralisés des comptes bancaires ainsi que des systèmes centraux de recherche de données. Ce sont bien des outils qui sont indispensables pour conduire des investigations financières ; or, tous les Etats membres de l'Union européenne n'en sont pas dotés et la législation européenne en l'état n'oblige pas à leur création - les choses devant évoluer, semble-t-il. Bruno Dalles nous en parlera tout à l'heure.

La Commission européenne propose, en effet, d'établir ces registres dans le cadre de la révision de la quatrième directive et d'en élargir l'accès aux services répressifs, aux autorités fiscales, au BRA (Bureau de recouvrement des avoirs) et également au Service de lutte contre la corruption.

En conclusion, je dirai qu'il existe aujourd'hui un large consensus mondial sur la nécessité d'agir ensemble, l'Union européenne souhaitant prendre la tête des efforts qui sont déployés pour garantir que les initiatives mondiales qui visent à lutter contre le financement du terrorisme sont efficaces et que les mesures qui sont adoptées par l'Union européenne sont en phase avec l'évolution de la situation. Cependant, le

manque de coordination au niveau national et le manque de coopération internationale des services répressifs, de sécurité, de renseignement, demeurent la pierre d'achoppement sur laquelle bute encore aujourd'hui l'efficacité de la lutte contre le financement du terrorisme et c'est bien elle qui doit être promue. Nous espérons que nos travaux et notre séminaire de ce matin y contribueront.

Sans plus tarder, nous allons entamer le programme.

Chantal Cutajar - J'ai le plaisir de vous présenter Jan-Herm Lenters, qui est chef d'équipe opérationnelle de surveillance financière de l'est des Pays-Bas, qui est rattachée à la police. Les conclusions du Conseil européen sur la lutte contre le terrorisme - il a participé aux travaux - ainsi que l'expérience des Pays-Bas en matière d'investigation financière en matière de lutte contre le terrorisme vont faire l'objet de sa présentation.

Jan-Herm Lenters - Merci beaucoup. Comme Chantal vous l'a déjà dit, je m'appelle Jan Herm Lenters. Je suis ici avec Tin Kapetanovic qui est analyste financier aux Pays-Bas. Aujourd'hui, nous vous informerons un peu sur les enquêtes financières aux Pays-Bas et, plus particulièrement, sur le fait qu'elles sont aussi un outil de lutte contre le terrorisme.

Il y a une légère confusion ; dans le programme, je devais parler de cette décision du Conseil de l'UE concernant les enquêtes financières et la lutte contre le terrorisme, mais cette décision du Conseil de l'UE est un document très stratégique, donc ce que nous avons pensé que ce serait mieux de le traduire

sur un plan plus opérationnel. Si vous avez des remarques ou des questions, n'hésitez pas à nous interrompre et à nous poser des questions. Mais avant de vous donner un aperçu de la présentation et du sujet, je voudrais vous montrer une petite vidéo ; elle a été diffusée cette semaine en réalité sur la télévision néerlandaise et c'est sur le sujet dont nous parlons aujourd'hui. Elle est faite par des journalistes d'investigation et vous pouvez trouver l'ensemble du programme en anglais sur Internet ; c'est très intéressant.

<https://zembla.bnnvara.nl/pagina/trailer-committing-fraude-for-the-jihad>

Bien, ce n'est qu'une partie, mais je pense qu'avant de comprendre comment nous abordons cette enquête financière concernant la lutte contre le financement du terrorisme, vous devez en savoir un peu plus sur la manière dont nous sommes organisés en ce qui concerne les enquêtes financières dans la police. C'est pourquoi nous allons commencer par cela et, en fait, beaucoup de sujets sont évoqués dans cette décision néerlandaise ou du Conseil de l'UE reviennent.

Je vais commencer par vous montrer un peu la structure de la police néerlandaise, puis les objectifs des enquêtes financières et la façon dont nous les utilisons dans notre pays, puis l'approche intégrale, parce que nous travaillons en étroite collaboration avec d'autres autorités de notre pays. Et comme vous le savez probablement, la première partie de l'année, nous avons eu la présidence de l'UE dans notre pays et l'un des sujets a été le recouvrement d'avoirs.

Ensuite, vous devez savoir que la police n'est pas la seule partie impliquée dans les enquêtes financières. Par exemple, nous avons le FIOP - peut-être que certains d'entre vous le connaisse. C'est une unité d'enquête qui fait partie du ministère des Finances et qui dispose de personnel hautement qualifié qui travaille également à un niveau très poussé en matière de blanchiment d'argent.

La deuxième partie de la présentation est faite par Tin ; elle traite d'une enquête sur les personnes qui se rendent à l'étranger pour se battre dans une guerre sainte au Moyen-Orient. Il nous montrera que l'analyse financière peut aider à faire condamner ces personnes ou à les empêcher de partir à l'étranger.

Donc, ici, vous voyez une représentation de mon pays et la situation : comment nous avons organisé la police il y a quelques années - vous le voyez sur le côté gauche. Jusque-là, nous avions 25 régions et la police travaillait de manière indépendante, il était très difficile de partager des informations, de mettre en commun des équipes quand vous en avez besoin parce qu'il y a toujours un manque de capacité. Il y a quelques années, nous avons eu cette réorganisation et maintenant nous travaillons dans une police nationale; Cette police nationale couvre dix régions et je travaille dans la partie orientale des Pays-Bas - c'est en fait la plus grande région - près de la frontière allemande (c'est la pourpre). Nos frontières sont également liées à deux États différents en Allemagne (Niedersachsen et Nordrhein Westfalen), de sorte que nous travaillons en étroite collaboration avec les unités du crime organisé là-bas, en fait plus étroitement avec les

Allemands qu'avec les collègues d'Amsterdam, par exemple.

Mais cela va plus loin que de simples enquêtes financières faites par des experts. Ce que nous essayons de faire, c'est d'interagir avec les services répressifs : nous avons un de nos groupes qui a un gestionnaire de compte dans ces unités et qui les aide à poser des questions de base mais aussi pour de petites enquêtes. Ensuite, bien sûr, nous soutenons les unités d'enquête dans les districts et nous participons aux enquêtes sur le crime organisé, en fait, nous les coordonnons surtout lorsqu'il s'agit de blanchiment d'argent. Nous avons deux unités de crime organisé dans notre région et dans l'une d'entre elles - c'est celle dans laquelle je travaille - à partir des cinq enquêtes que nous menons actuellement, nous traitons d'énormes cas de blanchiment d'argent, qui prennent parfois jusqu'à deux ans pour être bouclés.

Quels sont les objectifs des investigations financières ? Je vous présente juste une partie de la grande image, car nous n'avons pas assez de temps; En fait, la première partie de la présentation est généralement donnée à l'Académie de police aux enquêteurs normaux et il faut deux jours pour montrer à tout le monde tout le sujet. Maintenant, nous essayons de le faire en une demi-heure ou trois quarts d'heure afin que vous puissiez l'imaginer, c'est juste une pointe du voile que nous levons.

Le premier objectif de l'investigation financière, bien sûr, est de prouver des faits criminels. Le deuxième consiste à essayer d'enquêter sur les profits que certains tirent de leurs infractions pénales.

Et le dernier est d'essayer de dépister les biens que certains achètent avec ces profits criminels.

Aux Pays-Bas, nous démarrons sur le troisième objectif dès que nous obtenons des informations. Pour nous, c'est même une partie de la décision de mener une enquête ou pas, le fait de savoir si nous avons un point de départ pour les actifs des criminels. Le troisième objectif est donc une partie très importante dans notre enquête.

Bien sûr, la preuve de faits criminels dans un cas de blanchiment devrait être légitime et convaincante. Je pense que c'est partout la même chose en Europe. Mais les deuxième et troisième objectifs sont différents. Et je pense que c'est différent pour de nombreux pays parce que les éléments de preuve dont vous avez besoin devant les tribunaux sont raisonnables. Il doit donc être plus ou moins probable que quelqu'un ait réalisé ces bénéfices. C'est donc plus facile pour nous, plus difficile pour le criminel et je pense que ça fonctionne très bien.

Pas de questions jusqu'ici ? Bien, je continue.

Ensuite, concernant la saisie: nous avons deux types de saisie, deux possibilités. La première est la saisie classique - tout le monde connaît. Il s'agit de découvrir la vérité ou la vérité sur le profit que quelqu'un fait, mais en fin de compte, cela veut dire que ce profit est retiré de la société ou confisqué. C'est la méthode que nous utilisons très souvent dans les cas de blanchiment d'argent.

Ensuite, nous avons un deuxième mode, moins répandu en Europe.

On essaie - en fonction de calculs d'obtenir un droit sur les actifs que quelqu'un a eu. C'est un peu comme une assurance que quelqu'un va payer à la fin quand il y a condamnation concernant des profits criminels. Lorsque vous voulez confisquer ou saisir en utilisant la deuxième possibilité, vous avez besoin d'un mandat d'un juge d'instruction. Pour la saisie classique, tout membre des services répressifs peut le faire.

Ensuite, pour ce qui est du blanchiment d'argent dans la législation néerlandaise: il y a deux situations. Lorsque l'infraction sous-jacente est connue, ce n'est pas vraiment difficile. Mais dans la plupart des cas, et en particulier dans les enquêtes sur le crime organisé, très souvent, l'infraction sous-jacente est inconnue, alors pouvez-vous prouver que le blanchiment d'argent? Dans notre pays, vous pouvez, mais vous devez pour cela exclure que cela provienne d'une source légale. C'est en fait ce que nous faisons. Et comment faisons-nous cela? Le Centre anti-blanchiment aux Pays-Bas est très intéressant. Il suffit de le consulter sur le site Web - ils ont une version anglaise et ils ont élaboré une feuille de route pour la deuxième situation lorsque l'infraction sous-jacente est inconnue, qui vous explique comment obtenir des preuves dans un cas de blanchiment d'argent. C'est très utile ; en fait, on se base (dans la première phase) sur les indicateurs: de sorte que vous soupçonnez du blanchiment d'argent, puis ils vous aident à obtenir la preuve, c'est très utile.

Elena Addesa-Pelliser - J'ai une question. Est-ce que ces indicateurs sont des indicateurs complexes, composites ou simplement des indicateurs simples tels que 1, 2, 3, 4, où 1

est plus important que les autres et où vous construisez l'ensemble et essayez d'obtenir une sorte de probabilité ?

Jan-Herm Lenters - C'est une bonne question en fait Elena. Je connais des cas où nous n'avons qu'un seul indicateur et que vous pouvez les utiliser au hasard, ce n'est pas que vous devez les utiliser et que celui-ci est plus important que l'autre, mais vous pouvez ... Bien sûr, il vaut mieux utiliser autant d'indicateurs que possible. J'ai un bon exemple d'un cas où nous avons arrêté une voiture avec beaucoup d'argent dans la voiture. Même le transport de grandes quantités d'argent dans une voiture est en fait un indicateur de blanchiment d'argent, car il existe de grands risques liés au transport d'espèces en voiture et personne ne le fait plus aujourd'hui. Ces indicateurs sont développés de temps en temps, chaque fois la CRF les publie sur son site - dans notre pays au moins -. L'AMLC que j'ai mentionné précédemment fait aussi cela. Et ils sont fondés sur les indicateurs du blanchiment d'argent du GAFI bien sûr.

Tin Kapetanovic - Ce n'est peut-être pas très poli de promouvoir notre AMLC néerlandaise, mais vous pouvez également vous inscrire dans un service d'information mensuel pour recevoir toutes les mises à jour, y compris une mise à jour sur les indicateurs en anglais.

Jan-Herm Lenters - Bien. Merci, Tin. Donc, maintenant, je vous ai juste parlé de notre législation, de la façon dont cela fonctionne, mais ce qui est également très important est que nous travaillons avec d'autres autorités, et surtout du côté de l'information. Nous avons une plate-forme basée sur un partenariat où nous travaillons avec

d'autres autorités, par exemple les autorités fiscales, le parquet, la police et les communautés locales. Nous rassemblons toutes les informations sur les personnes, les analysons et les rapprochons. Cette plateforme offre également une grande expertise. Lorsqu'il est décidé qu'une affaire devrait être adressée à la police parce qu'il y a un soupçon de blanchiment d'argent, par exemple, au cours de cette semaine, dans un premier temps, nous pouvons partager des informations sans mandat ou quoi que ce soit. Après cela, quand il s'agit d'une autorité et, par exemple, lorsqu'il s'agit de la police, vous avez besoin d'un mandat pour obtenir des informations.

J'ai un bel exemple de deux cas. Le premier cas où nous avons travaillé avec la Suède et l'autre une affaire où nous avons travaillé ensemble avec l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, la Belgique, la France, du blanchiment d'argent pour lequel nous n'avons aucune preuve de l'infraction sous-jacente. Le premier est en fait très basique. Il y avait un point de trafic appelé Ortenfloren sur une route principale dans notre région. Beaucoup de trafic de l'Est traverse cette autoroute. Il y avait un SUV avec quatre personnes en provenance de l'Est et quand ils ont été arrêtés, leur identité a été vérifiée et il y avait une alerte sur ces personnes de l'étranger, de Suède en fait. Ensuite, la voiture a été fouillée et on a trouvé 94 000 euros. Tout cela a été fait par des forces de l'ordre et, le lendemain matin, j'ai pris un appel téléphonique des collègues et ils ne savaient pas comment gérer cela. La première chose que nous avons faite a été d'appeler les autorités suédoises pour avoir de plus amples données.

Ces types étaient impliqués dans de grosses affaires de stupéfiants.

Ils étaient donc très connus là-bas. Nous nous sommes demandé si nous n'allions pas gêner l'enquête en Suède, c'est pourquoi nous nous sommes déplacés et avons simplement discuté de l'affaire avec eux. Ils nous ont dit qu'à leur avis, nous pourrions avoir beaucoup plus de succès parce que nous avons déjà l'argent et que notre législation est différente de la leur. Mais nous avons bien sûr besoin de beaucoup d'informations des Suédois. Ils nous ont aidés et un enquêteur spécial a été affecté au parquet - un comptable en fait - qui a fait toutes les recherches là-bas en Suède pour nous puisque ces personnes vivaient en Suède.

Nous avons donc des soupçons de blanchiment d'argent. Nous avons monté un dossier mais nous n'étions pas tout à fait sûrs d'obtenir une condamnation. Donc, ce que nous avons fait, c'est que nous avons recontacté les Suédois et leur avons demandé: «Y a-t-il des allégations sur ces personnes?» Et ce que nous avons vu, c'est que l'Administration fiscale avait également ces personnes dans le collimateur ainsi que sur les services répressifs. Ensuite, nous avons discuté de cela et les autorités suédoises ont également réclamé le montant d'argent que nous avons déjà saisi. À la fin, ce n'était pas nécessaire parce que nous avons eu une condamnation pour blanchiment d'argent et une confiscation, mais je pense qu'il est très important que vous soyez conscients que c'est aussi une façon de voir les choses : lorsque vous êtes convaincu que l'argent n'a aucune origine légale, il vous suffit de chercher des opportunités pour au moins garder l'argent à l'intérieur.

Ensuite, la seconde était une énorme enquête. Bien sûr, nous sommes bons dans le cannabis,

vous le savez, mais c'était une enquête concernant un point de culture de cannabis, qui livre l'équipement pour la culture du cannabis, mais ces types travaillaient non seulement pour les Pays-Bas mais aussi à l'étranger. C'était en fait une très grande entreprise, mais à cette époque, ce n'était pas punissable. Aujourd'hui, c'est devenu punissable, donc nous ne les voyons plus - pas autant que par le passé. Mais ils ont non seulement livré des équipements, mais fait beaucoup plus, financé les plantations de cannabis, accordé des prêts, servi d'intermédiaires pour les plantations de cannabis. Donc c'était une enquête énorme. Nous avons également construit une affaire sur le blanchiment d'argent et il y a beaucoup à raconter parce que nous avons travaillé très étroitement avec les autorités fiscales sur le terrain et, à partir de cette enquête, plusieurs nouvelles enquêtes ont également été menées contre les facilitateurs et nous avons saisi des millions d'euros (commerce de stock, voitures et beaucoup d'autres actifs). Nous avons beaucoup appris à collaborer avec d'autres autorités, mais aussi à travailler avec des personnes à l'étranger dans une affaire comme celle-là parce que la législation dans d'autres pays n'est pas toujours la même et lorsque vous souhaitez obtenir de l'information ou saisir des biens à l'étranger, parfois, c'est beaucoup plus difficile quand il s'agit simplement de blanchiment d'argent sans infraction sous-jacente. Et c'est quelque chose que vous devez garder à l'esprit : vous devez également anticiper et rechercher des possibilités de résoudre ce problème.

A participant - Avec quelles autorités étrangères avez-vous coopéré pour cette affaire ?

Jan-Herm Lenters - Dans le premier cas, dans le cas de la Suède, nous avons travaillé avec l'IRC en Suède et avec l'Unité de la criminalité organisée là-bas, qui nous a mis en contact avec le comptable du ministère public parce qu'en Suède, ils n'avaient pas d'enquêteurs financiers, contrairement au ministère public, c'est pourquoi ils ont le ministère public dans la boucle.

Et dans le second, nous avons travaillé ensemble avec une Unité du crime organisé à Londres ; en Espagne, je ne connais pas le nom du service de police parce qu'il y en a beaucoup. Je n'étais pas là en fait. Et en Italie, ils ont travaillé ensemble avec les Carabinieri.

Je voudrais vous parler un peu de notre présidence néerlandaise - très rapidement parce que, comme je vous l'ai dit lors de l'introduction de la présentation, il est très important pour nous de connaître les atouts des criminels dans nos enquêtes. Ce que nous avons fait là-bas - et j'ai également été impliqué dans la pré-conférence - lors de cette conférence, nous avons un marché commun européen d'idées et il y avait cinq ou six pays qui pouvaient présenter leurs meilleures pratiques. La Suède nous a parlé d'une nouvelle manière commune de saisie qu'ils ont développée avec d'autres autorités - très intéressant. L'Italie nous a montré comment utiliser les canaux d'information financière dans votre enquête, comment les utiliser parce que très souvent les canaux financiers sont là mais les gens ne savent pas comment les utiliser. L'Allemagne a développé une sorte de Wikipedia disponible pour tous les types de services répressifs et a montré comment l'utiliser dans vos enquêtes. Et le participant de la Hongrie nous a présenté

de nouvelles méthodes de police dans le cadre de la récupération d'actifs ; j'ai présenté quelque chose à propos de cela et de l'approche intégrale. Le gel des actifs devrait devenir une caractéristique standard dans toutes les enquêtes et nous devrions avoir plus de connaissances sur le cadre juridique et les ressources humaines.

Et le dernier point très important est également mentionné dans cette décision du Conseil de l'UE : nous avons besoin de connaissances et d'expertise. En fait, aux Pays-Bas, l'expertise financière et l'expertise numérique sont les deux seules parties de l'organisation de police où le personnel augmente. Vous voyez dans toute la police une diminution des effectifs, mais dans notre domaine - enquête financière et enquête numérique - vous voyez les effectifs augmenter. Par conséquent, nous recevons beaucoup de gens de l'extérieur de la police. Tin et moi venons de l'extérieur. Je pense que la moitié des gens que nous avons maintenant proviennent de l'extérieur et même dans l'enquête, nous avons environ 90 ou 100 personnes externes. Et d'ailleurs, nous avons beaucoup de gens qui travaillent dans l'organisation de l'information comme des analystes Ce que nous pouvons apprendre de cela, c'est que pour l'expertise, nous avons besoin de personnes de l'extérieur de la police - du moins, c'est mon point de vue.

Nous avons fait une carte de référence rapide. Vous pouvez voir dans tous les pays en Europe ce qui est disponible. Je ne sais pas si vous pouvez le lire. Il est disponible en version numérique. Je peux vous l'envoyer ou je peux le placer sur le site CEIFAC. Cela vous montre ce dont vous

avez besoin lorsque vous voulez des informations sur les actifs, par exemple, concernant les informations régulières de la banque de l'État et vous pouvez voir par pays ce dont vous avez besoin pour cela. Je pense que cette carte est très belle et très agréable à utiliser. Et à l'arrière de la carte, vous pouvez voir toutes les adresses e-mail dans les différents pays.

Je présente les principaux joueurs et j'ai presque terminé, ensuite je passe le microphone à Tin. Ce sont les principaux acteurs lorsqu'il s'agit d'enquêtes financières dans la lutte contre le terrorisme : la police, l'AMLC, la FIU, bien sûr, et nos services secrets. Mais ce Centre de lutte contre le blanchiment d'argent, c'est génial. Lorsque vous y entrez, cela inspire, il y a beaucoup d'énergie, des jeunes qui travaillent là-bas. Ils élaborent de nouvelles approches et je pense que les organismes policiers chargés de l'application de la loi sont concentrés, ils font quelque chose de totalement différent: ils cherchent simplement des données, ils analysent les choses et développent une approche. Je veux simplement mentionner le lancement très prochainement du projet sur les cartes de crédit étrangères utilisées aux Pays-Bas; Il est très difficile d'identifier les personnes qui utilisent ces cartes de crédit, mais ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont développé une stratégie à ce sujet et plusieurs personnes néerlandaises ont participé à leurs analyses et enquêtes, qui ont abouti à de très belles affaires de blanchiment d'argent. Par la voie traditionnelle, nous ne serions jamais parvenus à obtenir des condamnations pour blanchiment d'argent.

J'ai été bluffé par cette approche, génial. Allez sur le site du Centre antiblanchiment.

Je passe maintenant le micro à Tin, qui va vous présenter l'unité d'enquête sur les personnes qui se rendent à l'étranger à des fins terroristes.

Tin Kapetanovic - Merci Jan-Herm. Bonjour à tous. Permettez-moi de commencer par une petite rectification : je m'appelle Tin, pas Kin, et je ne suis pas un analyste à la FIU néerlandaise mais analyste dans la police nationale néerlandaise comme Jan-Herm.

Donc, aujourd'hui, nous parlerons un peu du terrorisme et plus précisément de la version djihadiste du terrorisme. Plus tard, nous allons également voir comment les gars obtiennent leur argent, leur financement et ce que nous pouvons faire à ce sujet. Et encore une fois, comme Jan-Herm l'a dit, n'hésitez pas à poser des questions.

Deux objectifs essentiellement stratégiques pour vous aider - pour m'aider du moins - à aborder ce sujet afin de comprendre ce qui se passe et la direction dans laquelle vous voulez aller : d'abord, nous devons déceler les modèles financiers possibles pour attaquer, dans ce cas le califat autoproclamé, la région de la Syrie et l'Irak.

Le deuxième objectif stratégique devrait, je pense, analyser aussi les actions financières de personnes que l'on soupçonne d'être des terroristes pour identifier leurs réseaux et les personnes clés (facilitateurs, financiers etc.).

Tous les musulmans sont-ils ou peuvent-ils être des terroristes potentiels ? Évidemment, la réponse est non. La plupart d'entre nous connaissent ce gars là-haut et le drapeau

mais combien d'entre vous connaissent le gars en haut à droite? Il pourrait être n'importe qui. C'est ce que je pensais. Pas de honte à cela. C'est Sayyid Qutb. Il est considéré comme l'un des premiers pères idéologiques de l'islam politique qui s'est radicalisé très rapidement et qui est maintenant suivi par la plupart des groupes jihadistes (Al-Qaïda, ISIL, etc.).

Juste quelques mots sur le drapeau : pratiquement tous ceux à qui je parle associent ce drapeau avec l'EI ou avec Al-Qaëda. Tout à fait faux : la seule chose que vous voyez en arabe sur ce drapeau est la façon islamique d'affirmer votre foi en déclarant «il n'y a de Dieu que Dieu» (Allah en arabe) «et que Mohamed est son prophète». Si vous ne croyez pas à ces mots, vous n'êtes pas musulman. Ainsi, vous pouvez imaginer comment l'EI et d'autres groupes djihadistes l'utilisent comme une forme de propagande très importante pour recruter des individus qui ne sont pas très fermes dans leur croyance et donc l'utiliser pour les radicaliser assez rapidement - dans certains cas, dans un mois.

Afin de comprendre la nature des terroristes djihadistes spécifiquement, il faut s'intéresser un peu à la foi islamique parce que ces types sont complètement différents de l'IRA, de l'ETA, des FARC - une race complètement différente. En gros, dans l'islam, nous avons deux branches majeures. La plupart d'entre nous les connaissent: environ 25% sont des chiïtes et le reste des sunnites; la branche sunnite est celle sur laquelle nous nous concentrerons pour le reste de l'exposé.

Donc, dans la branche sunnite de l'Islam, vous avez quelques

institutions «légales», des traditions. La branche spécifique dans laquelle se trouvent les cellules terroristes djihadistes est cette branche spécifique wahhabite ou salafiste, que vous trouvez en Arabie Saoudite, principalement au Qatar, aux Emirats Arabes Unis et dans d'autres petites parties isolées du Moyen-Orient. Et c'est exactement le secteur où vous trouverez les groupes terroristes djihadistes actuels que nous connaissons aujourd'hui. C'est une partie très fondamentaliste et conservatrice de l'islam qui ne reconnaît aucune des autres institutions juridiques. Ils se concentrent sur leur propre interprétation.

Fondamentalement, quiconque n'adhère pas à leur version fondamentaliste de l'islam est un apostat. Et si vous analysez un peu loin, disons qu'il y a quatre «niveaux» de salafistes modérés, des salafistes actifs politiques et à l'extrême bout la version djihadiste du salafisme ; c'est précisément là où vous trouvez Al-Qaïda, l'EI, etc., peut-être 0,0001% pour cent - et peut-être moins encore - de la population musulmane mondiale.

En ce qui concerne le financement, pour mieux comprendre ces groupes, j'utilise l'approche plutôt générale et théorique d'un très bon professeur appelé Tamara Makarenko, le Nexus Crime-Terreur qui dit essentiellement que «les groupes criminels organisés - trois personnes à des centaines de personnes - et les groupes terroristes sont les deux faces d'une même médaille et peuvent passer d'un côté à l'autre ». Un peu d'abstrait pour notre travail au quotidien, n'est-ce pas ?

Donc, regardez la deuxième courbe qui est un peu plus utile

au moins pour notre organisation. Ce que nous voyons (et ce n'est pas seulement aux Pays-Bas, c'est l'Europe, peut-être même dans le monde) : au bout de la courbe à gauche, vous commencez par un groupe terroriste ou un groupe criminel. Disons que vous avez une cellule terroriste de quelques personnes. Vous avez besoin de financement, vous avez besoin de recrues, vous avez besoin de matériel, de propagande. Il est probable que lorsque vous étiez plus jeune, vous étiez un petit voleur, un petit criminel; Vous avez encore vos contacts; Vous avez encore vos amis. Quelle meilleure façon d'obtenir votre équipement et votre financement, etc.? Vous voyez donc cette synergie avec ces anciens réseaux - les réseaux actuels même - se déplaçant étape par étape vers une situation idéale d'intégration, où le point de départ de votre groupe et les objectifs ont changé.

Nous avons une affaire intéressante en Écosse: quelques étudiants pakistanais ont prétendu être des policiers pour voler des personnes âgées, commettre des fraudes avec leurs cartes de crédit pour financer leurs objectifs, qui étaient de mener une attaque. Finalement, les affaires étaient si bonnes qu'en fin de compte, ils ont oublié leurs objectifs et n'ont jamais organisé une attaque. Ils ont récupéré tellement d'argent que l'attaque terroriste n'a pas eu lieu - heureusement - et ils ont été capturés. Voici un cas très concret montrant comment la distinction entre criminel et terrorisme est assez intéressante.

Nous voyons un échange de tactiques, d'expertise, l'utilisation des capacités des uns et des autres, et ça marche aussi dans l'autre sens.

Passons aux tendances du financement. Nous avons une quarantaine de cas, certains aux Pays-Bas. Si nous les analysons et utilisons la première attaque terroriste djihadiste en Europe, en 1994 par un groupe algérien, regardez le graphique, vous voyez un développement très clair dans le financement de ces types. Oubliez tout autre organisation terroriste : il s'agit spécifiquement de groupes djihadistes. Après le 11 septembre, vous voyez un changement très clair dans le financement. Vous voyez une augmentation exponentielle du financement tiré des activités légales (salaires, prêts, prêts étudiants, etc.) et vous voyez une forte baisse du financement des activités criminelles et du financement direct / central des groupes terroristes. Pourquoi? Il devient extrêmement difficile de financer les cellules depuis l'étranger, de leur transférer cent mille euros, dollars ou n'importe quelle devise car cela sera intercepté grâce à une coopération améliorée (gouvernements, FIU, police, etc.) après 2001.

Vous voyez en 2011 et 2012 un autre changement que, pas aussi net que le premier, mais cela se produit : l'augmentation de la nouvelle vague de groupes djihadistes dont le plus connu est l'EI. Donc, si vous retenez une chose de ce graphique, il devrait s'agir de la ligne verte. Il est tellement plus difficile pour nous de les identifier parce que toute personne ayant un salaire normal ou un revenu étudiant pourrait potentiellement être un financier : l'attentat du 11 septembre a été réalisé avec 700 000 dollars en fin de compte. Aujourd'hui, vous avez besoin de deux ou trois mille euros. Je veux dire qu'un Glock ou un Kalachnikov vaut quoi : deux, trois mille euros ? Un Glock encore moins.

Il est aussi intéressant de relever que la ligne verte concerne les «activités légales», mais elle comprend également des activités qui pourraient être potentiellement criminelles comme la TVA ou la fraude dont nous n'avons aucune idée, quelqu'un qui fraude le système. C'est pourquoi c'est tellement énorme dans ce sens. C'est pourquoi il s'agit d'un pourcentage important du revenu total.

Un participant - J'ai une question à ce sujet : lorsque vous regardez la vidéo, nous avons commencé avec la question de la fraude à la TVA : jusqu'où sommes-nous dans la légalité ? Vous avez déjà dit quelque chose à ce sujet. Ce n'est que de l'argent légal, mais comment devrions-nous faire face à cela? Comment une approche intégrale peut nous aider? Les autres autorités sont-elles suffisamment conscientes de cela? Il suffit de regarder la vidéo au début. Vous voyez ce que je veux dire ?

Tin Kapetanovic - Tout à fait.

Participant - Comment résoudre ce problème ? Devons-nous aller vers eux, les instruire, les former ? Avez-vous des idées à ce sujet ?

Tin Kapetanovic - Vous m'entendez mieux comme ça ? Tout le monde a entendu la question de Jan-Herm ? Oui ? Bien.

En définitive, ce sera une réponse politique ; le sujet est très sensible du fait de la ligne rouge entre activités de police normales, profilage ethnique etc. Je n'ai pas de réponse claire à cela.

Participant - Pour moi, tout passe par la sensibilisation. Ce qu'on voit est-il vraiment ce qu'on voit ?

C'est ce que je veux dire.

Tin Kapetanovic - Oui. Il faut utiliser un mix d'indicateurs, de partage d'information, de coopération interinstitutionnelle qui pourrait vous aider.

Participant - Je comprends mais je crains que les services répressifs et les autorités travaillent chacun de leur côté. Pour ce qui est de cette courbe verte, je crains que ce ne soit la même chose, chacun s'efforce d'atteindre ses objectifs sans regarder la grande image. Je n'ai pas de solution.

Tin Kapetanovic - Moi non plus, malheureusement.

Participant - Et je pense qu'il est important de ne pas perdre de vue la grande image, c'est ce que je voulais dire.

Tin Kapetanovic - Peut-être que le slide suivant est plus éclairant ; regardez : c'est une diminution régulière des sources de revenus pour ces gars et je veux attirer votre attention sur le premier. Regardez ceci: les biens personnels tout ce qui va du salaire à l'allocation étudiant. Quelle partie est légale? Il est possible qu'il y ait des individus en groupe dans la première colonne qui reçoivent réellement des fonds qui, en premier lieu, ne proviennent pas de sources légales. Et c'est la plus grande partie comme vous l'avez dit : comment identifiez-vous cela et analysez-vous cela? De mon point de vue, seuls des analystes spécifiques ou un groupe d'analystes qui se penchent sur ces problèmes y parviendront, ce n'est pas quelque chose que le big data et des algorithmes complexes peuvent faire.

Examinons certains indices pertinents. Si vous regardez

des cellules terroristes djihadistes spécifiques, il existe plus de 200 indicateurs allant du commerce illicite du pétrole à l'impôt, aux enlèvements - tout cela n'est pas pertinent pour nos garçons et filles qui vivent dans la rue, travaillent normalement ou sont en train d'étudier. Lequel de ces éléments est pertinent? Le premier : chaque musulman est tenu de donner un pourcentage spécifique de ses biens à la charité, de faire l'aumône - c'est ce qu'on appelle «Zakāt» en arabe. Rien de mal à cela, mais comment faire la différence entre les organismes de bienfaisance légitimes et quelqu'un, une personne qui donne un peu de son argent à cette œuvre de bienfaisance pensant que cela ira aux orphelins, alors qu'ils financent une cellule terroriste ?

Un deuxième indice qu'on repère pratiquement à chaque fois est le fait de vider les comptes - le compte bancaire qui, pour de longues périodes, présente une activité faible ou nulle puis un retrait brutal des économies. Je veux dire que cela ne dit rien sauf une possibilité d'aide ou de départ pour le califat ou de préparation d'un attentat. Nous avons vu un cas comme celui-ci aux Pays-Bas il y a quelques années - beaucoup en fait.

Un autre indice très intéressant est constitué par les entreprises du secteur de la santé allant d'une entreprise avec un ou deux individus à des sociétés plus grandes (50+ ou même 100 employés) : il existe un lien clair entre la quasi-totalité de nos sujets et des fondations culturelles, religieuses, charitables

et l'opacité souvent associée à ces dernières. Ils ont souvent un siège au conseil d'administration. Ils fournissent souvent des fonds mensuellement à ces établissements de bienfaisance et c'est une activité qui brasse beaucoup d'argent. Nous avons eu un cas il n'y a pas si longtemps aux Pays-Bas, où une de ces très grandes fondations de bienfaisance de salafistes dans notre pays avait des centaines d'milliers d'euros qui ont été tirés en espèces dans la banque. Après cela, nous ne pouvons plus surveiller ce qui nous arrive. Le GAFI reconnaît ces risques au même titre que de très gros risques à venir, des utilisations potentielles des monnaies cryptées, des activités occultes, etc., ce n'est pas pour maintenant, mais nous devrions être vigilants.

Donc, si vous regardez des sujets spécifiques intéressants pour ces indicateurs, quels individus ou entreprises peuvent être intéressants ? Eh bien, si vous avez une cote de crédit relativement élevée et stable, vous pouvez l'utiliser pour financer vos organisations, de grands réseaux pour le recrutement, la collecte de fonds, la préparation, etc. Des personnes ayant des compétences très spécifiques (informatique, compétences financières etc.) sont également concernées. Des réseaux très forts dans le secteur criminel, par exemple les entreprises du secteur de la santé et en lien avec les fondations et les alibis culturels, religieux. Disons que nous nous sommes concentrés sur un réseau original d'environ 20 sujets - des rôles clairs sur ce point - et notre objectif est de déterminer la taille et la portée du réseau, rien d'autre. Alors comment le fait-on? En plus d'utiliser une approche financière, d'analyser, de creuser dans les comptes bancaires,

les enregistrements fiscaux, les informations de la FIU, nous avons utilisé quatre spécialités différentes afin de venir à un produit intégral. Ces gens se déplacent rapidement : si vous sortez du jeu pendant un mois ou deux, toute la situation sur le terrain peut être modifiée. Nous avons donc décidé de mettre à jour régulièrement l'analyse - sur une base mensuelle. Voici les résultats principaux: si vous regardez des indicateurs spécifiques de djihad, il y a eu une compagnie de soins de santé - appelons-la Jihadicare - sept sujets sur vingt travaillent avec ce groupe, dont trois sont des combattants terroristes étrangers de retour dans le pays, en fait les gens qui étaient dans le califat. A eux tous, ils avaient un revenu net de plus de cent milles d'euros - le revenu net global - ce qui ne semble pas beaucoup, mais à la fin, qui nous dit qu'ils ne pourraient pas louer un camion ou acheter un Glock pour une petite poignée d'euros ?

Encore une fois, de nombreuses transactions, les organisations salafistes aux Pays-Bas et à l'étranger sont un indicateur très important si vous avez le bon nombre d'individus dans votre réseau et que vous souhaitez examiner les transactions : qui prête de l'argent à qui sans raison de le faire ? Pourquoi transmettre un millier d'euros à Jan-Herm si je ne connais pas Jan-Herm ou du moins s'il n'y avait aucune raison pour moi de lui donner de l'argent ? Cela pourrait vous aider à identifier un autre cercle autour de votre réseau actuel.

Voilà, j'ai terminé. Si vous voulez me contacter, mes coordonnées sont sur ce slide (oubliez celles sur le programme). Merci beaucoup.

PRÉSENTATION : FINANCIAL INVESTIGATION, A TOOL IN THE FIGHT AGAINST TERRORISM

PAR TIN KAPELANOVIC ET JAN HERM-LENTERS

Financial Investigation in the Netherlands



**Financial investigation:
A tool in the fight against terrorism**

Tin Kapetanovic
Jan Herm Lenters



Fight against terrorism



<http://zembla.vara.nl/pagina/trailer-committing-fraud-for-the-jihad>

« waakzaam en dienstbaar »



N°1 - Janvier 2018

Overview of the presentation



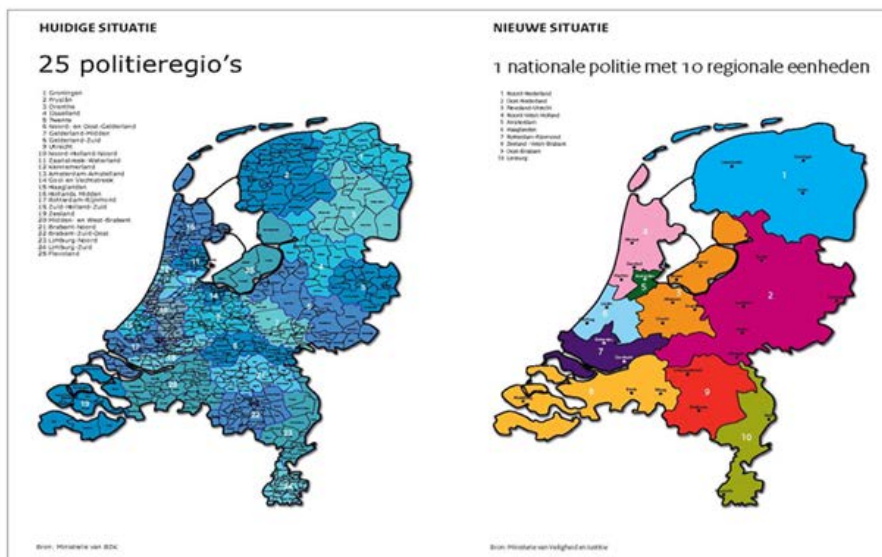
- Structure of the Police in the Netherlands
- Objectives of financial investigation
- Integral approach
- EU Presidency
- Main players concerning financial inv.
- Financial investigation a tool against terrorism



« waakzaam en dienstbaar »



Financial Investigation



Objectives of financial investigations

	Objectives	Kind of evidence
1	To prove criminal facts	Lawful & convincing
2	Investigation on criminal profits	Reasonable evidence (likely)
3	Investigation assets	Reasonable evidence (likely)

Seizure in Dutch legislation

1. Seizure

- **Classical way:**
 - **finding truth criminal fact**
 - **finding truth financial profits**
 - **to withdraw from society or confiscation**

2. Seizure

- **To take away the criminal profit**
- **preservation order (conservatoir beslag)**



There are two situations for proving money laundering.

- When the predicate offence is known.
- When the predicate offence is unknown.
It's enough we can proof that the money is not coming from a legal source.

How?

By using the roadmap of the AMLC (six steps)



Working together as one



COMING TOGETHER IS A BEGINNING;
KEEPING TOGETHER IS PROGRESS;
WORKING TOGETHER IS SUCCESS.



Henry Ford



Examples



- Sweden Case:
Traffic spot check "Ochtendgloren"
- Mercedes SUV with four people
 - € 94.000
 - ML



A1/E30 route (NL/Europe)



Cooperation with Swedish authorities

Police en PPO

Tax authorities

Swedish Enforcement Authority(Kronofogdemyndigheten)

Examples



Investigation Rome:



- Delivery of equipment cannabis plantations
- Lending Vietnamese
- Cash payments
- Delivery of know how
- Marketing
- Money laundering



Dutch Presidency: Seizing the Spoils of Crime



- European Common Market of Ideas



Outcome/results

Dutch Presidency: Seizing the Spoils of Crime



Outcome

If we want push forward the seizure and confiscation of criminal assets within Europe we need for example:

- More insight into the interfaces between steps in processes and procedures so cooperation becomes easier and more predictable.
- Asset seizing should become a standard feature in all investigations
- Resources: Information, legal framework and human resources
- More cooperation between memberstates . Police, criminal justice system and with other partners (public and private)
- We need knowledge and Expertise

- And



Dutch Presidency: Seizing the Spoils of Crime



Quick reference card:

Seizing the Spoils of Crime

Quick Reference Card
Get started with finding, seizing and confiscating criminal assets

Country	Bank	Real estate	Companies	Veichles	Boats	Aircrafts
Austria	1	1	1	1	1	1
Belgium	1	1	1	1	1	1
Bulgaria	1	1	1	1	1	1
Croatia	1	1	1	1	1	1
Cyprus	1	1	1	1	1	1
Denmark	1	1	1	1	1	1
Spain	1	1	1	1	1	1
France	1	1	1	1	1	1
Germany	1	1	1	1	1	1
Greece	1	1	1	1	1	1
Hungary	1	1	1	1	1	1
Ireland	1	1	1	1	1	1
Italy	1	1	1	1	1	1
Latvia	1	1	1	1	1	1
Lithuania	1	1	1	1	1	1
Malta	1	1	1	1	1	1
Netherlands	1	1	1	1	1	1
Poland	1	1	1	1	1	1
Portugal	1	1	1	1	1	1
Romania	1	1	1	1	1	1
Slovakia	1	1	1	1	1	1
Slovenia	1	1	1	1	1	1
Spain	1	1	1	1	1	1
Sweden	1	1	1	1	1	1
UK	1	1	1	1	1	1
UK-Scotland	1	1	1	1	1	1

What is possible?

- Obtain relevant details about assets
- Knowing whether a register is available

In what cases can you request information?

- Recovery of any asset
- Link to other to country

Why should you request information?

- In order to be able to identify and freeze assets

Where to obtain information?

- Contact your own ARO in your own language
- Use your own International Cooperation Unit

Tip and Tricks:

- ARO's can supply and easily exchange via Europe (DEBAG)
- 115 memberstates are member of the 8 Regional Asset Recovery Networks
- For information: CARDS Network at www.europol.europa.eu
- Further details can be obtained via the Financial Crime Information Centre (FCIC), part of the European Platform for Experts (EPE)

Important!
Only contact the Asset Recovery Office (ARO) in your own country!

Contact Details
Contact the ARO in your country

Austria	vermoegenshervering@bmi.bv.at
Belgium	colv-noepac-etrocarh@just.fgov.be
Bulgaria	goran.dragulev@bank.bg
Croatia	pruseck.oglas@rnp.hr
Cyprus	moussas@mpoaa.law.gov.cy
Czechia	uslhc.aro@povz.cz
Denmark	soek@anki.dk
Estonia	krip.aro@int.polita.ee
Finland	vik.kyr@poli.fi
France	aro-aro@interieur.gouv.fr
Germany	ar03@baw.bund.de
Greece	ar0-ecode@tsmf.syzefix.gov.gr
Hungary	aro@npi.police.hu
Ireland	aro@cab.ie
Italy	arotita@ccc.intern.it
Latvia	aro.latvia@rp.gov.lv
Lithuania	aro@povz.lt
Luxembourg	ar0@justice.etat.lu
Malta	lan-tosech.abdulla@sgov.mt
The Netherlands	pol.aro@hog.politie.nl
Poland	wom-aro@policja.gov.pl
Portugal	ar0@pp.gov.pt
Romania	ar0@just.ro
Slovakia	ar0@povz.sk
Slovenia	ar0.vdt@pvs.si
Spain	ar0@interior.es
Sweden	ar0@polisen.se
UK	ukar0@nce.a.gill.gov.uk
UK-Scotland	sc0ar0@scotland.pnn.police.uk

Main players fin.inv. concerning the fight against terrorism



FIOD
Belastingdienst



ANTI MONEY
LAUNDERING
CENTRE



Financial Intelligence Unit - Nederland



Algemene Inlichtingen-
en Veiligheidsdienst

Fin. investigation concerning fin. terrorism



And then there were.....



Jihadi Terrorism and Financing: Current Indicators and Outlook



« waakzaam en dienstbaar »

Tin Kapetanovic
28-10-2016



Strategic Goals



- ◆ **Recognising (financial) patterns in order to prevent attacks, identify FTFs and prevent their relocation to the theatre of war (Khalifate)**
- ◆ **Analysing (financial) actions of terrorist suspects in order to identify key networks and individuals**



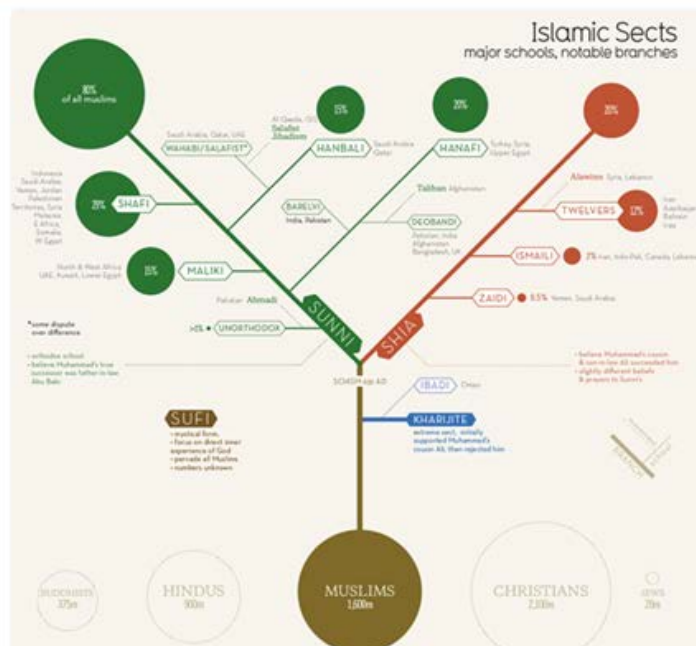
Muslims and Terrorism?



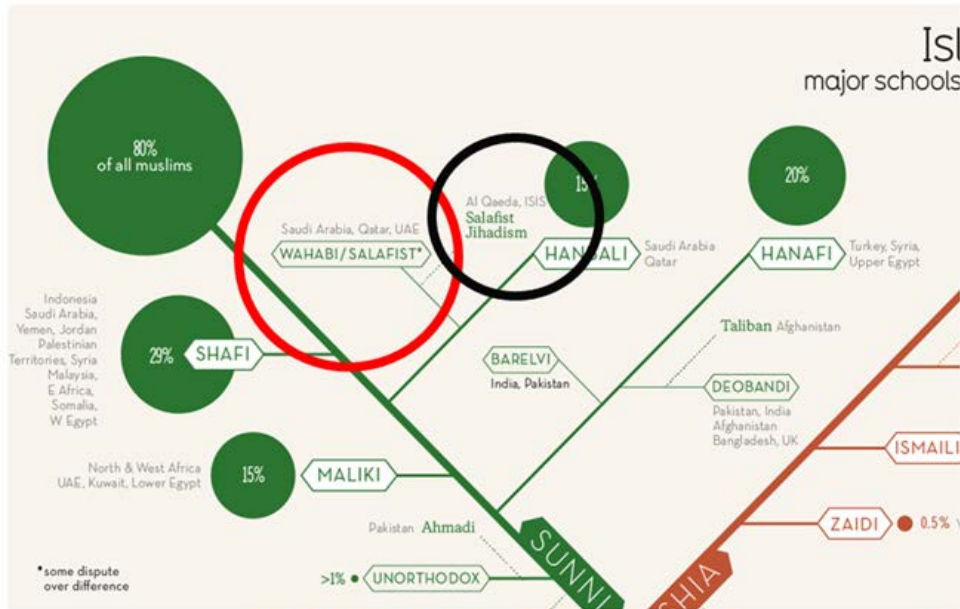
Jihadi Terrorism and Financing: Indicators and Outlook

19 ☺

Branches in Islam

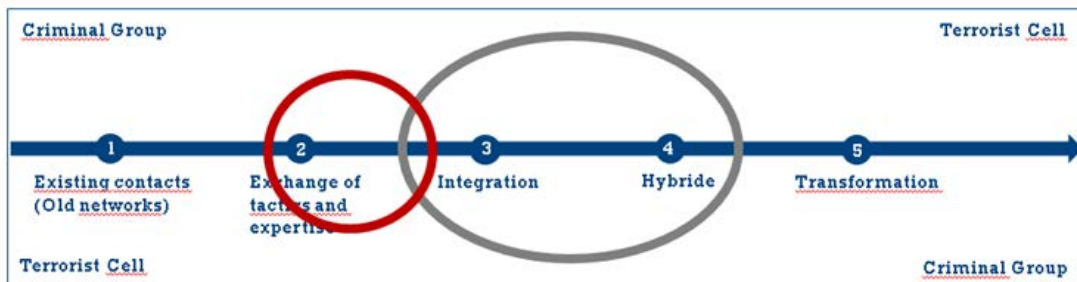
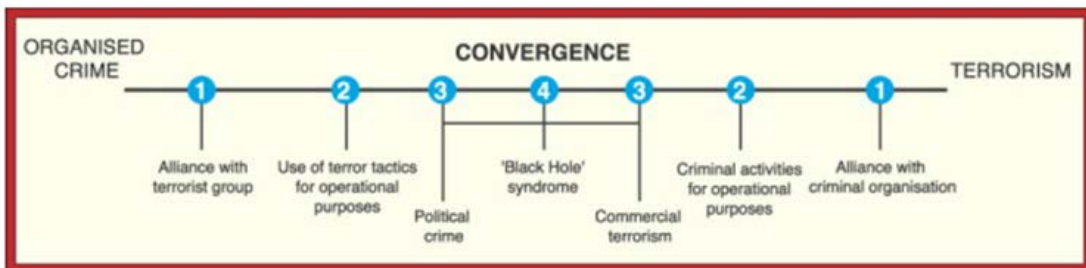


Salafism (Wahabism) – Jihadism



Jihadi Terrorism and Financing: Indicators and Outlook

'Crime-Terror Nexus'

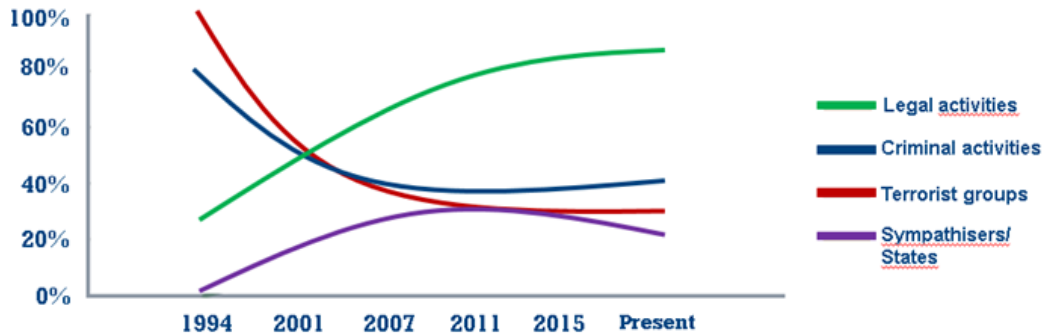


Jihadi Terrorism and Financing: Indicators and Outlook

Trends I



Development of Jihadist funding



Trends II



Sources of Income



Relevant Indicators



- ♦ Alms/ Sadaqa/ Zakaat
- ♦ Purchase of outdoor, military and medical gear
- ♦ High physical activity (attending gyms/ martial arts schools) (Infant nutrition – Nutrilon)
- ♦ Outdoor (Survival/ Airsoft/ Paintball) activities
- ♦ Visa applications to conflict areas
- ♦ Booking trips via small travel agencies
- ♦ Bank account:
 - ♦ Prolonged periods of no/ low activity
 - ♦ Sudden withdrawal of all funds (savings)
 - ♦ Sudden withdrawal of large amounts of cash
- ♦ Frequent use of Hawala banking (underground banking)
- ♦ Use of anonymous Prepaid debit and credit cards
- ♦ Renting large SUVs, trucks and lorries
- ♦ Transferring funds under the reporting limit
- ♦ Companies in the health care sector
- ♦ Cultural-religious (charitable) foundations
- ♦ Filing fake tax returns
- ♦ Fake (student) loans and scholarships
- ♦ Managing cultural-religious foundations
- ♦ Calls for donations on social media
- ♦ Collecting funds for fake charities
- ♦ Unexplainable transactions to and from conflict areas
- ♦ Transactions without economic logic between parties
- ♦ Carrousel fraud
- ♦ Foreign Exchange (FX) trade
- ♦ Opaque ways of giving and receiving donations and payments (cash, Hawala, Bitcoin)
- ♦ Humanitarian activities geographically close to or in conflict areas
- ♦ Funds pass through obscure territories
- ♦ Activities on crowdfunding platforms
- ♦ Use of Cryptocurrencies and Dark Web activities

Jihadi Terrorism and Financing: Indicators and Outlook

25 ☺

Interesting subjects



- ♦ **Individuals with a high credit rating (relatively high and stable income)**
- ♦ **Individuals with large networks (also on social media) for the purpose of fundraising/ recruitment and grooming**
- ♦ **Individuals with strong IT and financial skills**
- ♦ **Individuals with strong contacts in criminal networks (weapons, materiel, income)**
- ♦ **Companies in the health care sector**
- ♦ **Cultural-religious foundations (mosques)**

Jihadi Terrorism and Financing: Indicators and Outlook

26 ☺

Current investigation



- ◆ Regional network of approx. 20 suspects (sympathisers, FTFs, recruiters and facilitators)
 - ◆ Goal to determine the size and scope of network(s)
 - ◆ Multidisciplinary approach:
 - ◆ Financial Analysis
 - ◆ Social Network Analysis
 - ◆ OSINT Analysis
 - ◆ Telecoms Analysis
- } Integrated and regularly updated product

Main findings Financial Analysis



- ◆ **Specific TF (Jihadi) indicators:**
- ◆ **Activities in the health care sector:**
 - ◆ Health care provider 'Jihadi Care':
 - ◆ 7 out of 20 suspects employed (of which 3 are ex FTFs)
 - ◆ EUR 100.000+ aggregate nett income
- ◆ **Activities and donations to Salafist (charitable) foundations and mosques**
 - ◆ Numerous transactions to Salafi organisations national and international
- ◆ **Transactions without economic logic between parties**
 - ◆ Numerous transactions (relatively high amounts) to and from previously unknown individuals → Links with previously unknown (criminal) networks

شكراً
SHUKRAN!
Thank you!



Tin Kapetanovic
tin.kapetanovic@politie.nl
0031622133859

Jan Herm Lenters
jan-herm.lenters@politie.nl
0031622693531



PAR ELENA ADDESA-PELLISER

Elena Addesa-Pelliser - Vous avez eu ce matin une introduction très détaillée de Chantal Cutajar sur la situation à la fois au plan légal et au plan communautaire, suivies de deux présentations très complètes sur la partie plus technique.

Pour finir de vous brosser le tableau de la situation afin que vous puissiez aborder la table ronde avec une structure un peu plus claire sur laquelle greffer les informations de ce matin, je voulais juste faire un tout petit point sur l'état de l'art de la recherche - universitaire ou non - sur le terrorisme et sur son financement.

La principale tendance, en ce qui concerne le financement du terrorisme *sui generis*, est qu'il y a assez peu de choses et que le peu qui est publié l'est surtout en anglais. Le terrorisme en tant que phénomène a donné lieu en revanche à une littérature tout à fait abondante. Nous allons vous mettre sur le site du CEIFAC une liste de 150 ouvrages (pour la majorité en anglais) constituant une bibliographie raisonnée, c'est-à-dire que vous aurez un petit paragraphe qui vous dit ce que vous pouvez y trouver. Les ouvrages sont classés par thèmes et sur ces 150 ouvrages, malheureusement, il n'y en a que trois sur le financement du terrorisme - et déjà assez anciens. C'est vous dire si le sujet reste encore à défricher. Dans les sous-groupes, les ouvrages sont classés par thèmes et ensuite par ordre chronologique de manière à ce que vous puissiez cheminer.

Ce que vous pouvez trouver aussi dans la recherche, qui est

à la limite en fait entre le monde universitaire et les médias, c'est le journalisme d'investigation où vous avez d'excellents ouvrages, par exemple l'ouvrage sur les *Panama Papers* par Bastian Obermayer et Frederik Obermaier, ou des dossiers dans le *Financial Times*, par exemple l'affaire de délits d'initiés *Taberna-culus*.

Vous trouverez également sur le site du CEIFAC un certain nombre de rapports - parfois en anglais/français dans toute la mesure du possible quand j'ai eu le temps de le traduire -, plus un rapport espagnol tout à fait intéressant qui fait le point sur la jurisprudence d'un certain nombre d'affaires de terrorisme en Espagne.

A cela viennent s'ajouter des ouvrages publiés outre-Atlantique et rédigés par des praticiens, c'est-à-dire des gens qui ont travaillé tout comme vous pendant 20 ans ou 30 ans parfois à lutter contre le blanchiment, le terrorisme et la criminalité et qui ne sont peut-être pas aussi limités qu'en France ou en Europe par les problèmes marketing des éditeurs et peuvent effectivement transmettre leur expérience à la fois en tant qu'enseignants - c'est beaucoup plus facile chez eux ; la porosité se passe bien - mais aussi en tant qu'auteurs - vous pouvez trouver des pépites - je vous en présenterai un ou deux dans un petit moment.

Et puis évidemment la recherche par rapports d'organisations internationales interposés avec, pour ma part en tout cas, un petit bémol sur ce type de

rapports-là parce que d'abord ça répond à une ligne d'orientation précise de l'organisation internationale concernée quelle qu'elle soit - ça peut être les Nations unies, ça peut être le GAFI, ça peut être l'OCDE, ça peut être le Conseil de l'Europe - et donc ça veut dire que ces rapports-là sont informatifs certes mais parfois tronqués et en tout cas... alors ce sont les deux revers d'une même médaille : le bon côté, c'est que vous avez l'état de l'art tout de suite avec des experts ; le côté peut-être un petit peu moins bon c'est que ça répond à un mandat d'une organisation internationale qui lui-même dépend des Etats membres de cette dernière, donc vous aurez toujours des informations qui seront légèrement tronquées et en tout cas pas raccord entre les rapports.

La dernière catégorie, en allant de plus en plus loin du plus universitaire jusqu'au plus civil, ce sont les ONG bien entendu qui font elles aussi du travail exceptionnel - là aussi à prendre avec un peu de scepticisme au sens philosophique du terme parce que les ONG sont militantes et ont une approche qui leur est propre, ce qui ne les empêche pas de faire preuve de rigueur ; c'est très informatif et vous pouvez y trouver beaucoup de choses.

Après ce petit tour de table, vous pourrez, si vous êtes intéressés par le sujet, creuser un petit peu par après quand vous aurez tous les documents sur le CEIFAC, mais je voudrais m'arrêter sur cette pile d'ouvrages. Je vous les ai apportés parce que je pense que si je vous donne des titres

comme ça, vous allez oublier alors que, si vous voyez la jaquette, la mémorisation en sera facilitée.

Le tout premier - si vous pouvez le lire, faites-le, ça peut tout simplement vous sauver la vie - est excellent et balaye tous les aspects du terrorisme, y compris le financement bien entendu mais pas uniquement. C'est un manuel écrit par un praticien qui a été pendant des années consultant sur le terrain : vous y trouverez tout sur tout sur le terrorisme *How to recognize terrorists*.

Si vous voulez quelque chose de plus structuré, de plus universitaire, voici le *Manuel de la recherche sur le terrorisme* publié par Routledge. Vous allez y trouver d'abord toute une analyse de la problématique de la définition du terrorisme parce que ce qui nous embête fort c'est que quand nous, nous voyons des terroristes peut-être que de leur côté à eux, ils voient des soldats, donc nous avons déjà un problème d'adéquation conceptuelle. Ce Manuel vous propose des ressources informatiques, des bases de données et vous allez surtout trouver l'annuaire mondial des extrémistes, c'est-à-dire à la fois des groupes ou des terroristes individuels qui à quelque moment se sont positionnés clairement dans leur camp et qu'on retrouve. Ça peut être intéressant parce que ça balaye très large et surtout sur une période de temps qui est longue. Il présente ensuite une bibliographie de littérature universitaire extrêmement détaillée et très complète. La plupart sont en anglais malheureusement encore une fois (on

aimerait bien avoir quelque chose de plus consistant à se mettre sous la dent en France mais on a du mal à trouver) plus un glossaire monolingue.

Pour ceux que la dimension socio-et géopolitique intéresse : *Terrorisme : regards croisés dans l'après-11 septembre*, une analyse beaucoup plus sociologique, beaucoup plus étiologique, qui explique les mécanismes, l'intérêt étant que leurs auteurs sont deux maîtres de conférences de l'Université Jean Moulin à Lyon qui, pour les Français en tout cas, est un cluster dans tout ce qui est défense, géopolitique et entre autres le terrorisme.

Je vais enfin m'arrêter un petit peu sur cet ouvrage de Wittig, *Understanding terrorist financing [Comprendre le financement du terrorisme]*. C'est le meilleur sur le marché actuellement et je fais un arrêt sur image car qu'il est tout à fait atypique en ce qu'il démonte des mythes dans le financement du terrorisme.

Premier mythe : il semblerait que le financement du terrorisme passe essentiellement par de l'argent que ce soit des espèces ou des transactions. Mais d'après lui, en réalité non : c'est d'abord et avant tout un échange de valeur et cette valeur est véhiculée et portée par quoi que ce soit qui puisse permettre du troc et de l'échange, ce qui explique effectivement pourquoi certains groupes terroristes se financent par les demandes de rançon, par les enlèvements, par la mise en esclavage, etc. Cet ouvrage a quand même été écrit en 2011 et les faits lui ont donné raison donc c'est

intéressant de le décoder. Ça veut dire qu'il faut qu'on modifie un tout petit peu nos outils, c'est-à-dire que faire de l'investigation financière oui mais ne pas oublier la partie valeur, qui n'est peut-être pas détectable forcément sous une forme canonique.

Deuxième mythe : les terroristes auraient des structures financières unifiées et cohérentes ? Eh bien non. D'après lui en tout cas c'est un compendium d'opérations : certaines déboucheront sur un attentat, d'autre pas, ou sur le financement de quelque chose ou pas. Mais dans un premier temps, ce ne sont que des transactions exactement comme un comptable aurait dans ses comptes des montants. Après, ça se traduit dans la réalité. Mais dans un premier temps, si on cherche quelque chose de cohérent tout de suite, d'après lui en tout cas, c'est un mythe.

Troisième mythe : plus il y a de l'argent et plus il y aura de terrorisme. Eh bien on vient de vous démontrer tout à l'heure que c'est faux, que le terrorisme se démocratise en termes de financement et que donc on n'a pas besoin de beaucoup. Je n'y reviens pas, cela a déjà été extrêmement bien expliqué par Tin.

En d'autres termes, il faut maintenant qu'on recueille le renseignement d'une autre manière que ce qu'on a fait jusque-là, c'est-à-dire qu'il faut comprendre que le renseignement va devoir être recueilli dans un environnement complexe, autrement dit où le facteur humain prime sur tout le reste et où les règles ne fonctionnent pas de manière cartésienne.

Sur ce sujet, un autre ouvrage que vous trouverez sur le

CEIFAC aussi, justement sur l'analyse du renseignement dans des environnements dits complexes (*Intelligence Analysis: How to Think in Complex Environments [Analyse du renseignement : comment penser dans des environnements complexes]*).

Quatrième thème : le financement du terrorisme serait illicite. Je vous renvoie à ce que vient de nous dire Tin : pas forcément. Ce qui est illicite en revanche, c'est l'utilisation de l'argent et c'est là où on reboucle avec la partie pénale : ce sera en définitive à la justice de démontrer que l'intention était mauvaise même si l'argent lui ne l'était pas.

Pour Wittig, et là je ne suis pas forcément d'accord avec lui, le financement terroriste est extralégal, autrement dit il s'affranchit complètement des lois et des concepts applicables sur le territoire où il se fait. C'est une façon très neutre de voir la chose.

Cinquième mythe : le financement du terrorisme menacerait la sécurité internationale. D'après Wittig c'est très simple : ce n'est pas le financement qui est une menace, mais le terrorisme. Et en comprenant le financement on comprend la menace, et on est plus à même de l'assécher, et ça nous amène directement à ce que nous disent Marc Simon et Simon Baechler à chaque fois : on ne peut pas s'affranchir de l'analyse financière si on veut comprendre - et là ça s'applique aujourd'hui au terrorisme mais même pour d'autres choses - si on veut comprendre comment ça se passe, eh bien on ne peut pas faire l'économie d'une analyse

financière. Et je renvoie aussi à ce qu'a dit Tin tout à l'heure.

Sixième mythe : il serait irréaliste de vouloir comprendre de manière systématique le financement du terrorisme. Eh bien, d'après Wittig, c'est faux. L'analyse du financement du terrorisme peut être systématique. Par contre, elle ne sera peut-être pas forcément objective. Ce qui est objectif, c'est l'argent. Maintenant l'analyse qu'on en fait, l'analyse des flux, elle, sera forcément teintée par notre image mentale, notre connaissance, notre expérience, d'où l'obligation d'échanger, une obligation quasi essentielle et fondamentale et primale d'échanger parce que sinon, vous aurez des informations, j'aurai des informations, et nous ne saurons même pas ce que l'autre a.

Cet ouvrage n'est pas traduit en français mais si un chapitre ou l'autre vous intéresse, dites-le-moi.

La même chose mais en matriciel cette fois-ci : Louise Shelley, *Dirty Entanglements: Corruption, Crime, and Terrorism [Les intrications criminelles : corruption, crime et terrorisme]*. C'est aussi une universitaire qui a édité un ouvrage tout à fait canonique de recherche : on prend les infractions, les modus operandi et on déroule le financement du terrorisme via la criminalité, via les activités illégales, via les trafics d'art, etc. tout ce que vous connaissez ; ouvrage extrêmement renseigné, cependant.

Voilà pour la recherche universitaire. Maintenant on passe au journalisme, avec des ouvrages remarquables, tels ceux de Loretta Napoleoni

qui défend dans son ouvrage (*Terrorism and the Economy: How the War on Terror is Bankrupting the World [Terrorisme et économie : comment la guerre contre le terrorisme est en train de mener le monde à la faillite]*) la thèse selon laquelle le terrorisme est en réalité une version capitaliste, agressive et revancharde, qui a pour principal objectif de mettre les économies occidentales à genoux et constitue une autre forme d'économie. Elle conclut en disant que l'économie de la terreur se porte très, très bien et c'est la seule, tous les autres systèmes économiques sont en train de reculer. Là aussi, c'est du financement du terrorisme intéressant : le financement du terrorisme en tant qu'arme terroriste en passant par Bahreïn, en passant par les paradis fiscaux. Autre ouvrage du même auteur : *Terror Incorporated: Tracing the Dollars Behind the Terror Networks [Terror Inc. : dépister l'argent derrière les réseaux terroristes]*

Enfin, chose promise chose due : deux ouvrages de praticiens, c'est-à-dire reflétant l'expérience de terrain. Monsieur Cassara : *On the Trail of Terror Finance [Sur les traces du financement du terrorisme - Ce que tout membre des forces répressives et du renseignement a besoin de savoir]*. C'est tout simple, c'est bien présenté et c'est un concentré de bon sens avec beaucoup d'exemples. On peut reprocher certains exemples qui nous parleront moins parce que son expérience à lui c'était surtout l'Amérique latine, en particulier la cocaïne, le blanchiment, mais malgré tout, il y a des choses à tirer.

Et le dernier, ce que Tin a commencé à nous dire - ils sont tous en anglais, encore une fois, j'en suis désolée mais c'est l'état de l'art de la recherche en ce moment. Ce que Tin nous a dit c'est que la courbe verte est telle qu'il nous l'a présentée précisément parce que les transactions bancaires sont surveillées donc on évite de passer par les banques. Ce que le GAFI nous dit de son côté c'est que la prochaine étape va être l'échange de valeurs sans qu'il y ait ni transfert d'argent ni transfert de produits, c'est-à-dire via des échanges commerciaux tout simplement avec sur ou sous-facturation - les exemples sont présentés dans cet ouvrage, toujours de Cassara *Trade-Based Money Laundering: The Next Frontier in International Money Laundering Enforcement* [Blanchiment par le transfert de valeur : la prochaine «frontière» en matière de répression du blanchiment international], qui présente par exemple le cas de blanchiment par les pesos qui ne sortaient pas et pour la cocaïne qui ne venait pas. Et c'est là que ça va être encore plus difficile à repérer parce que là, vous n'avez plus de traces du tout donc ça suppose effectivement de réfléchir autrement et, j'aurais tendance à dire si ce sont effectivement des histoires de refacturation, de sur ou sous-facturation, je lance un appel à nos amis des douanes qui sont parmi nous aujourd'hui : vous êtes en première ligne. Il y a très, très longtemps, quand je travaillais dans ce secteur-là, nous avions des carnets IATA avec le détail complet de tout

ce qui transitait et un prix unitaire et le prix total. Bon, je suppose qu'il doit encore y avoir des choses comme celles-là ; ça fait longtemps maintenant que j'en suis sortie. Mais si vous voyez des machines à laver vendues à prix d'or, au prix d'une Rolls, il faut que ça fasse tilt ; là il y a un problème. Si vous voyez des épingles à cheveux venir par tonnes entières, là il y a un problème. Et pour vous donner un tout petit exemple de ce qui se dit là, une histoire vraie : ça se passait dans un port pétrolier ; un pétrolier était en train de pomper le pétrole dans ses soutes ; et puis il y avait une auditrice, une petite jeune, qui était là et elle s'est quand même étonnée : ça faisait bien trois heures que les pompes fonctionnaient et le pétrolier était toujours au même niveau de jauge. Cherchez l'erreur.

Voilà juste un petit tour d'horizon de manière à ce que vous voyiez que le financement du terrorisme comme on va l'aborder tout à l'heure en table ronde ça n'est qu'un tout petit morceau de la grande image et que beaucoup de réflexions se font. J'attends avec une grande impatience dans un an ou deux, puisque nous avons été à peu près tous cueillis à froid par les terrorismes locaux, la vague d'attentats c'est quand même très récent donc nous n'avons pas encore le recul nécessaire pour obtenir de la recherche des résultats de recherche universitaire. Je pense que d'ici l'an prochain à l'automne, nous aurons un joli florilège d'ouvrages qui vont sortir. Et là, je vous en promets la primeur.

Participant - Une question.

Une auditrice - Merci beaucoup pour tous ces ouvrages que vous nous avez recommandés. En tant que praticienne, je vais simplement ajouter un exemple très important qui peut ne pas être dans les livres, mais qui nous a été recommandé par nos collègues belges il y a deux ans : il y avait un cas très intéressant. Des gens ordinaires sont également instrumentalisés et c'est le cas d'un groupe organisé par un groupe criminel qui embauchait des experts contactant des personnes vivant en Belgique et leur offrant un service comme celui-ci: «Nous vous proposerons un outil grâce auquel vous allez payer moins pour votre électricité ». Donc ils mettaient un dispositif quelque part dans la maison qui permet de payer moins pour leur électricité. Les gens étaient très intéressés parce qu'ils payaient l'équivalent de 10% du montant qu'ils devaient payer normalement et ils n'étaient pas conscients du fait que le reste du profit allait effectivement financer le terrorisme. Et c'est ainsi qu'ils utilisaient des gens ordinaires qui ne connaissent pas vraiment ce qu'ils faisaient vraiment.

Elena Addesa-Pelliser - C'est un très, très bon exemple. Je n'avais jamais entendu parler de cette astuce. Merci beaucoup.

Participants - Plus d'autres questions ? Dans ce cas, nous allons faire une pause d'un quart d'heure pour reprendre d'abord avec le financement avec les nouvelles technologies puis ensuite la table ronde. Merci.

TABLE RONDE : LES INVESTIGATIONS FINANCIÈRES ET L'ANALYSE FINANCIÈRE CRIMINELLE AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Chantal CUTAJAR - On va pouvoir débiter la table ronde avec nos invités : Bruno DALLES, directeur de Tracfin, Marc SIMON, que vous connaissez et Laure ROMANET, qui est également doctorante et qui fait une thèse sous ma direction sur les lanceurs d'alerte.

En matière de lutte contre le terrorisme, sans doute plus que dans tout autre domaine, mieux vaut prévenir que guérir. La prévention passe par la détection et pour détecter il faut recueillir des informations puis les analyser. Les investigations financières criminelles et l'analyse financière criminelle s'avèrent être ainsi un outil incontournable pour l'efficacité de cette lutte.

Marc SIMON est Commissaire divisionnaire, chef de l'Unité centrale d'analyse criminelle opérationnelle à la Direction de la lutte contre la criminalité grave et organisée de la Police fédérale belge. Marc, de ton point de vue, en quoi l'analyse financière criminelle constitue-t-elle un apport important dans la lutte contre le terrorisme ? Est-ce qu'elle est suffisamment répandue au sein des Etats membres de l'Union européenne et quelles sont tes préconisations sur le sujet ?

Marc SIMON - Avant toute chose, pour toutes celles et tous ceux qui me connaissent, je n'ai pas la langue de bois, je suis même quelquefois iconoclaste et ici je fais un appel en disant : comment se fait-il que nos politiques, et je vais utiliser le mot qu'on m'a demandé d'utiliser (« trous de balles »), réagissent seulement lors de faits graves comme ceux qu'on a connus en France et en Belgique, se décident enfin à prendre conscience du problème

et à nous donner les moyens nécessaires pour lutter contre le terrorisme et le financement du terrorisme alors que nous avons des indicateurs depuis 2009 et nous sommes en 2015-2016 ? Ça c'est la première question. Je le vois, par exemple, au niveau belge : le gouvernement, par hasard, dégage 400 M€ pour nous aider dans le travail de tous les jours alors qu'on aurait pu déjà développer - tu as parlé de prévention, de prédiction et effectivement, c'est tout à fait nécessaire. Encore aujourd'hui on travaille de manière trop réactive. Il faut absolument prédire, prévenir des effets tels que ceux-là. Et pourtant, nous avons les indicateurs. Ça a été démontré par nos collègues néerlandais. Ça c'était une première parenthèse que je voulais faire.

Deuxième chose : tu parlais de l'analyse financière criminelle. Trop souvent nos responsables veulent absolument renforcer nos moyens, c'est tout à fait légitime, et notamment en matière d'enquêteurs : beaucoup plus d'enquêteurs dédiés aux enquêtes relatives au terrorisme. Ce qui implique que si plus d'enquêteurs travaillent dans ce domaine, ils vont récolter une masse d'informations beaucoup plus importante. Le problème est : qui va les traiter ? Donc il faut également renforcer le team des analystes. Pour l'instant j'ai entendu beaucoup de choses très, très intéressantes mais où sont les soldats ? Où sont les gens qui doivent travailler dans ces différents dossiers ? Où les recruter ? Quels sont les critères de sélection ? Ça c'est très important. Ce n'est pas en disant « nous allons engager 200 nouveaux policiers, des jeunes qui doivent encore suivre une formation » qu'ils vont être

capables du jour au lendemain de nous aider dans la lutte contre le terrorisme. Donc tout ça doit être anticipé. Il faut définir des critères objectifs de sélection ; il faut des formations de base solides ; il faut également un tracé de formation continue ; il faut aussi décloisonner nos services. Trop souvent nous travaillons encore de manière trop cloisonnée : des gens qui se spécialisent dans le domaine informatique, des gens qui se spécialisent dans la téléphonie, des gens qui se spécialisent dans la lutte contre les biens, contre les personnes, etc.

Non ! Il faut aujourd'hui travailler de manière beaucoup plus transversale. Et qu'est-ce que ça veut dire ? Il faut travailler de manière coordonnée avec les magistrats qui sont en charge, les directeurs des enquêtes, avec tous ces collaborateurs, tous ces acteurs clés de la chaîne de sécurité, il faut apprendre à travailler ensemble parce qu'on a évoqué l'information : l'information est une chose mais il faut pouvoir la récolter. Comment récolter ces informations ? Comment les structurer ? Comment les traiter et comment les analyser ?

On l'a vu au travers des faits en France et en Belgique, les gros problèmes d'échange d'informations entre nos différents services que ce soit au niveau national, par exemple, les services de police ont énormément de difficulté à travailler - maintenant ça s'améliore, évidemment - avec nos services de renseignement civil, militaire. Pourquoi ne pas travailler avec les mêmes méthodes, avec les mêmes techniques, avec les mêmes outils ?

L'analyse criminelle est une des solutions pour justement

travailler de manière uniforme tous ensembles et pas seulement au niveau national mais au niveau international. Nous sommes dans l'obligation de travailler avec les Français et donc effectivement en travaillant de cette manière-là, avec des méthodes uniformes, on peut faire des enquêtes beaucoup plus performantes et anticiper. Donc le personnel, la sélection, la formation de base, la formation continue, sont absolument essentiels.

En plus, il faut également connaître - pour l'analyste maîtriser les raisonnements analytiques c'est une chose, maîtriser des outils informatiques c'est une autre chose. Concernant les outils informatiques, il faudrait peut-être aussi que nos politiques nous dotent d'outils tout à fait performants qui maintenant puissent justement nous permettre de traiter le big data, des masses d'informations énormes, pour pouvoir donner aux enquêteurs vraiment la quintessence de ces renseignements qui leur sont nécessaires pour l'enquête : maîtrise des raisonnements, maîtrise des outils informatiques mais également les connaissances de base - les Français appellent ça les fondamentaux - par rapport aux différents phénomènes, ici le terrorisme en particulier. Qu'est-ce que cela signifie ? Soit les enquêteurs financiers apprennent les techniques d'analyse, soit les analystes apprennent ce que sont les typologies rencontrées dans le domaine économique et financier en particulier le financement du terrorisme pour qu'on puisse faire un travail d'une grande efficacité.

Il y a donc toute une série de choses à mettre en place. Il faut secouer les esprits, il faut secouer ce cloisonnement en termes d'organisation et faire en sorte

maintenant qu'une synergie, une coopération vraiment effective existe sur le terrain. Et c'est ça le gros problème. C'est ça le gros problème.

Donc en parlant d'analyse financière criminelle, c'est une technique qui est avérée, qui a démontré sa plus-value mais il faut continuer à expliquer, à sensibiliser les magistrats quant à la plus-value de cette technique ; il faut les former, donc introduire des modules de formation d'analyse criminelle pour tous et également faire en sorte que les analystes criminels travaillent de plus en plus proche de leurs clients que sont les magistrats et les enquêteurs.

Chantal CUTAJAR - Merci Marc. Le message sur la volonté politique est clairement passé et je pense qu'il va repasser encore. Bruno DALLES est Directeur du Service Tracfin, la cellule de renseignement financier française. La collecte et l'analyse du renseignement financier est au cœur de la mission de Tracfin. Alors Bruno, qui peut faire l'objet d'une investigation financière, selon quelles modalités et quel est le rôle des établissements financiers ? C'est la première série de questions ; j'en aurai d'autres tout de suite après.

Bruno DALLES - J'aurais bien aimé pouvoir réagir à beaucoup de choses qui ont été dites mais je vais répondre aux questions. D'abord, j'entends l'appel de Strasbourg de Marc, l'appel dynamique aux trous de mémoire des hommes politiques et effectivement je comprends cette volonté de redonner du sens à l'action politique mais je crois qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain ou tirer sur l'ambulance, surtout quand

elle est bas dans les sondages, parce que d'abord on risque de tirer par terre et ça ne sert pas à grand-chose et en plus on a quand même la chance d'avoir eu récemment des prises de conscience politiques et des actions de politique importantes justement pour mieux prendre en compte la dimension du renseignement financier pour la lutte contre le financement du terrorisme et pour la lutte contre le terrorisme. En plus cette manière de faire pour une fois, même si elle était en réaction à un événement, était aussi dans l'anticipation. Juste un exemple : quand le plan de l'Union européenne de la Commission qui fait suite à une proposition franco-allemande est adopté et diffusé le 2 février 2016, il y a une partie de l'action qui a été évoquée tout à l'heure grâce à l'exposé sur le dark web qui est de dire : il faut anticiper et il faut notamment mettre en place des régulations et un assujettissement aux obligations anti-blanchiment, des plateformes qui échangent les monnaies virtuelles. Or, on sait aujourd'hui, et Sébastien l'a très bien dit, que les monnaies virtuelles ne sont pas encore utilisées, on n'a pas encore démontré cette utilisation dans le cadre du terrorisme et du financement du terrorisme. Et d'ailleurs ce qui a été présenté, c'est de l'analyse de risque, ce n'est pas de l'analyse de faits qui ont été constatés et réalisés ni par les services de police ni par les services de renseignement. Vous voyez donc que même sur cet exemple-là, pour une fois, on est dans l'anticipation.

Et comme j'ai la chance d'être à la fois dans l'opérationnel, dans la proposition aux politiques, dans le suivi de ce que font les politiques de nos propositions, dans le lobbying auprès de

Bruxelles pour que les propositions soient concrétisées en termes juridiques et pratiques, je constate qu'aujourd'hui, malgré ce plan, malgré les décisions politiques, il y a toute une technocratie européenne et tout un ensemble de lobbying national de tous ceux qui veulent défendre des Etats établis et qui malgré ce plan, malgré des mesures d'amélioration de la lutte contre le terrorisme et son financement, sont dans la résistance : « Ah oui, il a enfin été décidé de créer des fichiers centralisateurs de comptes bancaires dans les 28 pays de l'Union européenne. Ah oui, non mais nous, ça nous pose des problèmes constitutionnels ». Vous voyez de qui je veux parler ? Il y a un pays, il y a toujours des problèmes constitutionnels, à Berlin, pour tout dire. Donc au final ça va être difficile d'avoir un partenaire qui va mettre en application concrètement ce qui est le produit d'une volonté politique et d'une volonté politique européenne. C'était juste pour réagir parce que je pense qu'il faut être très critique avec les hommes politiques, mais il faut être aussi juste quand ils prennent des initiatives, que des résolutions internationales, que des nouveaux plans d'action concrets ont été mis en mesure. Et d'ailleurs tout à l'heure, il a été dit, au tout début de la matinée, que le Plan européen était un plan stratégique. Peut-être, mais il est aussi pour une fois un plan très pratique et très opérationnel. Ce ne sont pas des objectifs pour 2025 ; c'est pour créer très vite des outils du type FICOPA et on pourrait revenir sur d'autres mesures qui sont proposées, sur les monnaies électroniques ou autres, mais ce n'était pas la question.

Pour répondre à la question «

à quoi sert le renseignement financier et est-ce qu'on a systématiquement des enquêtes financières dans le cadre de la lutte anti-terroriste ? », la réponse est : c'est nouveau mais depuis la prise de conscience de ces deux ou trois dernières années, on est de plus en plus dans la systématisation du volet financier dans l'enquête terroriste. Le problème c'est que les services de lutte antiterrorisme, comme autrefois les services de lutte contre les stupéfiants, n'ont pas la culture de l'enquête financière, n'ont pas la culture de la recherche du renseignement financier, n'ont pas les méthodologies de travail, n'ont pas les outils d'analyse financière. Et donc pour y arriver, il faut organiser - et les magistrats le font de plus en plus - des co-saisines entre les services de lutte contre le terrorisme et les services avec un groupe financier de lutte contre le financement du terrorisme. C'est ce qui est fait aujourd'hui.

Deuxième exemple : on parlait de la magistrature. Au Parquet de Paris, à la section antiterroriste, il n'existe que depuis le début de cette année un magistrat spécialisé sur le financement du terrorisme. Vous voyez que même dans l'organisation judiciaire d'une juridiction spécialisée nationale la dimension traitement du renseignement financier et aspect financier des investigations ne faisait pas partie de la politique pénale. Aujourd'hui ça fait partie de la politique pénale.

Troisième élément : pour être efficace, vous l'avez compris, on le dit depuis le début, et c'est dans le plan d'action européen, il faut mieux articuler le renseignement, les services de renseignement dans leur ensemble, les services de rensei-

gnement financier, c'est-à-dire les cellules de renseignement financier et l'action de police judiciaire. Mais déjà, en amont, il faut mieux échanger entre services de renseignement classiques et services de renseignement financier. Ce qui a été déterminant pour que l'environnement financier en amont et en aval des actes terroristes soit réalisé c'est la création de cellule inter-agence, une task force. Il y a donc depuis le mois de juillet 2015 une cellule inter-agence à la Direction générale de la sécurité intérieure, ce qui fait que chaque fois qu'il y a une cible, une personne qui présente des signaux faibles dans un des différents services qui sont censés par leurs propres moyens détecter des signaux faibles, une interrogation systématique de la cellule de renseignement financier va être réalisée et nous, de manière systématique, quand nous sommes interrogés par cette cellule inter-agence, nous faisons la recherche des signaux faibles ou des éléments d'identification. Ce qui est nouveau aussi mais ça c'est encore plus récent, nous avons mobilisé nos capteurs, c'est-à-dire que la lutte contre le terrorisme et son financement, vous l'avez compris et on l'a vu hier, mobilise l'ensemble du dispositif anti-blanchiment, mais il le mobilise dans une autre logique. On a vu dans les présentations tout à l'heure qu'on était tous encore dans cette logique normale de la lutte contre le blanchiment où on dit : ce qui va être important c'est d'identifier, de saisir des avoirs. Moi je n'ai pas encore trouvé de terroriste qui roulait en Bentley - c'est dommage parce que j'aimerais bien la saisir et l'utiliser. Mais ça veut dire que cette stratégie et cette manière de faire n'est pas du tout adaptée au terrorisme tel qu'il a évolué puisque le

terrorisme aujourd'hui c'est du micro-financement, ce sont des sources légales et donc l'objectif de saisir les avoirs est un objectif qui est hors de proportion avec la stratégie de lutte contre le terrorisme. Et qu'est-ce que ça va changer au djihadiste avec une ceinture d'explosifs au Bataclan de savoir que ses comptes vont être bloqués ? Il s'en moque, il vient de les vider avant pour acheter justement le gilet et les affaires. Donc cette logique du dispositif anti-blanchiment n'a pas de sens dans une stratégie de lutte contre le terrorisme. Et c'est pour ça que de plus en plus fréquemment on fait remonter des signaux faibles avec des critères d'alerte - certains ont été évoqués : les clôtures de comptes, certains types de dépenses, certains types d'achats, certains types de relations - ; on voit aussi l'importance (et la présentation de Sébastien était très intéressante) de l'utilisation du financement participatif qui sert à la fois d'élément d'identification de personnes qui se connaissent et qui partagent le même objectif d'aider des frères ou des sœurs ou de s'aider soi-même parce que charité bien ordonnée dans toutes les religions commence par soi-même et donc on essaie d'obtenir de l'argent pour financer son propre départ sur les théâtres d'opérations. Exemple : les deux personnes et notamment une d'entre elles qui a assassiné le prêtre français dans une église à Rouen s'étaient connues grâce aux réseaux sociaux depuis peu de temps, avaient préparé leur action et partagé ensemble des cagnottes d'une structure bien connue localisée au Luxembourg qui permet de créer (et je vous invite à le faire d'ailleurs pour les anniversaires) des participations de dons sauf que là, ça ne sert pas à acheter des bougies mais à

financer des billets d'avion, des billets de train, des billets de bus parce que le bus est très à la mode pour être en marche vers les zones de combat. Aujourd'hui, nous avons des remontées de signaux faibles parce que nous avons demandé aux établissements financiers de nous faire remonter ces signaux faibles qui n'étaient pas dans leurs éléments d'analyse.

Si vous voulez aller plus loin, lisez, c'est gratuit et il n'y a pas de traçabilité sur les consultations de notre site, sur le site de Tracfin les Lignes directrices Agences de contrôle prudentiel Tracfin diffusées le 20 novembre 2015, page 30, et vous aurez l'ensemble des indices de radicalisation et de comportement qui à partir d'éléments financiers permettent de dire que l'on a des signaux faibles de personnes qui risquent de se radicaliser.

En conclusion, cette prise en compte est récente, elle se fait au stade des investigations post-attentat, les services de renseignements y participent mais l'enjeu stratégique aujourd'hui c'est d'être dans l'anticipation puisqu'en matière de terrorisme on ne peut pas attendre, contrairement à d'autres formes de criminalité, qu'il y ait un passage à l'action pour venir avec la loupe relever les traces ADN et identifier des morts qu'on ne pourra pas poursuivre devant les tribunaux et donc il faut être dans l'anticipation ; le renseignement financier sert aujourd'hui aussi à cette anticipation, d'autant plus, dernier argument, que ces éléments financiers restent encore pour la plupart traçables, ce qui n'est pas le cas d'autres moyens de liens entre les membres des commandos terroristes qui utilisent des applications du

type Telegram puisqu'elles sont à la mode et que même des hommes politiques célèbres les utilisent parce qu'ils ont peur d'être écoutés ; alors qu'il suffit de s'appeler Paul Bismuth et après on dissimule son identité et ça ne pose pas de problèmes pour pouvoir téléphoner à qui on veut quand on veut. Toujours est-il que ces applications sont encore cryptées et encore paraît-il intraçables, même si récemment quand même, on a pu démanteler des réseaux de personnes qui allaient passer à l'action et qui avaient reçu leur ordre de passage à l'action d'un commanditaire célèbre qui commanditait, réactivait ou motivait des cellules dormantes sur le territoire national, on a quand même pu exploiter des données de Telegram donc... Je ne vais pas vous donner tous les détails mais vous les connaissez. Ce qui apparaît aujourd'hui, c'est que même si on ne peut pas capter le message, on est capable de savoir qui reçoit et qui envoie le message et donc par les adresses IP, on arrive à définir le périmètre des amis et après toc toc badaboum, on arrive chez les amis et on dit « Bonjour. Qu'est-ce que vous faites ? » « Ben nous on est gentil, on n'est rien, on achète juste des bons tuyaux et des bonbonnes de gaz parce que c'est l'hiver et on va prendre la voiture de papa pour aller se balader vers le centre de Paris parce que c'est touristique et sympathique ».

Et puis on a, grâce à la loi du 3 juin 2016, une nouvelle incrimination qui se révèle être l'arme fatale pour incriminer les personnes qui sont prêtes à passer à l'action : être auteurs d'une consultation d'un site djihadiste ; c'est une incrimination spéciale qui vient d'être créée et qui rend plus efficaces

les mesures administratives de perquisition administrative et les mesures judiciaires de recherche de preuves parce qu'il suffit de faire un petit clic sur l'ordinateur des personnes perquisitionnées et toutes consultent des sites djihadistes. Et en même temps on peut les repérer par ce moyen. Vous voyez comment on fait le lien entre du renseignement financier de ciblage et ensuite comment on peut utiliser des incriminations qui sont en lien avec la lutte antiterroriste pour être efficaces.

Chantal CUTAJAR - Merci. Tin ou Jan-Herm, est-ce que vous voulez réagir par rapport à ce que vous avez entendu aussi bien sur le volet analyse financière criminelle que sur le volet renseignement, qui sont les mêmes finalement ?

Tin KAPETANOVIC - Je vous remercie. Oui, je suis entièrement d'accord, en particulier le sur le côté politique de l'histoire. Je ne peux que parler de nos propres expériences traitant de notre propre CRF. Nous avons un lien très informel avec la CRF et ses analystes. Chaque fois que nous avons besoin de tout type d'information concernant des sujets spécifiques ou même des réseaux domestiques et internationaux, nous pouvons compter sur les partenaires de la CRF pour fournir des analyses, des informations. Donc, je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit par les deux intervenants et surtout sur le fait que la coopération doit être plus intense avec la barrière de partage de l'information. Pour ce qui est du partage de l'information entre les services de police, différentes régions, différentes divisions, il n'y a aucune raison de retenir ces

informations; Je veux dire, même aux Pays-Bas qu'au moins dans la police, il n'est même pas autorisé de faire de la rétention. Si vous avez des informations pertinentes, vous êtes obligé de les partager cela. Si nous pouvons organiser quelque chose à l'échelle internationale pour rationaliser ce processus, je suis tout à fait d'accord et je l'encourage. J'espère que cela répond à la question.

Marc SIMON - Tout à l'heure j'ai évoqué les différents acteurs de la chaîne de sécurité et notamment par rapport à tout ce qui est déclaration de soupçon, etc. donc il est très important effectivement de renforcer les services donc les cellules de renseignement financier. En Belgique, par exemple, suite à trois nouvelles menaces - il y a le terrorisme et le financement du terrorisme, il y a également cette diffusion de tous ces flux financiers vers des paradis fiscaux et je pense notamment aux Panama Papers qui donnent énormément de travail - et la troisième chose c'est la digitalisation de l'économie, qui fait aussi qu'on est face à une complexité de plus en plus grande. La Belgique a renforcé véritablement ses service d'analyse financière criminelle donc ils ont des analystes criminels opérationnels au sein de la CRF (FIU belge) mais également un service d'analyse stratégique parce que comme je le disais tout à l'heure, une bonne connaissance des différentes typologies est absolument nécessaire pour pouvoir connaître les différents indicateurs qu'on a cités tout à l'heure et pour pouvoir les utiliser.

Mais avant cela, avant les cellules de renseignement financier, il y a ce qu'on appelle les déclarants, c'est-à-dire les banques, les

assurances et tous les experts du chiffre, les avocats et les notaires. Et là, il y a eu un cri d'alarme dans le sens où ces personnes disent « oui, nous sommes obligés de faire des déclarations de soupçon lorsqu'il existe des indices de blanchiment d'argent, etc. mais nous ne sommes pas suffisamment formés dans la connaissance de ces différentes typologies ». Donc il faut travailler véritablement en amont aussi. Il faut organiser pour tous ces déclarants des formations qui leur sont absolument nécessaires pour qu'ils puissent faire leur travail de manière efficace et faire remonter vers les CRF tous ces renseignements. A titre d'exemple, en Belgique, la CRF en 2015 a reçu 28 000 déclarations de soupçon dont 22 000 ont été transmises aux services de police pour des recherches complémentaires, ce qui est énorme pour un pays comme la Belgique, et 3 600 ont été transmises au Parquet. Mais sur ces 28 000 déclarations de soupçon, seulement 1 % concernent des indices de financement terroriste donc je rejoins ce qu'on dit aussi : on met en place toute une stratégie par rapport à la lutte contre le financement du terrorisme et on constate que c'est beaucoup de moyens qui sont mis en œuvre pour peu de résultats tout compte fait puisque ça représente très peu (1 %) et au niveau chiffres financiers ça ne représente même pas 1 % - je crois que c'est 0,8 % du montant total des déclarations de soupçon. Il ne faut donc pas se tromper de cible : en termes organisationnels, comme je l'ai dit, il faut décloisonner mais il faut aussi utiliser nos moyens de manière réfléchi et intelligente. Et trop souvent encore aujourd'hui nos managers ne prennent pas le temps de réfléchir, de se poser et de se dire : où allouer nos ressources pour pouvoir faire un travail efficace ?

Chantal CUTAJAR - Bruno, les établissements financiers c'est un des partenaires - je crois que tu préfères les appeler partenaires qu'assujettis d'ailleurs. Quelques mots sur leur investissement sur le sujet ?

Bruno DALLES - Par exemple la BNP Paribas est un assujetti et la Banque postale est un partenaire, donc il peut y avoir des différences en fonction des positions des uns et des autres. En tout cas moi, je suis tout à fait d'accord avec le renforcement de mes moyens et je signe l'appel de Marc à renforcer les moyens des cellules de renseignement financier parce qu'on en fait bon usage pour nos différentes missions.

Alors comment mobiliser les banques ? D'abord en leur disant effectivement ce qu'on attend d'elles, c'est-à-dire en leur diffusant des critères d'alerte et des typologies. J'ai cité la page 30 de nos lignes directrices. C'est exactement ça, c'est-à-dire que ce n'est pas uniquement le rappel de la réglementation, c'est la diffusion de cas concrets et d'éléments qui justifient d'aller plus loin dans la recherche. Exemple : on a vu avec les attentats de janvier qu'un des moyens utilisés, c'était la recherche de crédit à la consommation et donc on a mis en place spécifiquement des demandes et une méthodologie qui doit aller plus loin d'ailleurs sur les vérifications en amont pour les crédits à la consommation. On a vu notamment qu'un djihadiste célèbre dont nous ne dirons pas le nom mais ça commence par « C » et ça finit par « oulibaly » a pu se financer grâce à un organisme de crédit célèbre dont on ne dira pas le nom (ça commence aussi par « C » et ça finit par « ofidis »), mais

que le même intéressé avait fait les mêmes demandes de crédit à d'autres organismes dont on ne dira pas les noms puisqu'ils ont été efficaces, qu'ils ont détecté des anomalies et eux n'ont pas accordé les crédits - sauf que l'information n'a pas circulé au sein de la famille des organismes qui font des crédits à la consommation. Et donc on a fait un certain nombre de propositions pour que sur le plan juridique, sur le plan organisationnel, sur le plan de fichiers, ces informations puissent circuler ; et ça sert à la fois à la lutte contre la fraude, contre l'escroquerie potentielle au crédit et en même temps ça sert la prévention du financement du terrorisme. Donc c'est pour ça qu'on ne peut qu'être dans une relation de partenariat : on fait part de notre expérience, on essaie d'améliorer les processus et quand il y a des obstacles juridiques, organisationnels, on va essayer de convaincre le politique pour faire une modification législative ou réglementaire.

De la même manière, on s'est rendu compte avec les établissements financiers que leurs alertes, leur typologie, leur connaissance clients étaient encore organisées sur la lutte contre le blanchiment et n'intégraient pas les spécificités des profils qui sont différents des profils de ceux qui peuvent être des combattants futurs étrangers donc ça c'est la première cible à identifier (ceux qui risquent de partir) ; deuxième cible à identifier, de plus en plus nombreux, ceux qui reviennent avec femme et enfants et qui vont se réinstaller et là il nous faut des critères d'alerte et on ne peut pas se contenter d'attendre qu'il y ait un passage à l'acte pour leur demander des comptes. Il faut donc que le renseignement

financier comme d'autres types de renseignements servent de signaux d'alerte et de retour. Exemple : notre ami Omar, Omar qui nous a tués au Bataclan et qui s'est fait disperser aussi, enfin qui s'est dispersé lui-même d'ailleurs en faisant actionner l'explosif qu'il avait à la ceinture. Omar, en 2010, avait été contrôlé avec deux autres personnes à proximité de Dreux, là où il habitait, entre la Normandie et Paris, à proximité d'une mosquée qui est connue comme un lieu de prêche salafiste et du coup, il a été inscrit uniquement sur la base de ce renseignement et de ce contrôle au fichier des personnes recherchées avec la célèbre fiche « S » (à surveiller et à signaler et prendre éléments d'identification pour tout contrôle policier). C'est ça la fiche « S » du fichier des personnes recherchées. Ça n'est pas un pré-Guantanamo, enfin pas encore en tout cas, quoi qu'en pensent certains. Et quelques années après, il disparaît des radars et les services de renseignement français intérieur et extérieur pensent et ont la confirmation qu'il est allé faire un stage de formation professionnelle en Syrie pour devenir combattant et donc il est sur le territoire d'opération et après il disparaît des radars. Et comme on sait que la libre circulation des personnes, des voyous, est quand même relativement assurée dans l'espace européen et même dans l'espace mondial, on redécouvre sa présence sur le territoire national le 13 novembre à 23 heures quand il est au Bataclan. Et quand on fait la recherche du renseignement financier a posteriori par définition on se rend compte de quoi ? On se rend compte qu'il avait un compte bancaire - c'est normal, il travaillait -, que ce compte bancaire il l'avait localisé dans une agence avec une adresse à côté

de son domicile près de Dreux. On voit que, depuis plusieurs années, le compte n'avait plus d'opération et on découvre qu'au mois d'avril (avril c'est un peu avant novembre) ce compte est réactivé, qu'une nouvelle adresse de localisation est donnée à l'organisme bancaire, que cette adresse est dans le département de l'Aube, chez ses parents, et on se rend compte en plus qu'il perçoit à nouveau un certain nombre de ressources dont des ressources légales parce qu'il a droit à 313 € de prestations familiales parce qu'il a un enfant et que, dès qu'il la perçoit, il la retire en liquide. Et donc on se dit, une réactivation d'un compte d'une personne que tout le monde croit à l'étranger et qu'aucun capteur n'a permis de repérer quand il revient sur le territoire national, le seul élément d'alerte qu'on aurait pu avoir c'est la réactivation de ce compte bancaire. Est-ce qu'aujourd'hui on a les moyens juridiques d'avoir une remontée d'informations de ce type ? Et là on discute avec les banques. Et les banques nous disent « Ben non, on ne va pas mettre des seuils de vigilance pour toutes les personnes qui pendant six mois, un an, trois mois, ont des comptes dormants qui sont réactivés », encore qu'on leur reproche d'ailleurs de ne pas regarder les comptes dormants sur d'autres sujets dans d'autres problématiques. Mais peu importe. « Je ne peux pas ». « Eh bien écoutez, on va vous obliger à le faire ». Comment on fait ? C'est pour ça qu'on a proposé la création d'un nouveau dispositif juridique qui est entré en vigueur sur le plan légal grâce à la loi du 3 juin 2016 et qui va permettre à Tracfin dorénavant, dès que le décret sera publié avant la fin de l'année, de demander (ça s'appelle un appel à vigilance) une surveillance financière des personnes qui présentent un

risque - la loi dit important - en matière de blanchiment et de financement du terrorisme. Alors, on ne va pas mettre 60 000 personnes sous surveillance financière mais on peut imaginer que grâce aux échanges avec les services de renseignement, on puisse suivre des personnes dont on veut être certain qu'on a des outils de détection si elles reviennent sur le territoire national et que les capteurs financiers y compris sur des signaux faibles fonctionnent mais que ces personnes puissent faire l'objet de ces appels à vigilance. On a donc travaillé avec le secteur financier qui est rassuré parce que le secteur financier, plutôt que de chercher une aiguille dans une botte de foin, si on lui dit déjà dans quelle botte de foin il faut aller chercher la personne, il faut aller chercher l'information, ça la rassure. La seule difficulté qui s'est posée c'est que les établissements financiers disaient « mais attendez, vous êtes gentils mais vous allez me donner le nom de quelqu'un, que j'ai comme client ou pas d'ailleurs, qui est potentiellement un djihadiste ou un terroriste, moi je ferme le compte. Je ne vais pas le garder le client parce qu'après, on va me reprocher d'assurer l'accueil de personnes qui sont dans la mouvance djihadiste ». J'ai dit « dans le dispositif anti-blanchiment, qu'est-ce qui est prévu aujourd'hui ? A chaque fois que vous faites une déclaration de soupçon vous clôturez les comptes, vous interrompez la relation d'affaires ? » La réponse est non. Pas toujours. Enfin, en tout cas, pas officiellement pour ce motif. On trouve toujours un autre motif pour clôturer les comptes, ce qui fait qu'il y a des gens aujourd'hui qui sont des SDF bancaires donc sans compte fixe. On entend les avocats d'ailleurs de Cahuzac, d'un ancien ministre

des Finances bien connu qui s'est localisé au Maroc, qui n'arrivent plus à avoir de compte bancaire. Les pauvres ! Ils sont chassés de tout le réseau financier, ce qui prouve que le système soit efficace. On a trouvé la solution et c'est dans la loi Sapin 2 qui va être adoptée d'ici la fin de l'année qu'on a ajouté un article qui dit que lorsqu'il y a la mise en œuvre des appels à vigilance, les établissements financiers, dans le cadre des vigilances renforcées sur l'appel à vigilance, ont une immunité sur les opérations qui sont réalisées, comme elles ont une immunité quand elles font une déclaration de soupçon. On s'est raccroché à des dispositifs juridiques qui existent. C'est vraiment un nouveau moyen de travailler avec les établissements financiers, qui étaient favorables à ce dispositif parce qu'il existait de manière informelle à certains endroits, avec certains services de renseignement. Je ne suis pas naïf, ça continuera, mais au moins là, on a un cadre légal respectueux des droits et libertés, avec une alimentation du fichier Tracfin dans un cadre très précis et avec des déclarations qui sont faites aux organismes de contrôle des outils informatiques et de contrôle des atteintes aux libertés.

Chantal CUTAJAR - Alors c'est un phénomène émergent de la part des établissements financiers, puisque je dirige aussi le master de compliance officer. Les étudiants doivent faire un mémoire et le principe c'est que c'est l'établissement dans lequel ils font leur stage ou leur apprentissage qui propose le sujet ; et un nouveau sujet est apparu : le *de-risking*. J'ai demandé ce qu'était le *de-risking*. Eh bien, c'est l'attitude qui consiste à prendre le moins de risque possible par rapport à des clients et la barre

est de plus en plus haute et ça pose de véritables problèmes que tu as soulevés.

Bruno DALLES - Sur cette question du *de-risking*, deux observations. La première : ça protège le secteur financier qui chasse la mauvaise clientèle. La question c'est : où va la mauvaise clientèle ? Et donc ça veut dire, et c'est vraiment le sujet fondamental, qu'en termes de capteurs il faut aujourd'hui aller chercher tous les moyens de transfert de fonds ou de financement qui contournent le système légal qui a mis en place des obligations de vigilance. C'est pour cette raison que, dans le plan européen et aussi dans la quatrième directive déjà, un certain nombre de mesures ont été prises pour assujettir par exemple les établissements de paiement qui gèrent les plateformes de financement participatif aux obligations anti-blanchiment, pour assujettir bientôt les plateformes ou les structures qui gèrent les échanges en monnaie virtuelle et on ne dit pas que le bitcoin parce qu'effectivement, il y a d'autres monnaies virtuelles que le bitcoin qui se développent et qui sont sur le marché, parce qu'il faut aussi que tous les mécanismes de transfert de fonds jouent bien leur jeu.

Et par rapport à la critique tout à l'heure qui a été faite sur un organisme important qui porte le nom de l'Union et du Western, je dirai qu'aujourd'hui - mais je ne voudrais pas leur porter préjudice -, on a une excellente coopération avec eux et avec leur dispositif anti-blanchiment qui, lui, a bien intégré la dimension lutte contre le financement du terrorisme sur des petits montants, sur des seuils, sur l'identification de mouvements à destination de mêmes comptes

et donc ça permet d'identifier, en tout cas de nous aider à identifier, un mode de financement du terrorisme qui est le plus répandu et dont personne ne parle, qui est celui des collecteurs et ça, on arrive à identifier des collecteurs, et après on arrive à les neutraliser mais enfin ça, ce ne sont pas les services de renseignement qui le font, ça c'est le couronnement des opérations spéciales et donc la suite est différente ; ensuite, ça donne lieu à des ordres qui sont donnés par le Président de la République et qui s'en vante auprès des journalistes. Donc dans certains cas, on arrive à identifier aussi des réseaux logistiques forts en matière de financement du terrorisme.

Et enfin, parce qu'on a mis en place l'ensemble de ces outils, on arrive à mieux partager l'information et à être plus efficace donc là effectivement il y a une vraie avancée sur ces sujets parce qu'il faut aller dans les zones de contournement. Dernière zone de contournement et là effectivement on attend que l'université, que les gens qui écrivent des bouquins en anglais puisque manifestement personne ne sait écrire en français sur la lutte contre le terrorisme à part par Jean-Louis Bruguière mais pas sur le financement ou Marc Trévidic mais lui ce n'est que sur des romans et sur les plateaux télé, donc effectivement les chercheurs du coup vont travailler ailleurs. Le sujet qui est le sujet à risque aujourd'hui c'est l'utilisation de la téléphonie mobile comme nouveau moyen d'organiser de manière plus électronique des systèmes qu'on connaît qui sont les systèmes d'hawala, sauf que c'est de l'hawala avec du transfert par téléphonie, et ce n'est pas un hasard si des

grands opérateurs téléphoniques qui inondent déjà le marché de la téléphonie rachètent des banques, créent Orange Bank ou autres. Et aujourd'hui, il y a une vraie concurrence. Vous savez que Google et Apple sont en train de créer des outils de financement et c'est là que seront les prochaines fragilités, enfin les actuelles fragilités, et c'est là qu'il faut combler aussi les trous de mémoire de nos décideurs.

Un participant - Oui, bonjour Monsieur DALLES. Moi j'avais une question : on va dire en amont du terrorisme ; pour vous il y a un gros souci en France sur le financement des lieux de culte, des mosquées notamment, celles qui posent le plus de problèmes. Est-ce que vous êtes, vous au niveau du système de surveillance des flux financiers sur ce financement, satisfait de la situation ou est-ce que vous envisagez des mesures supplémentaires ?

Bruno DALLES - Moi, je suis un éternel insatisfait. C'est pour ça que tout doit changer. Mais je ne suis pas révolutionnaire. Je suis méthodique. Vous savez, c'est la tortue. Il y a le lièvre et il y a la tortue donc moi je suis la tortue mais la tortue avance quand même. Alors pour votre question, plusieurs niveaux de réponse : 1) le problème du financement des lieux de culte pour le coup, c'est fondamentalement un problème de société et un problème politique par rapport à une conception qui est la conception française et républicaine de la laïcité qui dit que l'Etat ne finance aucun culte. A partir du moment où on a fait ce choix, il faut savoir que, du coup, le financement des lieux de culte est laissé à ce qu'on appelle la liberté associative et quand on regarde (parce qu'on

regarde) quelles sont les associations cultuelles qui gèrent les lieux de culte, on se rend compte que là aussi, comme dans d'autres domaines, il faut sortir du fantasme et que la quasi-totalité des financements sont des micro-financements sur des petites sommes qui sont les sommes de la communauté des croyants de proximité. C'est ça l'essentiel du financement.

On découvre quelquefois des sponsors. Le terme n'est peut-être pas le mieux choisi, mais ce sont des contributeurs généreux, de grosses fortunes qui peuvent faire des gros chèques ou des gros virements dont certains peuvent être tirés sur la Banque nationale du Qatar. Donc on voit bien qu'il n'y a aucune volonté de dissimuler l'origine des fonds. Mais ce n'est pas l'Etat qui finance, enfin je veux dire un Etat étranger ou une puissance étrangère ; ce sont des individualités fortunées qui ont envie d'aider la communauté musulmane de tel ou tel endroit à se financer. Par exemple, il y a une mosquée importante à Evry. Vous savez, Evry c'est dans l'Essonne, et il y avait un maire aussi à Evry qui est connu, et cette mosquée-là a été financée en toute transparence par des fonds qui viennent de personnalités d'Arabie saoudite. Le problème c'est que, si l'argent n'a pas d'odeur et si l'argent a une origine légale, se pose quand même un jour la question de « pourquoi je finance » ? Est-ce que ça n'est pas aussi parce que j'attends dans mon financement que la conception de l'islam qui va se retrouver dans la mosquée en question est proche de la conception du financeur ? Or aujourd'hui, il n'y a pas besoin d'être un spécialiste d'islamologie pour savoir qu'il y a des thèses relativement radicales de

l'islam qu'on va retrouver chez certains de nos amis (parce qu'il paraît que ce sont des amis) et partenaires qui peuvent être amenés à financer. Donc ça, ça peut poser problème, mais ça ne pose pas de problème en termes pénal parce que dans tout ce que je viens de dire, il n'y a aucune infraction.

Nous détectons des infractions quand même, parce qu'il se trouve que dans le fonctionnement associatif, charité bien ordonnée commence par soi-même et qu'il y a de l'abus de confiance, c'est à dire que l'argent qui est donné pour financer des lieux de culte sert à financer autre chose. Et ça effectivement, on le détecte dans de plus en plus d'associations puisqu'on a mis en place un contrôle plus systématique des associations qui sont dans la périphérie de l'ensemble - j'allais dire des obédiences mais le terme ne serait pas bon - des courants de l'islam en France. Et d'ailleurs tous ces éléments-là vous pouvez les retrouver, puisqu'il y a un rapport public qui a été fait par le Sénat sur le financement de l'islam en France où il y a pas mal de gens qui ont été auditionnés ; j'ai pu détailler de manière beaucoup plus précise que ce que je fais là ce qu'on a dit à la représentation nationale et on a proposé un certain nombre de choses puisque votre question c'est « est-ce qu'il y a des choses à proposer ? ». Dans les propositions, il y a notamment d'être peut-être plus précis dans le contrôle financier des comptes de ces associations mais pas uniquement de celles-là, de toutes les associations parce qu'on sait aujourd'hui que le statut de l'association en France est une fragilité parce qu'il y a très peu de contrôle - le contrôle

de la légalité des préfectures ça n'existe pas et le contrôle financier ça n'existe pas non plus. Donc, si on impose en mettant des coûts limités et des experts-comptables par exemple - les experts-comptables sont des capteurs pour Tracfin donc c'est un moyen. Il y a d'autres moyens en termes de traitement administratif. Et d'ailleurs on l'a fait puisque vous vous souvenez peut être qu'il y a certaines associations qui alimentaient des lieux de culte clandestins - parce que là, vous m'avez posé la question sur les lieux de culte connus mais il y a aussi des associations qui financent des lieux de culte clandestins - certaines célèbres dont les ministres puisque le ministre de l'Intérieur lui-même a communiqué sur cette affaire, elle était en Seine-et-Marne d'ailleurs, à Lagny. On sait qu'il y avait une cellule de Lagny qui était en lien avec la cellule de Torcy en lien avec Nice, donc c'est une cellule djihadiste bien connue et il se trouve qu'ils se fréquentaient tous ou presque dans un lieu de culte à Lagny, qui est un lieu de culte clandestin ; et l'association qui était dirigée par un prêcheur autorisé, enfin qui n'avait pas à avoir l'autorité ou l'autorisation puisqu'il pouvait prêcher. C'est un prêcheur salafiste qui d'ailleurs est allé très vite poursuivre ses études en Egypte chez les frères musulmans, puisqu'il avait besoin de se perfectionner. Et c'est uniquement à ce moment-là qu'on s'est rendu compte que cette association posait problème et cette association a été dissoute. Donc, il y a aussi le renseignement financier plus d'autres éléments qui ont servi à prononcer la dissolution de cette association.

Dernier exemple et il date d'hier,

donc vous n'avez pas encore pu regarder sauf les hackers fous : vous avez hier une décision qui a été publiée sur le site du ministère des Finances et du ministère de l'Intérieur qui est une décision de gel d'avoirs d'une autre association qui est une association sur laquelle on a beaucoup travaillé et on avait beaucoup alerté - maintenant je peux le dire - qui s'appelle l'association Sanabil, une association spécialisée dans le soutien des prisonniers et eux ils font de la discrimination. Il n'y a que le high level de prisonniers terroristes qui a droit à l'aide de Sanabil. Vous êtes le petit musulman de quartier qui a volé et qui a « shité », vous n'avez pas droit à l'aide de Sanabil, donc c'était important d'avoir le fichier clients de Sanabil parce qu'on voyait vraiment qui dans nos prisons était au cœur d'autres mouvances djihadistes ; on vient de geler les avoirs et probablement que la prochaine étape c'est la dissolution de cette association. Alors vous voyez les avantages et les inconvénients : à partir du moment où ça va trop loin, il faut sanctionner et tant que ça ne va pas trop loin, c'est important de continuer à travailler en renseignement parce que derrière, on peut obtenir des éléments utiles pour la prévention et pour la neutralisation de nos cibles.

Chantal CUTAJAR - Marc, tu voulais...

Marc SIMON - Trois éléments. Je réagis à ce que Bruno dit : en Belgique, par exemple, il y a une prise de conscience effectivement par rapport au contrôle des finances des mosquées - des mosquées qui sont connues mais également, comme il dit, de toutes ces petites associations qui sont à découvert et donc en

fait, on est en train d'installer un système d'agrégation des mosquées dans le sens où elles pourront obtenir un financement de l'Etat belge dès lors qu'elles répondent à certaines conditions et notamment concernant les imams, parce qu'on a constaté aussi que les imams, qui colportent quand même des idées fort radicales et wahhabites, devront suivre une formation tout à fait spécifique organisée en Belgique et dispenser un islam je vais dire à l'européenne et non plus diffuser des idées telles qu'elles sont propagées en Arabie saoudite, etc. L'Arabie saoudite est un problème très politique puisque manifestement personne ne veut réagir par rapport à eux, alors qu'on sait très bien depuis 2001 que la plupart des terroristes sont issus de l'Arabie saoudite, etc. Mais enfin ça c'est un problème politique.

Deuxième chose : tu évoquais tout à l'heure un décret concernant une liste de suspects pour lesquels il faudrait contrôler les avoirs financiers. Eh bien en Belgique, ont été publiés en mai et au 31 juillet 2016 deux arrêtés royaux avec une liste de 12 suspects connus pour terrorisme contre lesquels il y a une surveillance permanente de tous leurs avoirs que ce soit bancaires, assurances mais également immobilier. Et jusqu'à présent, nous sommes seulement en octobre et nous avons déjà eu 16 déclarations, 16 dossiers avec 16 gels d'avoirs par rapport à ces personnes donc c'est quand même très, très important.

Concernant la CRF (la Cellule de renseignement financier), non seulement il faut absolument renforcer (ce que est le cas actuellement) les forces vives en termes d'analyse financière

criminelle et d'analyse stratégique mais il faut également leur permettre de pouvoir collaborer de manière beaucoup plus structurée avec les différents acteurs que sont les services de renseignement civil et militaire - c'est ce qui se passe actuellement en Belgique avec l'OCAM qui l'organe de coordination de l'analyse de la menace qui diffuse les différents niveaux, puisque en Belgique nous sommes toujours au niveau 3 de la menace qui est juste en dessous du niveau 4. Il est capital de permettre à cette cellule de renseignement financier d'accéder de manière beaucoup plus large à toute une série de banques de données. Par exemple actuellement, ils ont accès aux registres de population, ils ont accès à la Banque centrale des entreprises, ils ont accès au casier central des antécédents judiciaires, ils ont également accès à des banques de données de l'Office national de sécurité sociale dans le cadre de toute la problématique des migrants donc traite des êtres humains, etc. qui nous permettent également d'identifier. Mais plus important aussi : ils vont avoir accès à notre fameuse banque de données Foreign Terrorist Fighters, c'est-à-dire tous ceux qui ont été identifiés comme candidats potentiels ou qui sont partis en Syrie ou en Irak ou qui sont revenus, ce qui veut dire qu'ils pourront de manière systématique avec une vue financière travailler sur toutes ces différentes personnes. Et ça c'est très important - c'est une première. Donc vraiment donner un large accès à toute une série de banques de données qui leur sont absolument utiles dans leur travail.

Chantal CUTAJAR - Jan-Herm, sur le financement des mosquées ?

Jan-Herm LENTERS - Eh bien, je ne suis pas un expert sur le sujet, bien sûr, mais ce que je sais, c'est aux Pays-Bas, notre FIU a récemment mis une alerte sur un gros flux d'argent de l'étranger et concernant ce flux d'argent, notre Organisation des enquêtes financières des autorités fiscales a mis une action à ce sujet et ils ont saisi de l'argent et ont arrêté des gens.

Mais pour moi, il est très difficile de comprendre cela et peut-être que je peux faire des parallèles avec la façon dont nous luttons contre le crime organisé, comment nous arrivons aux bonnes personnes sur lesquelles nous voulons lutter. Je pense, lorsque vous regardez la décision du Conseil de l'UE qui dit que nous avons besoin de plus d'experts, que nous voulons ou que nous devons travailler de manière plus proactive ; un bon exemple, c'est ce que Sébastien mentionnait et ce n'est pas une réponse totale à votre question, mais c'est ce que je pensais tout le temps déjà, que lorsqu'il s'agissait de bitcoins, par exemple, nous ne l'avions pas vu il y a quelques années dans les enquêtes sur le crime organisé; maintenant, nous le voyons de plus en plus et nous avons des affaires plus grosses, mais nous allons toujours des gens qui sont impliqués dans les drogues. Maintenant, nous avons une affaire et nous nous sommes concentrés sur les caissiers, donc entre l'échangeur des bitcoins et les gens qui ont des bitcoins, mais veulent avoir de l'argent et peut-être que c'est aussi une façon, je ne sais pas, les gens qui veulent se battre ou sans participer à cette activité de terrorisme utilisent également ce genre de flux d'argent. Lorsque vous

êtes juste Google et demandez un échange de bitcoins, vous trouvez des gens qui vous proposent de l'argent pour les bitcoins et vous pouvez même choisir contre quel montant d'argent vous obtenez pour un bitcoin et il y a des différences. Vous recevez des numéros de téléphone. Donc, peut-être que c'est une approche, je ne sais pas que nous devons regarder différemment les informations et à qui nous concentrons. C'est ce que je voulais dire. C'est un sujet difficile ; Je le sais parce que, en fait, vous n'avez pas besoin de beaucoup d'argent pour attaquer le type d'établissement que vous voulez. Par exemple, ce que je sais des médias est l'attaque à Madrid, il n'y avait que 10 000 dollars impliqués, de sorte que ce ne sont que des montants très modestes.

Je pense que nous avons besoin d'autres personnes; Nous devons regarder différemment l'information et peut-être - et c'est aussi un aspect culturel, mais c'est une opinion personnelle - dans les services répressifs, les personnes au sommet doivent donner aux experts beaucoup d'espace opérationnel pour faire les bonnes choses. Et je pense que parce que je viens de l'extérieur de la police qui a été la première chose qui m'a marqué : tout était tellement directif ; les gens au sommet disaient simplement « vous devez faire cela et ça aussi » et parce que beaucoup de gens à un niveau opérationnel, surtout avec beaucoup d'expertise, ont de très bonnes idées, je pense que l'encadrement dans les services répressifs devrait beaucoup plus aider les gens à un niveau opérationnel et leur donner confiance et confiance pour faire le bon choix. Et peut-être que c'est une petite partie de la solution à ce problème. Je ne sais pas parce que je ne suis pas un expert, mais

c'est ainsi que je vois l'enquête financière. J'adore donner aux gens beaucoup d'espace, de confiance et de responsabilité.

En outre, nous parlons toujours des autorités qui travaillent ensemble, mais peut-être devons-nous nous concentrer davantage sur la coopération entre le secteur public et privé. Nous avons aujourd'hui un beau projet entre les banques aux Pays-Bas et la police - on l'appelle ACTF - et il est axé sur la fraude. Peut-être que vous pouvez faire la même chose en mettant l'accent sur les djihadistes, Tin nous a donné de bons indicateurs, celui du type qui, juste avant l'attaque, a vidé son compte en banque ; nous voyons de plus en plus, mais corrigez-moi si je me trompe, que c'est un indicateur typique pour les personnes qui veulent commettre un attentat suicide. Donc, lorsque les analystes ou les banques se concentrent sur ce genre d'alertes, cela pourrait nous aider.

Je ne peux pas donner de réponse plus étendue car je ne travaille pas dans ce domaine.

Chantal CUTAJAR - Y a-t-il des questions avant qu'on aborde le dernier volet de la protection des droits ?

Participante - Je voulais juste dire qu'au Luxembourg, certes on est un petit pays, on n'a pas une très grande communauté musulmane. Par contre, les personnes qui sont souvent ciblées ou qui partent en Syrie, ce sont souvent des personnes converties ; ce ne sont pas des personnes qui sont issues de la communauté musulmane qui ont grandi dans cette religion ; et c'est souvent très difficile parce que ce sont souvent des jeunes qui sont marginalisés et

qui n'ont pas forcément réussi à l'école, qui se retrouvent un peu isolés et qui sont aussi des cibles très faciles pour les recruteurs. Et souvent ça se passe aussi en ligne : il y a tout qui se passe... le recrutement qui se passe en ligne ou par exemple dans certaines mosquées dans les alentours près des frontières luxembourgeoises et ça c'est parfois aussi difficile pour leurs parents de remarquer ; ils ne voient pas tout de suite les signes de radicalisation, contrairement à certains parents qui connaissent la religion et qui voient quand l'enfant commence à avoir une barbe, qu'il commence à porter des pantalons courts, qu'il commence à fréquenter une mosquée salafiste, donc là ils arrivent encore plus à détecter certains signes.

Et les personnes qui sont souvent dénoncées au Luxembourg, ce sont des imams - enfin si je peux les appeler comme ça, parce qu'on n'a pas des grandes mosquées au Luxembourg, on a plus des petits endroits où les personnes d'une communauté africaine ou d'une communauté des Balkans vont se retrouver et c'est souvent ces personnes-là qui appellent la police et qui dénoncent, qui disent « il y a telle personne qui nous semble un peu suspecte, qui a des propos radicalisés » et du coup ça vient souvent de l'intérieur même.

Et ce que notre cellule antiterroriste fait beaucoup aussi, c'est la formation des policiers en uniforme qui sont sur le terrain, pour bien leur expliquer comment détecter certains signes parce que parfois, on peut parler d'un certain physique, que cette personne a plus l'air d'un radicalisé qu'une

autre personne, mais on nous a prouvé qu'il y a un jeune qui est parti en Syrie et quand on voit sa photo lors de son processus de radicalisation et qu'on voit sa photo à l'aéroport du Luxembourg, ce n'est pas du tout la même personne. Donc on voit nettement enfin, on ne nous aurait pas dit que c'est la même personne, on n'aurait pas pu se l'imaginer. C'est vraiment un grand changement et ça c'est parfois aussi difficile donc il faut, comme Marc a dit, toujours avoir cette formation continue.

Et je trouve que même les personnes qui ne sont pas en contact direct avec le terrorisme doivent être formées parce qu'on dit « les finances c'est les finances ; l'économie reste l'économie ». On doit faire une analyse d'un compte bancaire, ça n'a rien à voir avec le terrorisme ; eh bien non, on doit quand même être formé par rapport à ce sujet parce que je pense que ça touche un peu tout le monde.

Et après, par rapport au financement des cultes, au Luxembourg, l'islam n'a été reconnu qu'en 2015, donc c'est très récent et c'était une mission du premier Ministre ; il insistait sur ça parce qu'il voyait qu'avec cette montée du terrorisme souvent, ça se basait sur une marginalisation d'une partie ou de certaines personnes et pour éviter aussi, parce que ça commençait à arriver, des financements de l'Arabie saoudite, des financements du Qatar ; et pour éviter cette propagation de ces personnes, enfin certaines personnes riches, et parce qu'on voyait bien qu'il y avait des discours qu'ils supportaient et des prêches dans certaines mosquées qui étaient

très extrêmes. Pour éviter cela, les politiciens ont voulu vite réagir pour reconnaître l'islam pour que ça soit financé, parce que le Luxembourg est un pays chrétien et non laïc, et du coup l'islam est maintenant financé tout comme le judaïsme et le christianisme aussi.

Chantal CUTAJAR - Merci.

Marc SIMON - J'ai une petite remarque, Chantal. Tout d'abord en Belgique, par rapport à ce que tu viens de dire, effectivement tous les policiers de première ligne sont formés - une formation qui s'appelle CoPPRa - à la détection des indicateurs du radicalisme. Les policiers de première ligne, ce sont ceux qui sont en contact avec la population et qui connaissent le mieux cette population et donc c'est véritablement important parce que ce sont eux qui vont faire remonter l'information par rapport à des indicateurs qu'ils détectent.

La deuxième chose très importante qu'a dit notre ami Jan-Herm : je trouve qu'actuellement il y a un trop grand fossé entre notre management et les acteurs de terrain, les enquêteurs. Ils n'ont pas une vue véritablement précise de la réalité, des problèmes et des difficultés qu'on rencontre. Et donc moi je suis pour développer ce que l'on appelle le middle management, c'est-à-dire des gens qui se situent entre les acteurs de terrain et les grands chefs pour pouvoir justement faire remonter auprès des autorités politiques nos besoins mais des besoins concrets et non pas conceptuels. Ça c'est une chose.

Bruno DALLES - En complément : moi je veux bien devenir grand chef de la police française parce que je suis

dans le middle là, mais je veux bien passer dans le grand ; puisque j'arrive à convaincre le ministre des Finances, je pourrai convaincre d'autres ministres. Non mais il ne faut pas non plus... enfin moi je connais bien les grands dirigeants de l'ensemble des services français ; ils ont totalement conscience des enjeux dont on vient de parler : sur le partage de l'information, sur la création de structures mixtes, sur l'exploitation des différentes sources d'information et de plus en plus maintenant, mais ça c'est nouveau, sur l'utilité du renseignement financier.

Alors je voudrais rajouter deux choses par rapport non pas à la question mais au témoignage du Luxembourg c'est que 1) je crois qu'effectivement ce qui est intéressant à noter, c'est qu'on ne peut pas se contenter des capteurs institutionnels. Tout le monde est victime du terrorisme et ça suppose aussi une réaction citoyenne. Alors attention parce que après, il y a la délation ; là ça fait peur. Donc si on dit réaction citoyenne ; ça c'est bien ; si on dit délation ça c'est mal. Alors vous choisirez le terme que vous le voulez. Moi je dis réaction citoyenne et d'ailleurs pour canaliser cette réaction citoyenne, vous savez on est à la mode, aujourd'hui il y a un truc qui marche bien aussi, c'est le lanceur d'alerte. Alors allez-y, faites des lanceurs d'alerte sur des suspicions de radicalisation. Ça c'est bien aussi, vous voyez. Donc réaction citoyenne, lanceur d'alerte c'est bien mais coopérer, donner des informations ça fait peur. Il ne faut pas avoir peur d'utiliser ces termes-là et d'organiser la remontée d'informations. En France ce qu'on a fait, et ça a produit des effets pas totalement inutiles, c'est la

création d'une plateforme de signalement qui est gérée par le ministère de l'Intérieur, par l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste et qui permet à chaque personne qui a une inquiétude, un doute, et souvent avec un besoin d'aide psychologique parce que les personnes en question qui signalent des situations ne savent pas vraiment s'il y a une radicalisation, ne savent pas vraiment si la personne va partir mais elles sont inquiètes ; elles sont inquiètes pour des proches, elles sont inquiètes pour l'entourage, elles sont inquiètes pour des voisins et ça ne permet pas de signaler des gens qu'on a croisés dans la rue donc on n'est pas dans la délation, on est vraiment dans quelque chose d'organisé et de motivé.

Et on a un fichier qui est légal, qui a été autorisé, qui recense l'ensemble de ces informations et qui permet de savoir aussi quel est le service de l'Etat qui va prendre en charge la situation et la personne pour l'aider dans ses démarches parce que, encore une fois ce n'est pas parce qu'on est en voie de radicalisation ou qu'on vient de se convertir qu'on va aller chercher à prendre la kalachnikov et se retourner contre la France, contre l'Occident, les mécréants, etc. Donc cette démarche sociale doit être aussi dans la stratégie. Et pour être efficace, il faut pouvoir croiser les informations et les données.

Tout à l'heure, Marc a donné la solution belge dont on avait parlé d'ailleurs avec nos homologues de la CTIF quand je leur avais expliqué ce qu'on était en train de faire avec la loi du 3 juin. La difficulté c'est qu'il faut pouvoir aussi organiser les choses de manière

confidentielle, c'est-à-dire que la question c'est : est-ce que les décrets sont publics ou pas publics ? S'ils sont publics, tout le monde sait sur qui vont porter les mesures. Nous, notre dispositif a été volontairement pensé pour être secret et confidentiel, donc je ne l'ai pas dit mais les appels à vigilance sont confidentiels et même la révélation des informations sur les appels à vigilance serait ou sera une sanction pénale.

Et puis enfin la coopération internationale est importante et puisqu'on a cité le Luxembourg, je vais quand même donner deux exemples d'outils qui sont de plus en plus utilisés aussi par les personnes qui apparaissent dans les dossiers de terrorisme : les comptes PayPal et les comptes des plateformes de financement participatif Leetchi. Les deux ont leur siège au Luxembourg. Ça veut dire que l'efficacité collective européenne de la détection va reposer sur les efforts anti-blanchiment et de financement du terrorisme de ces établissements qui sont localisés au Luxembourg et qui sont censés alimenter la cellule de renseignement financier luxembourgeoise. On sait aujourd'hui qu'avec PayPal et aussi Amazon qui a un département conformité les choses avancent positivement ; avec Leetchi ça n'avance pas positivement aujourd'hui. Donc là il faut qu'ensemble (et on le fait avec nos homologues luxembourgeois) on voit bien que c'est notre intérêt collectif aussi que chacun compte tenu de sa situation, compte tenu de ses clients, fasse des efforts pour que tout le monde bénéficie des avancées en matière de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et son financement.

Auditeur - Je travaille à la Brigade criminelle ; je suis chef du groupe financier à la brigade criminelle. Placer un groupe financier au sein d'une brigade criminelle, ce n'était pas évident au départ. Ça a été créé il y a neuf ans. C'était juste pour vous planter un peu le décor. Mon travail c'est ce que vous dites, c'est-à-dire c'est le financement du terrorisme. J'ai beaucoup, beaucoup, beaucoup de mal avec tout ce qui est circulation de l'information ; c'est le nerf de la guerre. Dès qu'on met des barrages, on n'a plus l'information. J'ai besoin d'avoir cette information sur certains moments, pas dans les deux jours ; j'ai besoin de l'avoir dans l'heure. On a des contacts privilégiés auprès d'intervenants de différents établissements financiers qui nous permettent d'avoir des réponses rapides qu'on traite de manière informelle rapidement et qu'on met des heures ensuite à traiter et à mettre sous forme de tableaux puisque rien n'est au même format, mais je pense que Tracfin a à peu près le même souci.

Vous parliez tout à l'heure de l'appel à vigilance : nous on le fait de manière informelle. J'ai actuellement à peu près 130 environnements en cours. Nous sommes quatre : faire des surveillances sur les comptes bancaires oui, donc on est obligé de sélectionner nos objectifs et on essaie d'aller vers les banques ; alors ils ne peuvent pas mettre de signal d'alarme, ce qu'on appelle, nous, des sonnettes. On les contourne et on leur demande de nous envoyer régulièrement le relevé bancaire qu'on collationne, vous voyez ; ça ne nous sert pas à grand-chose mais c'est juste si jamais le compte est réactivé.

Et j'ai des problèmes au niveau de la récolte de l'information dès qu'on touche à l'international. Mon but c'est de détecter les personnes qui sont passées sous les radars parce que évidemment la DGSI traite de son côté une manne d'informations nous délivre des informations. Mais si on peut être plusieurs à essayer de détecter, ça n'est pas plus mal. Une technique simple : l'argent part vers un pays, on va dire la Turquie, qui permet ensuite d'aller aider ceux qui sont soumis au djihad ou ceux qui veulent faire le djihad. Mon réflexe a été de dire : si la personne reçoit de l'argent de certains Français, il y en a peut-être d'autres. Du coup, on a fait l'inverse et on a essayé d'identifier d'autres Français et ainsi de suite ; d'autres Français envoyaient de l'argent à d'autres Turcs, etc. On a pu identifier comme ça des réseaux de blanchiment et identifier des personnes. Et pour revenir à ce que vous disiez, Monsieur DALLES, on a pu identifier des personnes qui étaient passées non pas sous les radars mais qui étaient complètement inconnues et on s'est rendu compte que le réseau avait été réactivé, il y avait des mandats qui étaient arrivés puisque maintenant, comme ils prennent quelques bombes sur la tête, ils décident de rentrer en France au chaud. Voilà. Donc on a besoin d'être un petit peu proactif d'où la nécessité d'un appel à vigilance sur les comptes puisqu'on sait très bien que ça n'est pas toujours leur compte qui est actionné mais ceux des familles : les versements de la CAF sont détournés sur les comptes des tiers et ce sont ces comptes-là qu'il faut mettre sous surveillance, c'est-à-dire que pour une personne qui est là bas, on peut avoir cinq, six ou sept

comptes. Donc vous imaginez bien mon travail : je dois déjà analyser ce qui arrive quand les petites jeunes filles ont décidé d'aller placer une voiture et jouer avec l'essence près d'un bar, nous étions deux à faire les environnements financiers ; les réponses sont arrivées vite, puisqu'on a certains moyens. Quand on commence à faire peur à une banque en lui disant que peut-être que la voiture aurait pu être placée près de chez eux ou autres, ça les fait réagir donc on peut avoir la réponse dans les deux heures. Ensuite il faut exploiter, il faut présenter. On a fait... Je crois qu'on a dû faire 15 ou 17 environnements dans les 48 heures. C'est de l'environnement sommaire ; après ça demande à être gratté.

Juste une dernière petite précision. On doit être à peu près 25 en France à travailler sur le financement du terrorisme : nous avons Tracfin, il y a nous, l'OCRGDF - ça c'est pour le judiciaire. La DGSI, qui est un organe d'intelligence, a décidé aussi de monter en force pour tout ce qui est renseignement financier donc effectivement, ils sont montés en puissance, ils ont récolté des enquêteurs spécialisés financiers ; ils essaient de faire des analyses financières donc je leur ai demandé justement sur quoi ils se basaient pour faire les renseignements financiers et de même, ils m'ont dit qu'ils avaient des difficultés pour obtenir les résultats des enquêtes judiciaires de la DGSI. Donc juste une précision : si en pur renseignement financier on va vers l'avenir, on essaie de faire du prédictif comme tu dis, Marc, en judiciaire, c'est tout ce qui s'est passé. Donc s'ils n'arrivent pas à avoir ces informations-là, je ne vois pas

vraiment comment ils peuvent faire une bonne analyse financière.

Ensuite, ce ne sont que des enquêteurs spécialisés comme je le disais : ils montent le dossier en administratif - passer de l'administratif en judiciaire ce n'est pas bien difficile : une fois que les tableaux sont faits, il suffit de faire un copier-coller et on met ça dans le PV et ça va tout seul sauf qu'on en revient à la décision soit technocratique (comme vous le disiez, Monsieur DALLES), soit politique (comme tu le disais, Marc) à savoir qu'il y a une volonté de césure entre les deux, le financier administratif renseignement ne fait que ça ; ils seraient capables de faire du judiciaire, ils l'ont déjà fait mais ils ne peuvent pas.

La question que je voulais poser après ce petit développement concerne les appels à vigilance : est-ce que nous, forces de l'ordre, pourrions les activer ? Première question. Deuxième question : quel est le délai entre le moment où vous aurez l'alerte donnée par la banque ou une société de transfert et le moment où vous aviserez le service qui est saisi, si vous avez cette connaissance bien évidemment ?

Bruno DALLES - Effectivement, plusieurs éléments de réponse. D'abord vous savez pourquoi vous avez été créé : la section financière de la SAT a été créée après un dossier qui concernait des risques de passage à l'acte terroriste et avait donné lieu à une cosaisine entre la brigade criminelle et le service national de douane judiciaire que je dirigeais à l'époque. Et Frédéric Péchenard a dit « ah ben tiens, ce n'est pas idiot ça de travailler avec des douaniers judiciaires.

On va faire notre propre structure financière à la SAT ». Donc vous voyez, je connais un peu l'origine de votre naissance si j'ose dire.

Pour répondre à la question : l'observation va amener plusieurs commentaires mais je vais répondre à la question directement.

1) La loi est très claire : le cadre juridique de l'appel à vigilance est uniquement et exclusivement un pouvoir de Tracfin donc les services de police ne pourront pas utiliser directement l'appel à vigilance et c'est justement fait exprès pour 1) donner un cadre juridique à un dispositif qui existait de manière informelle ; 2) éviter ce que vous signalez d'ailleurs dans votre observation : la multiplication des canaux et l'absence de centralisation de l'information. Pour le renseignement financier, si on veut le rendre efficace à un moment donné en phase renseignement, il faut centraliser l'information.

2) Dans les critères, il est indiqué dans la loi que cela concerne les personnes qui présentent un risque important en matière de blanchiment et de financement du terrorisme. Vous avez eu la gentillesse de nous mettre dans la famille policière et judiciaire, mais Tracfin est un service de renseignement, de la communauté du renseignement et du premier cercle ; certes, qui transmet à la justice mais qui aujourd'hui, finalement, travaille beaucoup plus avec les autres administrations et les autres services qu'avec la justice. Et donc on n'est pas un service qui judiciarise la totalité de ce qu'on reçoit, parce que la finalité en matière de terrorisme c'est d'alimenter justement la DGSI et les agents de la DGSI souvent travaillent sur les notes Tracfin,

c'est leur base documentaire nécessaire pour pouvoir bosser.

En revanche, ce qu'on a prévu de mettre en place, c'est un mécanisme d'échange avec les services de renseignement - j'ai bien dit les services de renseignement - pour avoir les éléments qui laissent supposer que les personnes présentent un risque ou pas en matière de blanchiment.

Et la deuxième chose qu'on a mise en place, c'est - pour préparer la mise en œuvre du dispositif - un travail avec les banquiers pour savoir ce qu'ils sont capables de faire aujourd'hui et certains sont capables de faire plus que ce qu'ils vous ont dit, du reste certains le font. Notre objectif c'est d'harmoniser les possibilités de l'ensemble de la place bancaire. C'est pour ça que ce travail de réflexion et de préparation on le fait avec la Fédération française des banques et nous avons déjà des idées de l'amélioration - non seulement l'harmonisation mais aussi l'amélioration - de la capacité de remonter l'information sur ces appels à vigilance. Et ensuite, une fois qu'on reçoit le résultat de l'appel à vigilance, c'est une déclaration de soupçon, c'est-à-dire qu'on n'invente rien ; on s'est calé sur un dispositif qui existe déjà et c'est un nouveau moyen d'alimenter des déclarations de soupçon.

Donc on ne peut pas s'engager à autre chose qu'être aussi rapide que d'habitude dans le traitement des déclarations de soupçon. Mais là, je sens que ça ne vous rassure pas parce que vous vous dites « mais alors... ». D'ailleurs personne ne sait quel est le délai de traitement des déclarations de soupçon de Tracfin ; même Tracfin ne le sait pas parce qu'on n'a pas d'outil qui permet de mesurer

entre le moment où je la reçois et le moment où j'externalise puisque je n'externalise pas une déclaration de soupçon, j'externalise un rapport qui a exploité des consultations de données, de fichiers, des droits de communication et plusieurs déclarations de soupçon qui peuvent avoir plusieurs origines, notamment quand on transmet à la justice puisqu'on ne transmet jamais à la justice une information qui vient d'une seule déclaration de soupçon, justement pour protéger la source. Donc vous voyez : se poser la question comme ça, ça n'a pas de sens.

Il est évident, en revanche, qu'on a un référentiel nouveau qui est la pratique de ce qu'on a mis en place avec les services de renseignement, qui s'appelle les notes flash de Tracfin. Et ça c'est nouveau ; ça existe depuis la fin de l'année dernière. Depuis la fin de l'année dernière, quand on reçoit une déclaration de soupçon, qu'on est sur des signaux faibles de déclaration de soupçon, et que les personnes concernées sont des objectifs des services de renseignement, on transmet immédiatement à la cellule inter-agence de la DGSI. Et c'est beaucoup plus rapide que tout ce qui fonctionne ailleurs y compris en interne DGSI. Vous voyez ce que je veux dire ? Donc ça veut dire que ce moyen d'alimenter, aujourd'hui on peut critiquer tout ce qu'on veut, mais il est le plus rapide, le plus performant et le plus efficace et il permet en plus à l'ensemble des services de renseignement y compris le service du renseignement territorial, la Direction de la Préfecture de police de Paris, d'avoir ces fameux signaux faibles qui sont extraits des déclarations de soupçon par Tracfin et qui présentent des suspicions de risque de financement du terrorisme.

Cette articulation sera d'autant plus efficace qu'on connaît les cibles des services. Aujourd'hui, Tracfin est le seul service en France qui a dans sa base de données la liste de l'ensemble des cibles de tous les services de renseignement. Je n'ai pas les cibles des services de police judiciaire mais il y a une disposition légale qui me permet de recevoir les informations du Parquet de Paris en information de soupçon. Et donc aujourd'hui, j'ai en alerte, quand je reçois une déclaration de soupçon, tout ce que le Parquet de Paris m'a donné comme cibles terroristes du Parquet de Paris. Si demain la police judiciaire comme je l'ai demandé déjà et la PP/l'APP aussi nous transmettent aussi les personnes qui sont leurs objectifs, d'abord on voit que quelquefois certains sont les objectifs de différents services, ça ce n'est pas plus mal. Moi c'est un critère d'approfondissement et c'est un critère d'externalisation, c'est-à-dire que quand je sais que l'information que je reçois - quelle que soit la réception de cette information, il ne faut pas le réduire aux appels à vigilance ; je peux recevoir des informations spontanées de nos amis belges, de nos amis suisses, de nos amis luxembourgeois donc ça va bien au-delà de l'appel à vigilance. Ce système qui fait l'efficacité des cellules de renseignement financier, c'est de pouvoir savoir quelles sont les personnes qui présentent un intérêt pour l'ensemble des services.

Et d'ailleurs, dernier élément : sur les aspects judiciaires, les choses ont changé quand même. Après les attentats du 13 novembre, je ne sais pas si vous étiez déjà en fonction, mais pour la première fois dans l'histoire, Tracfin a fait des transmissions spontanées

aux services de police judiciaire pendant la période de flagrance, ce qui n'était pas arrivé avant, c'est-à-dire que par le travail de recherche du renseignement financier qui était censé être fait en phase d'enquête par les services de police judiciaire, on a su notamment qu'un certain nombre d'informations qu'on avait pu obtenir à l'étranger grâce à la coopération avec la CRF luxembourgeoise et la cellule belge, notamment sur certaines cartes qui avaient été utilisées par le commando du Bataclan pour louer avec des cartes prépayées mais aussi des cartes pas prépayées un certain nombre de choses - cette information n'était pas encore disponible dans l'enquête judiciaire et donc on a transmis directement à l'autorité de police et donc ça a été envoyé au sous-directeur des affaires financières et au patron de la SAT (pourquoi au patron de la SAT ? parce que la coordination de la saisine c'était la sous-direction antiterroriste) et à Gilles Aubry parce que je lui avais dit « tiens, on vient d'envoyer à la SAT des éléments pour que ça soit utilisé par la brigade criminelle et qui était cosaisie sur les attentats de Paris ».

Donc si on a l'information en amont, si on sait que cette information va être utile en urgence à une enquête judiciaire, on a le droit et on peut le faire et on est organisé pour, maintenant, avec une division spécialisée qui est dirigée par un commandant de police qui était avant à la brigade criminelle, donc on est même organisé culturellement pour pouvoir être utile aux enquêtes judiciaires. Et ça ce n'était pas le cas avant. Vous voyez que les choses évoluent quand même.

Chantal CUTAJAR - Bien. Y a-t-il encore des demandes de parole ?

Non ? Est-ce que les représentants du monde financier veulent réagir ?

Bruno DALLES - Le monde de la finance est là.

Chantal CUTAJAR - Le monde de la finance est là, absolument.

Participant - Moi j'aurais une légère observation à faire par rapport à ce que disait M. DALLES et ce que vous disiez aussi, Madame CUTAJAR, concernant le *de-risking*. En tant que compliance officer, je n'ai pas de problème par rapport à tout ce qui est relatif aux mesures de vigilance. Si maintenant il y avait des informations descendantes à l'attention des établissements, bien sûr nous les appliquerions. Aujourd'hui, si nous avons ces informations descendantes, il est fort probable effectivement qu'on ne se poserait pas la question et on résilierait les contrats et les comptes bancaires. Je comprends le principe, bien sûr, de conserver ces clients en portefeuille puisque derrière, en termes de suivi, c'est très important parce que ça vous permet tout simplement de faire votre travail, je l'entends et j'adhère totalement. Par contre, la responsabilité d'un directeur général d'un établissement financier derrière qui sait qu'il a dans son portefeuille ce genre de personne et a fortiori que cette personne est au contact avec ses agents commerciaux, aujourd'hui, je comprends aussi la position des directeurs généraux. Et on sait à l'usage que ces personnes-là, à la gestion commerciale, ne sont pas forcément simples à gérer et nécessairement l'existence d'une vigilance renforcée sur ces publics-là va parfois allonger aussi les délais de réalisation de certaines opérations et peut entraîner par suite une vraie insatisfaction et parfois aussi un

vrai problème en agence. Voilà. Mais c'était plus une observation.

Bruno DALLES - Mais je vais répondre à la question puisque c'est une observation. Vous avez complètement raison : on a bien conscience, et c'est pour ça que je l'ai évoqué très directement, de ce risque-là. Mais deux remarques : 1) Aujourd'hui, comme on vient de le voir, ce genre de situation existe déjà parce que grâce à radio tam-tam avec certains services anti-blanchiment qui sont dirigés par un ancien policier qui a des contacts particuliers avec certains réseaux qui font que ça existe déjà, et ça n'entraîne pas forcément la clôture des comptes ; 2) on a apporté une réponse juridique à cette problématique avec l'immunité pénale, disciplinaire, administrative pour les opérations qui seraient réalisées dans le cadre d'un appel à vigilance et quand il y a une déclaration de soupçon, même s'il n'y a pas de déclaration de soupçon, sur le compte qui fait l'objet d'un appel à vigilance puisque la première préoccupation des banquiers c'est de se protéger par rapport au risque pénal et au risque disciplinaire de la CPR.

Et effectivement d'ailleurs j'en profite pour ajouter un élément de réponse à ce qu'on disait tout à l'heure : ce qui fait l'intérêt de l'appel à vigilance Tracfin c'est que derrière, il y aura le contrôle par la CPR en lien avec nous des modalités de mise en œuvre de cet appel à vigilance - ce qui n'aurait pas été possible si on avait mis en place un système équivalent policier. C'est le fait de faire rentrer dans le dispositif anti-blanchiment et financement du terrorisme ce nouvel outil ça permet aussi d'en contrôler l'application avec toutes les sanctions possibles qui

pourraient survenir.

Et puis dernier élément : on a quand même à un moment donné avec le secteur financier à réfléchir aux effets secondaires négatifs de cette politique de *de-risking*, c'est-à-dire qu'à partir du moment où on exagère, où on multiplie ce *de-risking* - et encore une fois, je ne porte pas de jugement de valeur dessus, je comprends très bien -, ça veut dire qu'il y a tout un ensemble de populations, il y a des people, mais il y a aussi du tout-venant et il y a peut-être demain des personnes qui sont dans la mouvance du soutien logistique djihadiste qui vont se retrouver des sans-compte. Donc ils iront après du compte-nickel, ils iront utiliser d'autres moyens qu'on essaiera de récupérer autrement ; sinon ils ont la possibilité d'utiliser un dispositif qui n'a pas été fait pour ça mais qui aujourd'hui est noyé pour ces raisons-là, qui s'appelle le mécanisme du droit au compte et donc les personnes écrivent à la Banque de France ; en fait ce système de *de-risking* amène aujourd'hui un nouveau système qui est le mistigri, c'est-à-dire on se renvoie la balle. Donc je suis la banque machin, je clôture le compte, le type va demander le droit au compte, il se retrouve à la Banque postale, après, ils mettent en place des dispositifs de vigilance adaptés mais quand le client est à la Banque postale et qu'il se fait virer de la Banque postale, il ne se fait pas prendre en général par la Barclays ou la HSBC derrière mais il va essayer d'aller dans d'autres banques à réseaux, mutualistes, etc. et ça risque de ne pas marcher sauf si le mécanisme du droit au compte fonctionne. Donc j'ai proposé déjà depuis un petit moment, mais on va le faire au début de l'année prochaine

avec la Fédération française des banques, de travailler ensemble sur ce régime du droit au compte qui a été... allez, je vais faire mon Marc Simon : qui a été perverti et qu'il faut remettre sur le droit chemin ou en tout cas, il faut trouver un nouveau chemin pour les effets secondaires du *de-risking*, ça fait aussi partie des choses qu'on va travailler dans un esprit partenarial.

Chantal CUTAJAR - Merci beaucoup. Je voudrais vous donner la parole pour une conclusion : Tin, en premier.

Tin KAPETANOVIC - Merci beaucoup. Eh bien, ce que j'ai remarqué, c'est que la discussion est principalement centrée sur le système français et la manière de travailler en français et je n'ai pas d'avis à ce sujet et je ne souhaite pas avoir d'avis sur les affaires internes.

En ce qui concerne le financement terroriste et djihadiste en tant que phénomène et comme moyen d'analyse, je veux dire qu'il y a tellement de choses à faire. Nous avons discuté de la façon dont la police locale et les analystes sont formés - sur la religion, les outils d'analyse du contexte politique - et je crois que c'est quelque chose qui doit recevoir beaucoup plus d'attention dans n'importe quel État membre, même les nôtres. Les façons de le faire encore une fois, c'est une décision de gestion et peut-être même politique, et c'est quelque chose sur lequel je ne souhaite pas avoir une opinion. J'en ai une, mais je ne l'exprimerai pas aujourd'hui.

Juste pour revenir sur le sujet du secteur financier (banques, compagnies d'assurance et autres), c'est une expérience personnelle dans les Pays-Bas

au moins que quelques-unes de nos banques avec certaines desquelles j'ai des relations très informelles et étroites ont développé, au cours des dernières années, des méthodes très sophistiquées grâce à des algorithmes et d'autres outils d'analyse ex-ante du processus, sans même entrer dans la zone criminelle d'analyse à travers ces transactions - les actions financières des sujets, des entreprises à travers des typologies, Par le biais d'indicateurs de financement du terrorisme, etc., elles sont en mesure de nous fournir des informations sans même se donner le mal de fermer un compte et de bloquer ces activités ; je crois que dans les autres Etats membres aussi, cela devrait être la norme; que ce partenariat public / privé devrait être renforcé de cette façon sur cette question spécifique. Je vous remercie.

Jan-Herm LENTERS - Puis-je ajouter quelques mots ?

Chantal CUTAJAR - Bien sûr.

Jan-Herm LENTERS - Merci. Je vois des parallèles entre le crime organisé, la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, bien que les montants en général soient plutôt faibles, mais ce qui me préoccupe, c'est que nous sommes très réactifs, il suffit de regarder les sujets et de les anticiper. Je suis sûr que, en ce qui concerne les soins de santé, cet exemple suffit pour le résoudre. Lorsque nous parlons de sociétés de soins de santé, il y a des informations auprès des autorités locales parce qu'elles leur ont fourni des fonds. Les autorités fiscales sont impliquées ; elles ont des informations. Sommes-nous conscients que d'autres autorités ont des informations qui peuvent être très utiles? Je ne le pense

pas parce que nous ne sommes pas très bons sur ce point. Ce que je vois au moins, c'est que dans les services répressifs en général, la volonté d'avoir une nouvelle façon de penser, une façon progressive de penser en dehors de la boîte, n'est pas très forte. Pourquoi riez-vous ? Et ce que j'aimerais, c'est que nous mettions ensemble des personnes futées et bien sûr qu'elles n'aient pas toutes les solutions, bien sûr, non pas, mais nous essayons de faire face au problème et d'anticiper sur ce qui se passe parce que, parmi les nombreuses personnes qui vont au Moyen-Orient pour se battre, il n'y a pas que des gens incultes - beaucoup d'entre eux sont bien éduqués - aussi bien que les criminels normaux ; je pense aussi que les gens qui sympathisent avec ces groupes développent également des contre-stratégies, ils apprennent ce que la police et les procureurs savent et je trouve qu'on n'en n'a pas assez parlé dans la discussion. Je ne porte pas de jugement parce que je n'ai pas les réponses, mais je voudrais que nous essayions d'obtenir un peu plus d'innovation dans le processus, mais c'est une remarque générale pour toute la police et les services répressifs.

Marc SIMON - Une conclusion peut-être ? Une petite conclusion par rapport à mon début d'intervention iconoclaste. Il faut quand même reconnaître effectivement, comme l'a dit Bruno, qu'il y a des avancées certaines mais il faut continuer à travailler tous ensemble, les services de renseignements, les cellules de renseignements financiers, les déclarants, les services de police mais également avec le secteur privé, on l'a dit tout à l'heure ; il faut également s'ouvrir parce qu'il faut rechercher de

nouvelles méthodes, de nouvelles techniques, de nouveaux outils ; il faut s'ouvrir au monde académique pour faire de la recherche et développement. C'est très, très important.

Et concernant l'analyse financière criminelle, ce sera très clair : jusqu'à ma mort, j'apporterai la bonne parole dans le cadre du projet CEIFAC mais également par rapport à tous les différents pays qui auront besoin d'implémenter cette technique est absolument nécessaire dans le travail de tous les jours. Voilà. C'est moi, l'apôtre de l'analyse financière criminelle, qui continuerait à faire ce travail jusqu'à la fin de mes jours.

Chantal CUTAJAR - Merci infiniment Marc. Bruno.

Bruno DALLES - Moi, je vais prier Dieu (*Rires*) pour qu'il donne grande vie à son apôtre, si Dieu existe, et tous les dieux même ceux qui ne sont pas financés par les forces obscures du mal, même ceux qui appartiennent à ma religion à moi qui n'est pas très développée hélas parce que moi, je viens du catharisme, je descends des « parfaits » cathares, et c'est vrai qu'on a été exterminé et brûlé et qu'on a du mal à se régénérer mais on prêche aussi la lutte contre la criminalité et le blanchiment.

Je partage complètement ce qu'a dit Marc Simon. Je dirai en conclusion que ce qui était intéressant au terme de ce séminaire c'est qu'au-delà des appels à l'innovation (parce qu'on dit toujours que dès qu'on est dans l'innovation c'est moderne et donc c'est bien), il faut toujours mettre les choses en perspective

et déjà mettre en application ce qu'on a dans nos corpus pour que ça fonctionne.

Vous avez beaucoup parlé d'éléments culturels, d'éléments organisationnels, de décloisonnement, de coopération. Je crois que ce type de séminaire de formation y participe mais on a la chance dans l'actualité d'avoir aujourd'hui sur la table des projets politiques qui sont concrets et qui ne sont pas théoriques, qui sont très concrets et donc je pense qu'il faut les soutenir ; il faut soutenir le plan de l'Union européenne, il faut soutenir la transposition de la quatrième directive et de la quatrième directive bis parce qu'on voit l'importance d'adapter les dispositifs anti-blanchiment à la lutte contre le financement du terrorisme et, comme c'était très bien dit aujourd'hui sur la table ronde, pas uniquement sur l'aspect financement du terrorisme mais aussi sur l'aspect terrorisme parce que le renseignement financier et l'analyse financière vont servir à la localisation, vont servir à l'identification des personnes, vont servir à la traçabilité des relations, vont servir à faire monter en puissance des signaux faibles qui reliés avec d'autres signaux vont devenir des signaux forts, vont permettre d'éviter des départs, de tracer des retours, de voir des passages à l'acte et si malheureusement le passage à l'acte est réalisé, eh bien il faut aussi utiliser le renseignement financier parce qu'il va permettre de voir qui était en lien, qui est dans la cellule logistique et on voit que tous ces objectifs sont importants. Et tous ces objectifs sont importants si on met en application ce qui a été dit, c'est-à-dire y compris avec

des éléments d'anticipation sur les nouvelles formes, sur les nouvelles techniques, sur les monnaies virtuelles, sur les monnaies électroniques. Et on voit que c'est un défi pour nous tous. Je prendrai juste l'exemple de la monnaie électronique : dans la quatrième directive qui n'est pas encore transposée, il y a tout un ensemble de dispositions, de régulations de la monnaie électronique et donc des cartes prépayées. On s'est rendu compte le 13 novembre que ça n'était pas suffisant. Et donc la quatrième directive bis, et la législation française par anticipation, va plus loin pour réduire l'opacité pour améliorer la traçabilité des opérations sur ce type de moyens de paiement. On a vu que les monnaies virtuelles pouvaient être un risque et donc je vous invite aussi, puisque vous avez l'air d'être intéressés par les lectures nocturnes et les bibliographies, à lire le rapport annuel d'activité de Tracfin qui est sorti en juillet, n'hésitez pas à lire début décembre le nouveau rapport typologie - la deuxième édition - et vous verrez qu'il y a un certain nombre d'exemples qui illustreront par des cas pratiques avec des schémas tout ce qu'on vient de dire et on voit qu'on est vraiment dans le concret et on n'est pas dans la théorie ; on est vraiment dans la mise en œuvre concrète des outils pour être plus efficace. On en a besoin parce qu'on est vraiment confronté à une menace qui va s'aggraver et se diversifier. Il faut donc être à la hauteur des enjeux. Inch'Allah !

Chantal CUTAJAR - Merci infiniment. Voilà, je crois qu'on peut applaudir et remercier nos intervenants (*Applaudissements*).

PRÉSENTATION DE SÉBASTIEN DUPENT

Sébastien Dupent - Bonjour à tous et à toutes. Je vais intervenir aujourd'hui pour vous parler d'un sujet assez complexe : l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le financement du terrorisme et je vais essayer aussi de vous proposer quelques moyens de lutte.

Avertissement

Il faut savoir que pour vous proposer une présentation aujourd'hui, j'ai dû faire des recherches sur l'Internet - l'Internet de surface - mais aussi sur le deep web et principalement le réseau Tor. De plus, je ne me suis pas limité au terrorisme islamique puisque j'ai étendu à toutes les sortes de terrorisme puisque certains cas ne sont pas forcément applicables à l'islamisme.

Les informations de ma présentation ont été obtenues en consultant des sites qui font l'apologie du terrorisme ce qui est maintenant un délit en France depuis la loi no 2016-731 du 3 juin 2016.

La plupart des informations que je vais vous donner sont tirées de cas réels - j'ai même des images de cas réels ; pour d'autres, je suis parti de cas réels mais j'ai obtenu d'autres informations ; et j'ai aussi mis en place quelques hypothèses que je vous montrerai. En plus de cela, il faut savoir qu'en informatique, tout ce qui est une hypothèse aujourd'hui sera la réalité de demain. Par contre, tout ce qui est aujourd'hui sera obsolète demain.

Introduction

Depuis quand les terroristes

s'intéressent-ils aux nouvelles technologies de l'information ? On part du 11 septembre 2001 qui fait suite aux attentats sur le sol américain mais en réalité, ça date d'avant, à peu près aux années 1990, comme le montre le document que j'ai ici : une couverture du magazine Le Point de juillet 1995 et qui parlait déjà du sujet par rapport au terrorisme et aux enquêtes des services secrets sur Internet.

On le sait, les terroristes utilisent les nouvelles technologies de la communication et de l'information pour la propagande, le recrutement, la planification et la préparation d'actes, et aussi l'achat d'équipements tels que des armes ou des explosifs. Mais on oublie souvent que le financement est aussi concerné par les nouvelles technologies de l'information.

La phénoménologie

Pourquoi les organisations terroristes utilisent-elles ce système pour se financer ?

Les origines du financement

Il faut savoir que les organisations terroristes ont toujours eu la possibilité de se diversifier et recherchent les moyens de brouiller au maximum les pistes. Je vais passer rapidement sur les prochaines diapos parce que Tin les as déjà évoquées plus ou moins : le financement et la répartition du financement des organisations terroristes. Il faut savoir qu'excepté l'impôt, pratiquement toutes les autres ressources du terrorisme peuvent passer par les nouvelles technologies de l'information. Actuellement, il est très difficile d'estimer le pourcentage

qu'occupent les nouvelles technologies de l'information dans ce financement mais on peut être sûr d'une chose : il va y avoir une augmentation importante de l'utilisation de ces moyens.

Double utilisation des NTIC

Il n'y a pas une seule utilisation des nouvelles technologies, il y en a deux. La première est le financement, trouver des fonds. La deuxième est le transfert de fonds aux cellules qui préparent des actes de terrorisme.

La collecte de fonds

Nous allons d'abord nous intéresser à la collecte de fonds, au financement pur du terrorisme. Cette collecte peut prendre de multiples formes et je vais essayer de vous présenter quelques cas. Malheureusement, je ne peux pas tout vous présenter, je n'ai que 30 minutes et je n'ai pas pu exploiter toutes les traces.

Les sources de financement

Les dons

La première : il va s'agir des dons. Vous trouvez sur de nombreux sites Internet, que ce soient des sites dédiés au terrorisme, des forums et d'autres sites, des demandes de dons telles que celles que vous pouvez voir maintenant. Comme vous le voyez ici c'est une demande de don qui est faite par demande de virement sur un compte bitcoin. Contrairement à une idée reçue, le bitcoin n'est pas forcément utilisé pour blanchir de l'argent mais principalement pour effectuer des transactions. Pourquoi est-ce qu'on

n'utilise pas trop le bitcoin pour du blanchiment d'argent ? C'est simplement que le bitcoin connaît une variation importante de son taux de change et, qui plus est, pour pouvoir passer des bitcoins dans l'économie réelle il faut utiliser d'autres systèmes.

Le crowdfunding

Autre source de financement : le *crowdfunding*, c'est-à-dire le financement participatif. Le principe du crowdfunding c'est l'échange, la demande par des personnes sur Internet de fonds pour une association ou une personne pour réaliser un projet. En échange, vous pouvez avoir des participations dans une société ou un groupe ou obtenir des intérêts. Le crowdfunding va être utilisé de deux façons. La première pour un financement pur et la deuxième façon pour pouvoir organiser des voyages pour les candidats au djihadisme.

Je vais vous proposer quelques exemples de sites. Malheureusement, je n'ai pas pu prouver si ces sites étaient affiliés ou pas à des terroristes mais ce sont des sites tels que ce que vous pourriez retrouver dans le cas de crowdfunding pour le terrorisme.

Ici, vous avez un exemple d'une demande d'aide pour une association en Syrie ; ici, toujours un exemple pour organiser un voyage en Syrie soi-disant dans l'intention de faire un voyage humanitaire ; et ici, une autre demande de financement pour créer des objets de mode islamiques. Cet exemple me permet d'enchaîner sur un autre moyen de financement qui est le commerce légal utilisé sur Internet.

Commerce légal

Les terroristes vont utiliser l'e-commerce ; l'utilisation de l'e-commerce, comme vous le savez, n'est pas illégale ; seul le fait de vendre des objets qui font l'apologie du terrorisme est complètement illégal.

Vous avez ici quelques exemples avec des T-shirts qu'on trouve sur le site eBay avec les logos d'ISIS. Je ne peux pas prouver que ce sont des groupes terroristes qui sont derrière mais rien que le fait que ces T-shirts portent le logo ISIS peut entraîner des poursuites pour apologie du terrorisme. Autre exemple : les objets d'art issus de pillages en Syrie. Ici, vous avez quelques exemples d'objets d'art - on ne peut toujours pas prouver que ça vient de groupes terroristes mais j'ai un exemple un peu plus flagrant qui est une statuette, qu'on trouve sur le site eBay toujours, qui semble ancienne et qu'on peut suspecter de provenir peut-être d'un pillage. Alors je pense que les touristes raisonnent un peu comme moi : ils doivent penser que les sites de vente en ligne ont mis des systèmes d'alarme pour des objets qui dépassent un certain montant, donc ils vont plutôt vendre des objets de petits montants comme cette statuette dont le prix de vente de démarrage était de 100 €. On va maintenant passer au commerce illégal.

Commerce illégal

Alors quels sont les produits illégaux qu'ils vont vendre ? Ça va être tout ce qui est drogues, cigarettes, médicaments, objets de contrefaçon et aussi œuvres d'art. Ici, un exemple de site de vente de drogue. Alors, vous allez me dire : « oui, mais c'est de la vente de drogue comme

on en trouve couramment sur Internet » mais simplement il suffit de regarder un peu plus près et on voit la provenance : Afghanistan. L'Afghanistan est quand même réputé pour être une terre de terrorisme. Ici, vous avez une vente de contrefaçons. Ensuite, vous avez quelque chose qui n'est pas trop connu : c'est le téléchargement illégal.

Téléchargement illégal

Effectivement, les groupes terroristes vont pouvoir créer des sites de téléchargement illégal et pouvoir obtenir un financement grâce à deux solutions : la première, proposer des abonnements aux personnes qui vont vouloir télécharger des œuvres et la deuxième, créer une régie publicitaire où ils vont pouvoir vendre de la pub ce qui va permettre de se financer. Nous allons ensuite passer aux loteries et jeux en ligne.

Loterie et jeux en ligne

Ceci est un exemple. Je sais que le Sinn Fein n'est plus associé à un groupe terroriste mais je vous explique pourquoi je l'ai pris : parce que j'ai réussi à accéder sur ce site sans aucun moyen de cacher mon adresse IP donc j'étais bien localisé en France. Théoriquement, selon la loi française, je n'ai pas le droit de pouvoir jouer sur ce site. Mais c'était tout à fait faisable, j'ai été pratiquement jusqu'à validation et on ne m'a pas interdit. Théoriquement, il devrait y avoir un message comme quoi je suis basé en France et que je n'ai pas le droit de me connecter à ce type de site.

Traite des êtres humains

Autre ressource du financement : la traite des êtres humains. On

va pouvoir trouver sur Internet des sites de prostitution. Je ne peux pas attacher ceci à des terroristes djihadistes. Par contre, en surfant sur le dark web, je suis tombé dans un forum sur un petit message - c'est quelqu'un dont j'ai lu beaucoup de messages, qui est très affilié ISIS et donc dans l'un de ses messages - il disait « mélanger le travail et le plaisir, violer et tuer les juifs ». Bon, c'est un message qu'on retrouve fréquemment sur les sites de djihadisme. Mais par contre ce message était lié à un petit lien et quand on cliquait pour accéder au lien, on tombait sur un site d'escort girls enfin plus précisément d'escort sexuelles. Donc deux questions : est-ce que ce site va leur servir à se financer ou est-ce que ce site est une cible potentielle ?

Fraude aux moyens de paiement

Pour ce qui est de la fraude aux moyens de paiement, nous avons eu des informations importantes de l'imam Samudra qui était auteur des attentats de Bali en 2002 et qui a écrit un livre lorsqu'il était en prison avant d'être exécuté où il a consacré un chapitre entier au hacking et principalement à la fraude à la carte bancaire qu'utilisait son organisation.

Fraude à la carte bancaire

Quand vous surfez sur les sites que je vous ai montrés et même d'autres sans savoir qu'ils sont liés à des groupes terroristes, si vous utilisez votre carte bancaire, vous risquez de vous faire voler vos comptes et ces comptes vont pouvoir être revendus dans le dark web. On trouve de nombreux sites qui permettent d'acheter des cartes bancaires toutes faites sur

le dark web. Alors petite remarque : il y a quelque temps, quand on faisait une recherche sur le dark web, on trouvait des listings de codes de cartes bancaires, à charge de l'acheteur de créer sa propre carte bancaire. Maintenant c'est complètement différent puisqu'on vend directement la carte bancaire donc n'importe qui a la possibilité d'acheter ces cartes bancaires. Comme l'avait dit, je crois, Tin tout à l'heure, c'est une possibilité pour les terroristes de se financer et de les utiliser justement dans différents achats : par exemple, des locations de voitures, locations d'hôtels, tout en paraissant dans le domaine légal. Encore un autre exemple de vente de cartes bancaires sur le dark web. Vous avez aussi de nombreux autres moyens de paiement disponibles sur Internet principalement dans le dark web. Par exemple, tout ce qui est type de virement, de transfert. Vous pouvez aussi acheter des cartes cadeaux pour des grandes marques telles qu'eBay ou Amazon.

Compte offshore

Vous pouvez aussi facilement créer un compte offshore. Vous connaissez tous le cas de Fiduisse mais sur le dark web c'est encore plus simple de créer un compte offshore et ça coûte beaucoup moins cher qu'en passant par des sociétés ayant pignon sur rue.

Faux billets

Vous avez également la possibilité aussi d'acheter des faux billets. Alors vous allez me dire : « pourquoi les terroristes vont-ils acheter des faux billets ? ». Il y a deux raisons à cela. Premièrement, comme leurs finances vont baisser, il va falloir qu'ils paient leurs troupes. On va payer les troupes avec des faux

billets. Deuxième raison : comme vous le savez, les djihadistes indemnisent les familles dont l'un des leurs serait mort en commettant des actes illégaux. Et il y a aussi une dernière finalité - ce qui avait été dit tout à l'heure, je crois, par Elena -, ça peut servir aussi à détruire des économies de pays ou de régions monétaires.

Fraude « à la nigériane »

Nous allons maintenant aborder ce qu'on appelle le cyberterrorisme. Des groupes tels que Daech s'intéressent de plus en plus à ce type d'attaques. La première, la plus connue, qui sert principalement de financement est la fraude « à la nigériane ». Vous connaissez tous le principe : c'est l'envoi d'un mail où on vous promet une forte somme d'argent si vous payez différents frais. Ici, vous avez l'exemple que je viens de vous montrer. En regardant le code du mail, j'arrive à obtenir une adresse IP et si je trace cette adresse IP, je tombe au Nigéria. Vous allez me dire : « oui, mais c'est peut-être quelqu'un qui utilise un VPN ou un proxy qui se situe au Nigéria ». J'ai utilisé dernièrement pas mal tout ce qui est navigation sur Tor, VPN pour faire mes différentes recherches et à chaque fois que je me connecte, je vérifie mon adresse IP et j'essaie de chercher où je suis localisé. En plus de cela, j'utilise d'autres logiciels qui permettent de choisir le pays sur lequel je veux être localisé. Je n'ai jamais trouvé de localisation au Nigéria. Donc je peux dire que je suis pratiquement sûr, parce que ce n'est pas parce que je n'en ai pas trouvé que cela n'existe pas, que cette personne est vraiment localisée au Nigéria. Malheureusement, c'est sûrement un cybercafé puisque dans ces pays très peu de personnes ont Internet chez elles.

Extorsion

Autre source de financement par le cyberterrorisme, l'extorsion.

Attaque par déni de service distribué (DDoS)

On a tous entendu parler, il y a une semaine, d'une attaque des DDoS (de déni de service) ce qui permet à l'aide de milliers d'ordinateurs de bloquer les services d'un serveur et empêcher les autres internautes de se connecter. Maintenant on est sûr que ce n'est pas un Etat qui a commis cet acte, c'est un groupe non étatique, je me demande si ce n'est pas lié au terrorisme. Est-ce qu'on ne peut pas penser que c'est une vengeance par rapport aux actions de la coalition actuellement en Irak ? Il faut savoir que les attaques des DDoS il y a quelques années pouvaient être assorties d'une demande de rançon puisque les sociétés n'étaient pas équipées pour se prémunir contre ces attaques. Maintenant, les services de sécurité et les différentes sociétés et experts sont capables de lutter contre une attaque des DDoS en moins d'une demi-journée et donc elles ne peuvent plus être rançonnées. C'est pourquoi les terroristes vont attaquer d'une autre façon avec les rançongiciels - le plus connu qui a fait fureur dernièrement c'est Locky. Grâce à cela, ils vont pouvoir bloquer tous les fichiers sur un ordinateur et en bloquant tous les fichiers sur un ordinateur, ils vont empêcher l'entreprise de travailler. Et pour donner la clé de déverrouillage, ils vont exiger une rançon. On a l'exemple d'un hôpital à Los Angeles, il y a un an, qui s'est fait attaquer. Ses fichiers ont été bloqués pendant plus d'une semaine et ils ont dû payer 17 000 \$ pour pouvoir de nouveau utiliser leurs logiciels. Les terroristes peuvent utiliser ça sans aucun problème. Pourquoi ?

Simplement, même s'ils n'ont pas d'expert informatique, vous pouvez louer sur le dark net des services de groupes de hackers ou alors trouver des programmes tout faits qui vous permettront d'attaquer des entreprises

LE FINANCEMENT DES CELLULES

Introduction

Maintenant on va s'intéresser au financement des cellules. Je vais essayer d'être rapide, il ne me reste que cinq minutes. Le but va être de pouvoir diffuser l'argent du groupe terroriste aux cellules.

Les jeux en ligne

La première chose - c'est une théorie que je mets en avant - ce sont les jeux en ligne. Il y a de plus en plus de jeux en ligne sur Internet. Les terroristes islamiques vont-ils utiliser ou non cette possibilité, c'est une autre chose. Je passe rapidement. Comment vont-ils faire ? Le groupe terroriste va créer un compte sur un cercle de jeux ; la cellule va faire de même. Ensuite, le groupe terroriste va ouvrir une salle de jeux et va envoyer une invitation à la cellule. La cellule va rejoindre la salle de jeux et lors du jeu, le groupe terroriste va tout faire pour perdre son argent et ainsi l'argent va être blanchi et transféré directement à la cellule terroriste.

Les jeux de rôle en ligne massivement multijoueur (MMORPG)

Autre cas auquel il faudrait peut-être s'intéresser dans les prochaines années : les jeux de rôle en ligne massivement multijoueur. De plus en plus de jeux permettent de gagner de l'argent soit en revendant du matériel ou des personnages,

soit en pariant sur des combats ou des matchs. Par exemple, si on prend World of Warcraft, le groupe terroriste va mettre en place une équipe de joueurs qui vont créer un avatar et vont le faire évoluer au cours du temps. Ensuite, quand la cellule terroriste va avoir besoin d'argent, elle va demander au groupe terroriste de lui fournir le compte de l'avatar et va pouvoir ainsi revendre sur des sites spécialisés ou même directement sur le site du jeu les accessoires et l'argent pourra être transféré alors dans un compte bancaire légal. On peut créer des milliers d'avatars en même temps et les groupes terroristes vont utiliser les plus jeunes recrues pour les faire jouer pratiquement 24 heures sur 24. Ainsi, ils vont pouvoir monter rapidement des personnages en expérience et acquérir beaucoup de matériel.

Sites marchands

Des sites marchands sont utilisés pour des fausses ventes-achats. La cellule terroriste va mettre en vente un article imaginaire ou réel et ensuite le groupe terroriste va acheter cet article - qu'il existe ou pas, il s'en moque mais cela va permettre de transférer légalement de l'argent à la cellule.

Monnaies virtuelles

Contrairement à ce que l'on pense, les monnaies virtuelles ne sont pratiquement pas utilisées par les cellules. Pourquoi ? Parce que les cellules ont besoin d'argent réel, d'un vrai compte bancaire. Mais elles peuvent quand même les utiliser pour acheter des armes, des explosifs ou alors de la drogue pour mener leurs attentats.

Carte bancaire prépayée

On a relevé une utilisation de

cartes prépayées, envoyées directement par les groupes terroristes.

Je vais passer rapidement sur ça pour arriver à mes conclusions.

Les solutions

Trouver des solutions pour lutter dans ce domaine n'est pas évident. Il y a une constante évolution. Par contre, il ne faut pas penser à stopper des réseaux cryptés tels que Tor. Pourquoi ? Tor n'est qu'un réseau crypté parmi les autres ; il en existe plein d'autres et les terroristes sont déjà en train de migrer sur d'autres réseaux, par exemple Hornet. Pareil pour les bitcoins : tout le monde croit qu'il n'existe qu'une seule monnaie virtuelle - le bitcoin. Non, il en existe plus d'une dizaine, pour ne pas dire des centaines. Il n'est donc pas possible de les détruire et essayer de les décrypter l'est encore moins.

La communication

Mais il va falloir s'intéresser aux différents protocoles. Par exemple, la communication : quand on navigue sur un réseau crypté, on doit obligatoirement passer par un serveur d'entrée ou alors récupérer des adresses IP qui vont permettre de se dissimuler à l'autre. Et c'est à cet endroit-là qu'il faudra agir pour pouvoir récupérer les logs des personnes qui se sont connectées sur ces serveurs. Malheureusement, ça fait des millions de données à traiter et ça ne serait pas trop faisable.

Analyse du réseau

Autre possibilité : analyser le trafic réseau. La solution consiste à mettre en place un

serveur d'entrée sur lequel on comparerait les personnes qui vont chercher des informations aux données qui sont liées à des sites terroristes. Il faut savoir qu'un site a pratiquement un poids unique qui ressemble à de l'ADN. Il ne peut pas y avoir pratiquement deux sites qui ont le même poids. Et maintenant, avec les possibilités de l'intelligence artificielle, on peut mettre en place des systèmes qui vont permettre de détecter qui aura été sur des sites supposés affiliés à des réseaux terroristes.

Ensuite, le gros problème en Europe, c'est de connaître ces sites : comment accéder à ces sites ? Il n'existe pas actuellement de moteur de recherche sur le *dark web* ; vous avez des pseudo moteurs de recherche mais ils ne sont pas très efficaces. Les Américains ont créé un moteur de recherche qui s'appelle ICREACH. Ce système est très bien fait puisque non seulement il va analyser tel que Google les sites Internet, rechercher les liens pour trouver d'autres sites mais il va permettre aux enquêteurs de renseigner eux-mêmes les sites qu'ils trouvent lors de leurs enquêtes. Ça ne les intéresse peut-être pas parce que ce n'est pas leur domaine mais ça peut peut-être intéresser une autre agence ou une autre police dont ce sera le domaine. Donc il faudrait peut-être réfléchir à mettre un tel système en place en Europe.

Les intermédiaires

Il faudrait aussi penser à jouer au niveau des intermédiaires. J'ai surfé pas mal sur le dark web ; j'ai rencontré beaucoup

de bitcoins mais on ne peut pas trop agir sur les bitcoins. Par contre, j'ai beaucoup rencontré Western Union, Visa et MasterCard et eux on les connaît, donc il faudrait peut-être être un peu plus méchant envers ces groupes qui sont vraiment fortement utilisés dans le *dark Web*.

CONCLUSION

Pour conclure, un pays à lui seul ne pourra pas lutter contre ces phénomènes. Je ne dis pas qu'il faille créer une agence européenne mais il faut trouver une solution de mutualisation qui va permettre aux pays européens de fonctionner tous ensemble, de créer un moteur de recherche ensemble et de pouvoir partager les connaissances dans ce domaine. De plus, naviguer dans le *dark web* revient vite à un labyrinthe du Minotaure et il faut un fil d'Ariane pour s'en sortir, autrement dit mettre en place des méthodologies de travail. Je crois qu'il n'y a rien de mieux dans ce domaine que l'analyse financière criminelle qui peut être tout à fait appliquée à ce domaine. J'ai une expérience en informatique et je peux vous dire que les méthodes qu'on utilise lors du développement, recherche de bugs ou analyse de données en informatique sont très proches de l'analyse financière criminelle et peuvent donc s'appliquer parfaitement au domaine de recherche de la cybercriminalité, du cyberterrorisme.

Et voilà. J'ai terminé. Je ne sais pas si vous avez des questions...

Chantal Cutajar - Merci Sébastien.

L'UTILISATION DES MONNAIES VIRTUELLES PAR LES ORGANISATIONS TERRORISTES

PAR SÉBASTIEN DUPENT

La recrudescence actuelle des attaques informatiques à but lucratif, notamment par rançongiciel, met en avant les monnaies virtuelles dont principalement les Bitcoins. Pour cela, les cybercriminels à travers différents moyens, principalement par mail, installe sur les ordinateurs des cibles des virus qui ont pour but de bloquer l'accès aux données. Si les utilisateurs désirent retrouver de nouveau les informations stockées sur leur ordinateur, ils doivent payer une rançon généralement en monnaie virtuelle dont principalement le Bitcoin. Ce type de monnaie permet aux cybercriminelles d'éviter que l'on puisse les identifier, puisque les transactions avec ce moyen de paiement sont difficilement traçables. Ces monnaies semblent donc devenir un outil privilégié par les organisations criminelles, mais qu'en est-il des organisations terroristes ?

On sait que les organisations terroristes comme l'État islamique (EI) ont un besoin important de financement¹. Les différentes études effectuées pour identifier Les principales sources de revenus de cette organisation terroriste ont montré qu'elles provenaient principalement de l'exploitation des matières premières, de la taxation des populations et des entreprises présentes sur les territoires sous leur emprise. Les actions effectuées par la coalition internationale et L'alliance russo-iranienne ainsi que la perte de territoires en découlant a fortement diminué cette possibilité de financement. C'est pourquoi l'EI va devoir trouver de nouvelle source de financement ne dépendant plus d'un territoire géographique, c'est pourquoi on peut supposer

que cette organisation mais aussi d'autres mouvements terroristes vont tout comme les mafias chercher à exploiter la manne, que peut procurer le monde virtuel en matière de gain.

Si les activités lucratives réalisées au moyen de l'Internet et susceptibles d'être réalisées par les terroristes sont facilement identifiables, il convient de s'interroger sur les modalités d'utilisation des monnaies virtuelles par ces organisations.

Ce texte a pour objet d'apporter des éclaircissements (chapitre II) et de proposer des orientations relatives à la prévention et à la lutte en la matière (chapitre III). mais avant cette approche il faut bien comprendre ce que représentent les monnaies virtuelles.

La meilleure définition des monnaies virtuelle est celle donnée par le G.A.F.I.² qui les caractérise comme une représentation numérique d'une valeur monétaire utilisée comme moyen d'échange et/ou unité de compte et/ou réserve de valeur sans cours légal³ et dont le fonctionnement est défini par la communauté des utilisateurs. En principe, les monnaies virtuelles n'ont aucune représentation physique et ne sont utilisées que pour des échanges numériques.

À cette définition on peut ajouter le fait que les monnaies virtuelles permettent d'effectuer des achats ou des transferts d'argent à faible coût, car lorsque de frais de transaction sont appliqués ils sont généralement très faibles ; ainsi, pour les bitcoins, ils sont entre 0,20€ et 1,20€ selon les montants échangés⁴.

Actuellement, on peut les classer

en 3 catégories ayant pour chacune une utilisation propre.

Les monnaies virtuelles fermées.

Il s'agit d'une monnaie réservée à l'achat de biens virtuels dans un microcosme virtuel ayant sa propre économie au sein d'applications ou de jeux. Généralement consacrés à une utilisation dédiée, certains éditeurs permettent son utilisation sur plusieurs de leurs productions⁵.

En théorie, il est impossible d'utiliser cette monnaie en dehors du système pour lequel elle a été mise en place, mais on rencontre régulièrement sur Internet des bourses de vente/achat permettant de convertir les unités obtenues en argent légal.

Les monnaies virtuelles à sens unique

Il s'agit de portefeuille numérique qui sera alimenté par l'utilisateur soit en effectuant des transferts à partir d'un compte bancaire⁶, soit à partir des ventes qu'il a effectué sur des sites marchands, les sommes permettant d'acheter des bien virtuels ou réels avec, dans de nombreux cas, des réductions sur le prix initial des produits. Les plus connus sont Amazon-Coins, FacebookCredits, iMoney ou NikeFuel

Tout comme dans le cas précédent, il est normalement impossible d'échanger les sommes stockées en argent réel, pourtant il existe de nombreuses possibilités de contourner le système. L'une des plus connues concerne l'achat sur le site concerné d'une carte-cadeau qui

sera revendue sur un forum ou un autre site créé pour ce type d'opération.

Les monnaies virtuelles bidirectionnelles

Nous sommes ici dans le cas des monnaies virtuelles qui peuvent être achetées ou revendues sur des plateformes virtuelles ou physiques⁷ en échange de monnaie réelle. Les plus connues et utilisées actuellement sont les Bitcoins, les Reddcoins ou les Litecoins.

Dès leur création, il est prévu pour ces monnaies, une indexation permettant de connaître le taux de change destiné à les convertir en monnaie réelle.

Souvent créé par des Geeks⁸, le but principal de ce moyen de paiement est de pouvoir acheter ou vendre sur Internet en s'affranchissant des frais de change ou autres frais de transaction.

Les monnaies électroniques

Les monnaies virtuelles ne sont pas les seuls moyens de s'affranchir des méthodes traditionnelles de paiement⁹ lors de transactions dans le monde virtuel. Généralement regroupées sous le nom de monnaies électroniques, elles diffèrent des monnaies virtuelles du fait de leur statut légal. La notion correspondant à ce type de paiement est définie par l'article L315-1 du Code monétaire et financier qui les décrit comme : « une valeur monétaire qui est stockée sous une forme électronique, y compris magnétique représentant une créance sur l'émetteur, qui est émise contre la remise de fonds aux fins d'opérations de paiement définies à l'article L. 133-3 et qui est acceptée par

une personne physique ou morale autre que l'émetteur de monnaie électronique. ». Les monnaies électroniques permettent à l'utilisateur de stocker des sommes d'argent sur un support physique ou numérique pour effectuer des achats sur internet.

Le but principal est de sécuriser les transactions en garantissant à l'acheteur que ses données sont sécurisées, et en garantissant au vendeur que le paiement est valable.

On distingue plusieurs formes de monnaies électroniques :

i. Le portefeuille électronique ou E-wallet : l'utilisateur peut stocker au sein d'un système électronique les sommes dont il a besoin sans que celles-ci soient reliées à son compte bancaire. Il pourra ensuite effectuer directement, des paiements soit sur les sites de vente, soit sur des terminaux de paiement à l'aide d'un téléphone portable en utilisant la fonctionnalité sans contact et sur lequel il a installé l'application correspondant au portefeuille ;

ii. Les cartes bancaires virtuelles : il s'agit d'un numéro de carte bancaire fourni par une banque et prévu pour une seule transaction, le montant étant directement prélevé sur le compte bancaire de l'utilisateur ;

iii. Les cartes prépayées : Il s'agit de cartes bancaires que l'on peut acheter en dehors du réseau bancaire traditionnel et dont le montant contenu sur celles-ci est fixé lors de l'achat¹⁰ ;

iv. Service de souscription en ligne : l'utilisateur fait appel à un service en ligne qui se chargera de stocker les montants qu'il déposera sur celui-ci, soit en le reliant à son compte bancaire, soit

en l'alimentant par des ressources obtenues lors de transactions.

Leur facilité d'utilisation et leurs nombreux avantages font que les monnaies virtuelles et électroniques sont de plus en plus utilisées par les internautes, on peut donc en déduire que les organisations terroristes font de même.

I) ÉTAT DES LIEUX

A. UNE UTILISATION ENCORE TRÈS PEU RÉPANDUE

La majorité des monnaies virtuelles remplit des conditions de mondialisation, de structure décentralisée, de transaction rapide, sûre et sans intermédiaire, avec des coûts minimes et un anonymat bien plus intéressant pour les organisations terroristes que les monnaies électroniques. Nous nous intéresserons donc principalement aux crypto-monnaies¹¹ dans la suite de cet article.

La détection des transactions illicites effectuées via les monnaies virtuelles est intrinsèquement plus complexe que pour la monnaie fiduciaire. Les services chargés de la lutte contre le LAB/FT¹² rencontrent beaucoup plus de difficulté à obtenir des informations concernant les transactions et les auteurs de celles-ci. Cette situation ne fait que renforcer l'attrait que peuvent avoir les groupes terroristes à utiliser ce moyen de financement.

Toutefois, actuellement, il n'a été détecté aucun cas de grande ampleur à ce sujet, et les seuls cas mis en évidence ne concernent que des transactions de faible ampleur et très rares. Les cas les plus intéressants apparaissent à partir du 2015 et concernent

principalement, des campagnes de fond ou des piratages informatiques. Parmi ces exemples on peut citer :

- Le premier exemple qui date de janvier 2015 peut être considéré comme la première utilisation par l'EI des bitcoins et concerne une campagne de don menée dans le DarkWeb et qui aurait rapporté l'équivalent de 1000 € en bitcoin.

- Le second exemple concerne une campagne de fond menée par le « département de communication » du Conseil consultatif des moudjahidines en Irak¹³ à travers différents réseaux sociaux dès 2015. Si dans un premier temps, les dons s'effectuent par transfert d'argent vers une organisation basée à Gaza, en juin 2016 les donateurs se sont vu offrir la possibilité d'effectuer leur donation par Bitcoin. Lorsque cette campagne fut mise à jour par les services de renseignement en août 2016, seulement 0.929 bitcoins¹⁴ auraient transité suite à deux transactions dont les auteurs n'ont pas pu être identifiés.

- Le troisième exemple concerne les actions d'un pirate informatique qui en août 2015 aurait sous le pseudonyme « Hacker Albanais » exigé une rançon de 2 bitcoins¹⁵ auprès d'un fournisseur d'accès internet pour supprimer les bugs soi-disant dus à un virus sur les serveurs de l'opérateur.

- Le quatrième exemple est plus récent puisque l'information a été publiée le 10 janvier 2017, dans le Wall Street Journal¹⁶. Il s'agit d'une diffusion publiée par la CRF indonésienne, qui indique avoir identifié des terroristes sur son territoire dont les finances proviendraient de militants

islamiques au Moyen-Orient et qui auraient transité par Paypal et par les Bitcoin.

Même si l'on pourrait encore citer quelques exemples, ils sont très rares, ce qui est très surprenant quand on sait que les organisations telles que l'EI sont friandes des nouvelles technologies et des possibilités qu'elles leur offrent. C'est pourquoi nous allons essayer d'analyser la raison d'une telle situation.

B. LES RAISONS DE L'UTILISATION FAIBLE DES MONNAIES VIRTUELLES PAR LES TERRORISTES

Dans cette partie, nous allons essayer d'identifier les raisons pour lesquelles les terroristes, contrairement aux organisations criminelles¹⁷, n'ont pas opté pour les crypto-monnaies.

La première de ces raisons est le mode de fonctionnement de ces organisations. En effet, si l'on excepte les différentes cellules réparties dans les pays occidentaux, la majorité des membres de ces organisations sont regroupés sur des territoires bien définis et souvent technologiquement très en retard.

Non seulement le manque d'infrastructure ne leur permet pas de soutenir ce type d'utilisation, mais en plus, ces régions ne disposent pas de structure permettant de convertir les monnaies virtuelles en monnaie fiduciaire indispensable dans les régions occupées.

Si l'on prend l'exemple de groupes tels que l'EI, AQMI ou Boko Haram, une majorité des financements obtenus ont pour but de permettre à leurs membres ou à leurs combat-

tants ainsi qu'à leur famille de vivre de façon convenable¹⁸. Si la rémunération s'effectuait en crypto-monnaie, il serait très difficile à ses destinataires d'avoir accès à leurs comptes et encore plus difficile de la convertir en billets ou en pièces pour être utilisée dans les commerces locaux.

Ces organisations pourraient convertir les crypto-monnaies en dehors de leur territoire et ensuite rapatrier les fonds par des intermédiaires tout comme c'est déjà le cas pour d'autres sources de financement. Mais le nombre d'étapes pour ce type d'opération serait important et demanderait de faire appel à des intermédiaires qui ne sont pas en lien avec l'organisation. Cela augmenterait les risques de dénonciation et ainsi les pertes financières liées.

Autre obstacle à l'utilisation des monnaies virtuelles telles que le Bitcoin par les terroristes est l'utilisation du Blockchain¹⁹. Si dans la majorité des cas les portefeuilles ne sont pas liés à des personnes physiques, les enquêteurs commencent à mettre en place des techniques qui permettent de démêler les chaînes de transaction. Ainsi, lorsque l'on observe les différentes transactions sur les Blockchain ont obtenu les adresses IP des utilisateurs qui peuvent, en mettant en pratique les théories de Gordon Welchman, identifier les personnes en lien avec les terroristes.

Si l'utilisation des monnaies virtuelles par les groupes terroristes reste très récente et donc peu répandue, tout laisse à penser qu'un changement est en cours.

Effectivement, lorsque l'on analyse

les réseaux sociaux et les forums en lien avec ces groupes on constate une augmentation des termes en lien avec les crypto-monnaies. Il est de plus en plus courant de lire des messages qui non seulement insistent sur l'utilisation des monnaies virtuelles, mais proposent aussi des tutoriels concernant l'utilisation et la sécurisation des transferts. C'est pourquoi il faut dès à présent penser à des contremesures.

II) MISE EN PLACE DE MOYENS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE

Contrairement à une idée reçue et diffusée par certains politiciens²⁰, vouloir interdire les monnaies virtuelles est une idée totalement illusoire et ne servirait à rien, puisque sur Internet lorsque l'on essaye de supprimer un système un autre fait son apparition²¹.

Le problème principal des monnaies virtuelles est l'anonymat des utilisateurs, garanti par des algorithmes de cryptage très avancé et difficile à craquer.

Même s'il n'est pas impossible de créer des programmes permettant de décrypter les transactions, cela demande du temps à mettre en œuvre et les services spécialisés n'ont pas toujours les moyens de se consacrer à cette opération.

C'est pourquoi l'une des principales actions à mener est de mettre en place un système international de collaboration et d'échange d'informations. En effet, outre une mise en commun des avancées en matière de décryptage, les organismes chargés de ce domaine doivent aussi pouvoir échanger sur les observations effectuées en matière d'utilisation par les terroristes des monnaies virtuelles.

Pour que cela se réalise, il faut dans un premier temps se concentrer sur la modernisation des dispositifs légaux pour que les institutions financières telles que les banques et les comptoirs d'achat/vente de bitcoins se sentent plus concernées par cette problématique. Ce dispositif devrait non seulement se concentrer sur la surveillance des transactions, mais aussi insister pour que les instituts financiers soient moins réticents à accepter les monnaies virtuelles. Si les professionnels, ayant déjà une obligation de vigilance, s'intéressent plus amplement aux crypto-monnaies, les transactions deviendraient plus transparentes et par effet de boule de neige, les CRF seraient mieux armées pour déterminer les risques.

La collaboration entre les CRF ou les organismes chargés de la lutte contre le financement du terrorisme doit aussi porter sur l'analyse comportementale. Ce partage devra engendrer la mise en place de stratégie ayant pour objectif non seulement de détecter les activités illicites, mais aussi de limiter la propagation de nouvelles techniques.

Autre action à mettre en place et qui nécessite aussi une collaboration, c'est l'analyse des transactions Blockchain²². Si identifier les donneurs d'ordre des transferts est très difficile, le principe du Blockchain de la majorité des monnaies virtuelles permet d'identifier les utilisateurs ou du moins leur adresse IP²³. Ainsi, on peut en appliquant les principes développés par Gordon Welchman²⁴ comparer ces adresses avec celles obtenues sur d'autres médias ou sites²⁵ sur lesquels ont été repérés des partisans des organisations terroristes.

CONCLUSION

Si l'utilisation des monnaies virtuelles par les terroristes est encore très rare, le changement de la situation de certains groupes, mais aussi l'apparition de nouveaux groupes risquent de changer la donne.

De surcroît, on constate à travers les différents exemples que les monnaies virtuelles ne sont que des intermédiaires et qu'elles ne sont que très rarement utilisées comme sources directes pour alimenter les caisses des groupes terroristes ou de leurs cellules.

Par conséquent, lorsque l'on étudie ce phénomène il faudra s'intéresser également au moyen d'origine qui est généralement un appel aux dons, une campagne de crowdfunding²⁶, un « gain » issu d'une activité illégale telle que des attaques informatiques²⁷ ou la vente de produits illicites.

Concernant la lutte, pour une efficacité optimale, il faut que la vision des politiques change, car tant que les crypto-monnaies seront considérées comme nuisibles, aucun dispositif efficace ne pourra être mis en place. Par contre, si celles-ci obtiennent un statut légal, cela entraînerait l'adoption de normes qui permettront une meilleure surveillance et identification des risques.

Il ne faut pas oublier que les monnaies virtuelles ont été créées dans un esprit de liberté ayant pour objectif principal de s'affranchir des frais imposés²⁸ par les institutions financières, tout en sécurisant au maximum les transactions. C'est pourquoi toute action qui sera menée, ayant pour but soit de détruire ce système, soit de le contrôler

entièrement, aura pour nouvelle structure encore plus conséquence la création d'une complexe à contrer.

Notes :

1. Voir la conférence Les investigations financières et l'Analyse financière criminelle au service de la lutte contre le terrorisme organisée par le CEIFAC le 28 octobre 2016 : http://ceifac.u-strasbg.fr/CEIFAC_PUBLIC/PAGE_Liste_video_par_evenement_ceifac_FSL_2016_2019/WBMAAIomrh1RSFZKR-1pIdXFOAwA
2. <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/Virtual-currency-key-definitions-an>
3. C'est-à-dire sans garantie de valeur par une juridiction.
4. Ces frais sont généralement payés lors de la conversion de la monnaie virtuelle vers une monnaie fiduciaire.
5. L'exemple le plus connu concerne les jetons mis en place par Blizzard sur son jeu World of Warcraft en avril 2015 qui peuvent être utilisés depuis le début de l'année 2017 dans le portefeuille Overwatch, permettant d'acheter des jeux ou des accessoires dans d'autres jeux.
6. Par carte bancaire, virement, etc.
7. On rencontre de plus en plus d'officines ayant des bureaux physiques permettant de vendre ou d'acheter des bitcoins et autres monnaies virtuelles.
8. Personne passionnée par les mondes virtuels et imaginaires ayant souvent des connaissances avancées dans les nouvelles technologies
9. Carte bancaire, virements, paiement à réception, etc.

10. Certaines cartes peuvent être rechargées.
11. Le terme crypto-monnaie est l'autre nom que l'on peut donner aux monnaies virtuelles.
12. Principalement les Cellules de Renseignements Financiers (CRF)
13. Alliance de plusieurs mouvements terroristes en Irak, sous l'égide d'Al-Qaïda. Elle regroupe depuis 2006 les organisations suivantes :
 - Tandhim Al Qa'ida al-Jihad fi Bilad Al Rafidayn ou Al-Qaïda en Irak
 - Ansar Al-Tawhid
 - Al-Jihad Al-Islami
 - Saraya Al-Ghoraba
 - Kitaeb Al-Ahwal
 - Jesh al-Taiifa al-Mansoura
14. Soit l'équivalent de 500€ selon le cours des bitcoins à cette période.
15. Environ 450€ selon le cours des bitcoins à cette période.
16. <https://www.wsj.com/articles/bitcoin-paypal-used-to-finance-terrorism-indonesian-agency-says-1483964198>
17. Principalement celles qui sont liées à différents trafics de produits illicites ou de contrebande.
18. Il semble que jusqu'à très récemment les combattants de certaines de ces organisations aient bénéficié d'avantages financiers plus que raisonnables, principalement pour donner envie à d'autres de les rejoindre.
19. Grand livre public qui enregistre toutes les transactions.
20. Le député Bernard Debré qui suite à la

découverte en juin 2016 des bitcoins et du Darkweb et des possibilités d'acheter de la drogue veut mettre en place la « pénalisation de l'usage, du commerce et du change de crypto-monnaies ».

21. On le constate régulièrement avec des sites de téléchargement qui bien que fermés par les autorités renaissent sous forme de site clone.
22. La blockchain est une technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle. On l'assimile à un grand livre comptable public, anonyme et infalsifiable.
23. Numéro d'identification qui est attribué de façon permanente ou provisoire à chaque appareil connecté à un réseau informatique utilisant l'Internet Protocol.
24. Mathématicien chargé de la mise en place et de l'organisation de la Hutte 6 à Bletchley Park lors de la Seconde guerre mondiale. Ce service avait pour tâche de casser les codes de l'armée allemande et de la Luftwaffe (contrairement à la Hutte 8, qui était sous la direction de Alan Turing, et avait pour mission le décodage des transmissions de la Kriegsmarine). Il est à l'origine de la théorie permettant de décrypter les messages en recherchant des points de concordance avec des informations connues.
25. Des forums, réseaux sociaux ou messagerie cryptée
26. Ou financement participatif
27. Principalement des ransomwares
28. Frais de transaction, frais de change etc...

LES CAHIERS DU CEIFAC

Numéro ISSN : 2272-981X
Université de Strasbourg, UMR-DRES 7354
11, rue du Maréchal Juin - BP 68 - 67046 STRASBOURG CEDEX
Site internet : www.ceifac.eu
Adresse mail : contact@ceifac.eu
Directrice du CEIFAC : Chantal CUTAJAR
Rédacteur en chef : Sébastien DUPENT
Conception : Manuela TANE

LES PARTENAIRES DU CEIFAC

La formation s'inscrit dans le cadre du programme de l'Union Européenne (UE) 2014-2020 – Fonds de Sécurité Intérieure (FSI) – en soutien à la coopération policière, à la prévention et la répression de la criminalité et à la gestion des crises (Règlement (UE) n° 513/2014).

D'avril 2016 à fin 2018, le CEIFAC de l'Université de STRASBOURG (UNISTRA) formera deux fois par an, durant 12 jours, 30 auditeurs (15 français et 15 européens) respectivement financés pour les auditeurs français à 75% par des fonds européens (FSI) et pour le complément à 25% pour les français et à 100% pour les auditeurs européens, par le contrat triennal « STRASBOURG, capitale européenne » (Etat-Région Grand Est et Eurométropole de STRASBOURG).

Pour le volet formation et recherche, un certain nombre de partenaires institutionnels participent au projet, l'Université de STRASBOURG, la Gendarmerie Nationale, EUROPOL, EUROJUST, la Direction nationale des Enquêtes Douanières, l'Agence de Gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués, l'Office de lutte antifraude de la Catalogne, le Service central d'analyse criminelle opérationnelle belge et l'Université de LAUSANNE.

Les partenaires financiers



Les partenaires institutionnels



Les experts associés

